DÉNATALITÉ

des solutions

BIBLIOTHÈQUE ADMINISTRATIVE
Ministère des Communications du Québec
Éléments de catalogage avant publication

Colloque international sur les politiques familiales (1988)
Dénatalité : des solutions / [. . . organisé par le Conseil des affaires sociales avec la collaboration du Secrétariat à la famille et du Bureau de la statistique du Québec]. — — Québec, Québec : Les Publications du Québec, 1989.
210 p.
Bibliogr. : p. 77-78.
ISBN : 2-551-08342-7

1. Fécondité humaine 2. Politique familiale 3. Québec (Province) — Politique familiale 4. Québec (Province) — Politique sociale I. Québec (Province). Conseil des affaires sociales et de la famille II. Québec (Province). Secrétariat à la famille III. Bureau de la statistique du Québec IV. Titre

S2 A3 A18 / P64-1988

Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

DÉNATALITÉ
des solutions

Colloque international
sur les politiques familiales
organisé par
le Conseil des affaires sociales
avec la collaboration du
Secrétariat à la famille et
du Bureau de la statistique
du Québec

Québec

Colloque international sur les politiques familiales
organisé par le Conseil des affaires sociales avec
la collaboration du Secrétariat à la famille et du Bureau
de la statistique du Québec.

Cette publication a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Conception de la couverture :
Pierre Caron, Delisle, Caron, Thivierge et associés inc.

Photographies de la couverture :
Lyne Melançon, Conseil des affaires sociales

Grille typographique : Recto-Verso

Dépôt légal : 1er trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-08342-7
© Gouvernement du Québec

Photographie : Jean-Yves Bruel

Le déficit démographique inhérent à la diminution radicale des naissances au cours des trente dernières années constitue l'un des plus grands défis collectifs auxquels notre société est confrontée. L'avenir du Québec étant directement concerné, j'invite tous ceux et celles qui l'ont à coeur à travailler avec nous à la consolidation et au rayonnement de cette valeur fondamentale qu'est la famille.

Robert Bourassa
Premier Ministre du Québec

Photographie : Jean Mongrain

Je souhaite que ce colloque soit, pour chacun et chacune de nous, l'occasion d'approfondir les multiples dimensions d'une politique familiale moderne et efficace qui contribuera à donner aux parents et aux enfants la place essentielle qu'ils ont à occuper dans notre société.

Robert Dutil
Ministre délégué à la Famille,
à la Santé et aux Services sociaux

Table des matières

Avant-propos *3*

L'évolution récente de la fécondité au Québec *5*
Claude Dionne

L'évolution récente du mariage, des ménages et des familles *19*
Louis Duchesne

L'évolution de la fécondité et de la nuptialité en Europe *39*
Gérard Calot

Une politique démographique et familiale : pour quoi faire?
Simples propos à partir de l'expérience belge *59*
Michel Loriaux

Vivre en régime de faible fécondité *79*
Évelyne Lapierre-Adamcyk

Hausser le taux de fécondité: un projet de société
Synthèse du premier atelier *87*
Ginette Beaulieu

Le Québec : une postérité en péril *95*
Fredy Petitpas

La situation socio-économique des familles québécoises *107*
Ghislain Fortin

Des enfants, mais à quel prix?
(Une estimation du coût des enfants) *123*
Anne H. Gauthier

Famille et fiscalité : l'évolution depuis le Livre blanc *137*
Claude Séguin

Les orientations majeures de la politique familiale du Québec *151*
Aubert Ouellet

Les allocations pour enfants et la politique des naissances au Québec :
principes directeurs et proposition concrète de réforme *161*
Pierre Fortin

La politique familiale québécoise : un pas dans la bonne direction.
Synthèse du deuxième atelier **181**
Ginette Beaulieu

Le gouvernement du Québec et la famille **189**
Robert Dutil

Que faire pour avoir plus d'enfants au Québec?
Synthèse de la conférence-débat **197**
Laurent Laplante

Liste des figures et tableaux **205**

Avant-propos

« Dénatalité ». Le mot fait maintenant partie des conversations courantes, celles qu'ont entend par exemple à la table familiale, au restaurant et lors de la pause café, dans les bureaux. Et les familles sont les premières interpellées.

Fidèle observateur de la scène démographique depuis plus de dix-huit ans, le Conseil des affaires sociales a voulu mobiliser les principaux artisans des politiques familiales lors d'une journée de réflexion sur un thème très actuel : la dénatalité et ses solutions vues sous l'angle de la politique familiale.

Nous avons voulu associer à cette réflexion la France et la Belgique. La France, parce qu'elle mène depuis 1945 une politique démographique dynamique, axée sur la reconnaissance du rôle primordial des parents dans la société française; la Belgique, pour sa part, favorise une politique démographique intégrée aux politiques sociales et économiques de ce pays.

Le colloque, tenu sous le haut patronage du Premier Ministre du Québec, monsieur Robert Bourassa, a été inauguré par le ministre des Relations internationales, monsieur Gil Rémillard, et présidé par le ministre délégué à la Famille, à la Santé et aux Services sociaux, monsieur Robert Dutil.

Oui, il y a des solutions à la dénatalité. Le gouvernement du Québec a, dans son budget d'avril dernier, annoncé un ensemble de mesures destinées à alléger le fardeau fiscal des familles ainsi qu'une allocation lors de la naissance d'un enfant. Le Gouvernement ouvre de la sorte une ère nouvelle dans sa politique sociale, qui ne vise plus seulement des individus bénéficiaires de divers programmes, mais également des familles.

D'autres programmes touchant plus directement les services aux familles (services de garde, etc.) sont prévus pour les prochaines années.

Le Conseil des affaires sociales publiait, en avril, un avis intitulé « Pour être fier d'être parent », qui résumait les programmes à mettre de l'avant dans le cadre d'une politique familiale. Le Conseil est maintenant rassuré sur les intentions du Gouvernement relativement à cette question, car ce colloque regroupait non seulement les hauts fonctionnaires chargés de l'un ou l'autre des aspects de la politique familiale, mais des universitaires, démographes, économistes sociologues, ainsi que des représentants du domaine de l'éducation, des affaires municipales, syndicales et patronales. Des représentants des grandes associations familiales et féminines ont également eu l'occasion d'exprimer leur point de vue.

Les partenaires du Conseil dans l'organisation du colloque ont été le Secrétariat à la Famille ainsi que le Bureau de la statistique du Québec.

Le Conseil remercie les participants et les organisateurs qui ont assuré le succès de cette rencontre. Il souhaite que ce colloque soit suivi de nouvelles rencontres où les représentants des secteurs public et privé pourront se concerter en vue de doter les familles québécoises d'une politique familiale à la hauteur de leurs aspirations les plus légitimes. Seules les familles peuvent décider du nombre d'enfants qu'elles auront et du rôle éducatif qu'elles assumeront pour le mieux-être de la génération future.

Le lecteur trouvera dans les actes de ce colloque de quoi nourrir sa réflexion sur les mesures à prendre au cours des prochaines années.

La présidente,

Madeleine Blanchet

Le 12 août 1988

L'évolution récente de la fécondité au Québec

Claude Dionne
Directeur de la statistique démographique,
Bureau de la statistique du Québec

Il importe, tout d'abord, de rappeler les principaux faits concernant la fécondité et la famille. Je vous exposerai donc les principales tendances concernant la fécondité québécoise. Monsieur Duchesne, quant à lui, vous présentera les principales caractéristiques démographiques de la famille d'aujourd'hui.

Je vous réfère à la pyramide des âges (figure 1), qui est l'outil par excellence du démographe. En effet, sur ce graphique très simple, on lit le passé, le présent et même, dans une certaine mesure, l'avenir d'une population. Pour construire notre pyramide, nous avons utilisé une évaluation de population tirée d'un fichier de la Régie de l'assurance-maladie, évaluation qui est moins touchée par le sous-dénombrement que le recensement de 1986.

La pyramide révèle au moins trois grands phénomènes :

1. La forte fécondité d'après-guerre, le *baby-boom* qui s'est terminé au début des années 1960 : les effectifs du *baby-boom* sont en pleine période de reproduction, car ils ont entre 20 et 40 ans. Toutefois, les effectifs qui entrent actuellement dans la période de reproduction sont de moins en moins nombreux; ainsi, même à fécondité constante, on peut s'attendre à une baisse du nombre de naissances dans les prochaines années.
2. On remarque ensuite la chute de la fécondité depuis 25 ans et le déficit accentué dans le renouvellement des générations. Si l'on prend l'effectif moyen des générations féminines en âge de procréer, dans la partie droite de la pyramide, il est d'environ 60 000 femmes. Or, la dernière génération de filles n'est plus que de 40 000 environ; il y a donc un déficit d'un tiers dans le remplacement des générations. En d'autres termes, si la fécondité demeurait à peu près constante, 100 femmes seraient remplacées par 66 filles, lesquelles seraient remplacées par 44 filles, et ainsi de suite. On pourrait faire un calcul analogue pour les hommes.
3. En troisième lieu, on constate le vieillissement croissant de la population. Ce vieillissement se fait actuellement surtout par la base de la pyramide. La structure par âge est même passablement favorable à la reproduction démographique, ainsi qu'à l'activité économique. Toutefois, le vieillissement vers le haut de la pyramide augmente d'année en année; déjà, autour de l'an 2 000, le nombre de décès sera supérieur au nombre de naissances; le vieillissement culminera vers 2 030, quand toutes les cohortes du *baby-boom* auront dépassé 65 ans.

Figure 1

Pyramide des âges de la population du Québec au premier juillet 1988, selon le FIB de la RAMQ

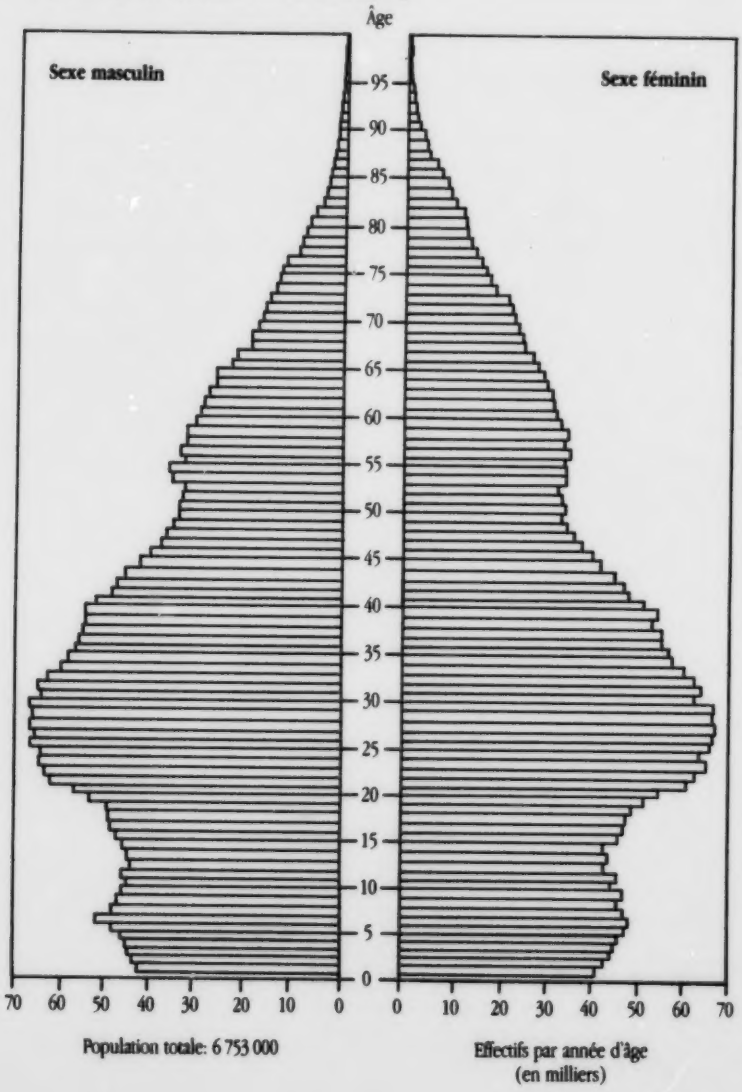

Les irrégularités de la pyramide sont dues aux variations de la fécondité. On mesure habituellement la fécondité annuelle par l'indice synthétique de fécondité. J'aimerais d'abord vous présenter brièvement la façon de calculer cet indice, qui est souvent maltraité. Il met en rapport un nombre de naissances et une cohorte de femmes. L'indice de 1986, par exemple, c'est le nombre d'enfants qu'aurait une cohorte de femmes qui, dans sa période féconde, serait soumise aux mêmes taux de fécondité par âge que ceux de 1986. On obtient l'indice annuel s'implement en additionnant les taux de fécondité par âge de l'année considérée.

Le tableau 1 présente les indices et les taux de fécondité depuis 1951. L'avant-dernière colonne fournit les indices synthétiques. En 1986, la fécondité ne représente plus que 35 % de ce qu'elle était dans les années 1950. En effet, on est passé d'un indice de 4 enfants par femme à un indice de 1,4. C'est en 1970 que l'indice est passé sous le seuil de remplacement, qui est de 2,1 enfants par femme. Par la suite, l'indice a continué de descendre pour atteindre 1,4 aujourd'hui. L'évolution de l'indice synthétique est illustrée à la figure 2. À 1,4, on retrouve ce que nous avions à

Figure 2
Indice synthétique de fécondité

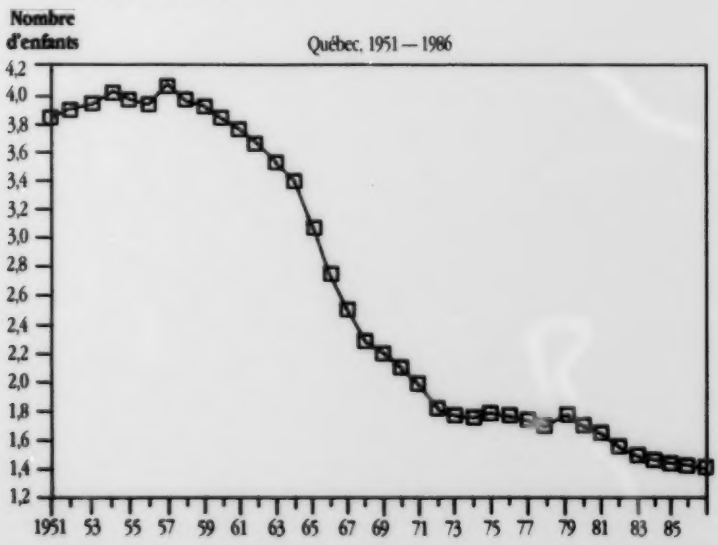

Source : Bureau de la statistique du Québec.

Tableau 1
Taux de fécondité par groupe d'âge et indices globaux
Québec, 1951-1986

Année	Groupe d'âge							Indice synthétique de fécondité	Âge moyen
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49		
	‰								
1951	29,8	179,4	221,5	173,6	115,5	45,0	4,8	3,848	29,56
1952	31,4	187,8	223,2	176,6	115,0	44,0	4,7	3,914	29,45
1953	32,0	195,5	223,9	176,9	114,4	44,3	4,6	3,958	29,37
1954	33,2	201,8	226,0	180,5	115,9	45,3	4,8	4,038	29,35
1955	33,0	200,3	226,6	177,7	112,6	44,6	4,4	3,996	29,30
1956	33,1	197,8	232,5	172,2	115,1	42,6	4,3	3,987	29,27
1957	35,5	205,7	239,7	173,5	115,3	43,4	4,0	4,086	29,17
1958	34,6	204,6	237,4	170,0	110,0	40,3	4,2	4,005	29,08
1959	34,4	206,9	236,9	167,8	108,5	39,1	3,9	3,988	29,01
1960	34,1	204,6	226,0	162,1	102,8	38,2	3,8	3,858	28,94
1961	32,1	202,6	221,1	159,0	98,2	38,0	3,8	3,774	28,92
1962	30,6	199,8	213,9	155,5	93,9	35,7	3,2	3,664	28,87
1963	30,2	197,7	207,6	148,9	89,2	32,9	3,2	3,549	28,77
1964	28,4	189,3	202,1	144,3	83,4	31,6	3,0	3,411	28,76
1965	27,0	172,2	183,7	124,2	75,5	27,3	2,8	3,063	28,68
1966	26,1	154,2	165,5	108,4	64,0	22,8	2,5	2,717	28,53
1967	24,1	144,3	149,7	93,7	55,2	19,0	2,2	2,441	28,32
1968	23,0	133,6	1'3,6	87,8	48,1	16,0	1,9	2,270	28,18
1969	22,6	127,0	141,9	84,9	45,5	13,8	1,4	2,186	28,09
1970	21,8	119,8	137,8	81,4	41,0	12,4	1,1	2,077	28,00
1971	21,0	113,0	134,8	79,6	36,8	11,1	0,8	1,986	27,94
1972	19,0	101,4	129,3	73,4	31,6	8,8	0,8	1,822	27,87
1973	18,9	100,1	133,3	71,3	28,7	7,2	0,5	1,800	27,70
1974	18,0	98,8	136,2	72,3	25,3	6,0	0,5	1,786	27,61
1975	20,2	101,8	140,7	71,6	23,3	5,2	0,5	1,817	27,41
1976	21,1	102,0	139,3	71,1	22,6	4,5	0,3	1,805	27,32
1977	19,0	97,1	137,9	70,4	22,0	3,6	0,4	1,752	27,38
1978	17,1	94,0	136,3	71,4	19,7	3,4	0,3	1,711	27,41
1979	17,1	95,1	141,1	73,3	20,5	3,0	0,2	1,752	27,43
1980	16,0	92,7	135,1	69,6	19,5	2,9	0,2	1,680	27,40
1981	15,1	88,3	131,7	68,1	18,1	2,8	0,2	1,622	27,42
1982	15,3	84,2	122,1	62,9	17,7	2,7	0,1	1,525	27,37
1983	14,5	79,9	118,5	61,2	16,4	2,5	0,2	1,454	27,39
1984	13,5	76,6	118,9	62,4	17,0	2,5	0,1	1,447	27,48
1985	13,9	72,9	116,4	61,3	16,8	2,2	0,1	1,418	27,52
1986	14,8	70,5	113,7	60,4	17,1	2,4	0,1	1,395	27,54

Source : Bureau de la statistique du Québec.

peu près constaté sur la pyramide : 100 femmes ne sont remplacées que par 67 filles.

Une baisse à tous les âges

Revenons au tableau 1 et examinons les taux de fécondité par groupe d'âge. On s'aperçoit que la fécondité a chuté fortement à tous les âges, mais beaucoup plus après 35 ans; elle est même négligeable après 40 ans. Actuellement, près de 90 % de la fécondité s'inscrit entre 20 et 35 ans, soit une période de 15 ans, et plus de 70 % de la fécondité se produit entre 22 et 32 ans, une période de 10 ans. L'âge moyen à la maternité s'est abaissé de deux ans depuis 1951, mais augmente très légèrement depuis une dizaine d'années. La baisse de la fécondité s'est faite par un recul à tous les âges, mais aussi par un resserrement de la période féconde.

Les données d'une année mettent en cause plusieurs cohortes ou générations de femmes, et le calendrier de leur fécondité peut varier. Supposons que les femmes proches de la trentaine ayant eu une fécondité assez précoce s'accordent un répit une année donnée; par ailleurs, au cours de la même année, les femmes de près de 25 ans décident de reporter à plus tard leur maternité : cette année-là, l'indice serait à la baisse, même si toutes les cohortes finissaient par avoir la même descendance à la fin de leur vie féconde. Mais la figure 3 illustre très bien que la baisse de fécondité touche toutes les générations depuis celle de 1931-1932. On voit sur le graphique que la génération 1946-1947 a une descendance bien au-dessous du seuil de remplacement; les générations plus jeunes ont atteint à 30, 35 et 40 ans des descendances qui montrent que leurs descendances finales seront vraisemblablement très faibles. Les données par génération ne laissent présager aucune remontée de la fécondité. Au contraire, la fécondité par génération continue de décroître.

Examinons maintenant la fécondité par rang de naissance. Le tableau 2 et la figure 4 présentent les indices synthétiques pour les naissances des rangs 1, 2 et 3 pour 1 000 femmes. Dans les années 1950, et même jusqu'en 1964, l'indice de rang 1 dépasse toujours les 90 %. Il dépasse même 100 % certaines années, mais c'est là l'effet d'une variation conjonctuelle du calendrier de la fécondité, phénomène dont nous avons déjà parlé. Par la suite, l'indice

Tableau 2

Indice synthétique de fécondité et âge moyen par rang
Québec, 1950-1986

Année	Indice synthétique			Âge moyen		
	1	2	3	1	2	3
1950	931,5	797,0	601,0	25,13	27,39	29,13
1951	926,0	784,0	595,0	25,11	27,44	29,16
1952	970,0	774,0	602,5	24,89	27,31	29,16
1953	970,0	804,0	607,0	24,87	27,19	29,22
1954	1 001,0	821,5	615,0	24,85	27,10	29,15
1955	979,5	812,5	613,0	24,81	27,05	29,05
1956	980,0	820,5	618,5	24,81	26,99	28,92
1957	1 023,5	855,0	644,5	24,67	26,94	29,11
1958	1 007,0	842,0	626,5	24,64	26,83	28,96
1959	993,0	846,5	644,0	24,55	26,72	28,94
1960	969,0	822,5	631,0	14,53	26,75	28,86
1961	938,0	812,5	622,5	24,47	26,69	28,89
1962	914,5	793,5	600,0	24,45	26,68	28,80
1963	926,0	765,5	587,5	24,40	26,68	28,79
1964	915,5	756,0	564,5	24,44	26,80	28,99
1965	873,0	695,0	495,0	24,44	26,85	29,14
1966	841,0	649,5	429,0	24,46	27,04	29,31
1967	828,5	601,5	374,0	24,50	27,02	29,47
1968	813,0	594,0	343,0	24,51	27,21	29,71
1969	805,5	591,5	334,0	24,61	27,29	29,91
1970	792,5	573,0	315,0	24,69	27,43	29,86
1971	778,5	562,0	292,5	24,78	27,52	29,94
1972	750,5	540,5	257,0	25,03	27,69	30,19
1973	781,5	561,5	240,5	25,13	27,77	30,30
1974	794,8	587,3	240,3	25,08	27,84	30,28
1975	808,0	613,0	240,0	25,03	27,90	30,25
1976	822,5	622,5	233,5	25,21	27,86	30,06
1977	798,5	612,0	238,0	25,32	27,92	30,19
1978	769,0	615,0	233,5	25,42	27,99	30,09
1979	777,0	636,0	250,5	25,42	28,09	30,00
1980	752,0	608,5	234,5	25,37	28,06	30,25
1981	736,0	585,0	223,0	25,50	28,09	30,08
1982	705,0	544,0	204,0	25,48	28,10	30,10
1983	682,5	525,0	189,5	25,58	28,09	30,13
1984	655,5	550,0	189,5	25,61	28,17	30,22
1985	644,0	539,5	184,5	25,68	28,21	30,18
1986	663,0	508,0	172,0	25,80	28,30	30,20

Source : Bureau de la statistique du Québec.

Figure 3
Descendance atteinte à certains anniversaires par génération
Québec, 1946-1986

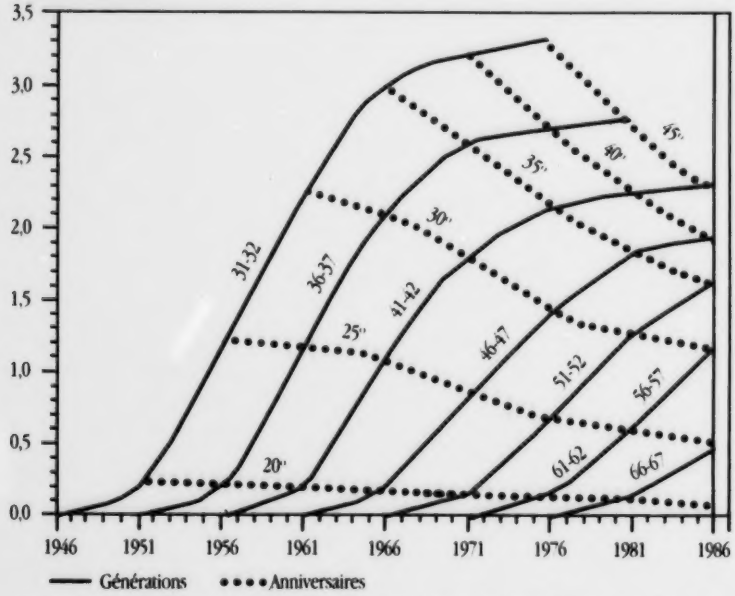

Note : La ligne pleine donne le nombre d'enfants nés de chaque génération; la ligne pointillée relie les descendances des générations pour un âge donné.

décroît, avec quelques petites variations, mais descend finalement à 66 %. Selon l'image que donne la fécondité de 1986, seulement deux tiers des femmes auraient un premier enfant, ou, si vous préférez, un tiers des femmes n'auraient jamais d'enfant. Quant à l'indice de rang 2, entre 1950 et 1986, il passe de 80 % à 51 %, et celui de rang 3 passe de 60 % à 17 %. Si nous comparons maintenant le régime des années 50 à celui de 1986, nous en arrivons à la constatation suivante, en nous limitant seulement aux trois premiers rangs de naissance : dans les années 1950, au moins 90 % des femmes ont un premier enfant; parmi celles-ci, près de 90 % ou 8/9 en auront encore au moins un deuxième; et parmi celles qui en ont eu deux, 75 % en auront au moins un troisième. La restriction de fécondité est donc respectivement de 10 %, 10 % et 25 %. Selon le régime de fécondité de 1986,

Figure 4
Indice synthétique de fécondité par rang
Québec, 1950 — 1986

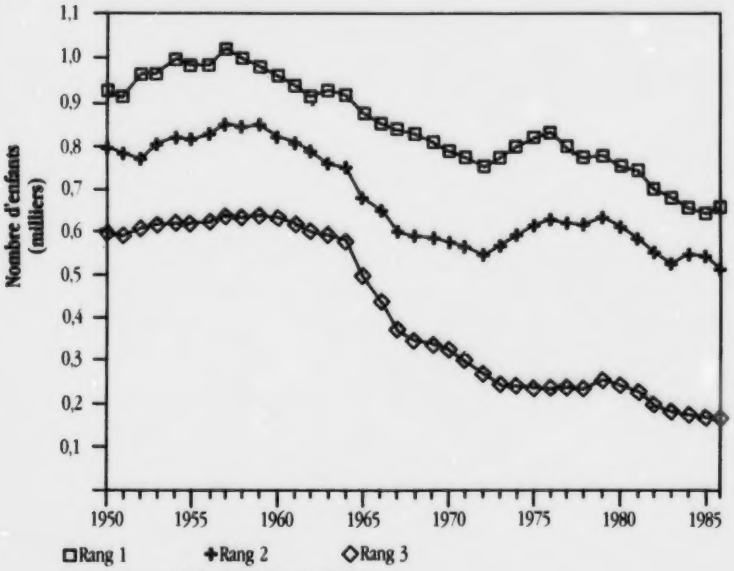

Source : Bureau de la statistique du Québec.

l'élimination devient celle-ci : 33 % n'ont pas de premier enfant, 23 % ayant eu le premier n'en ont pas de second et 66 % ayant eu deux enfants n'en ont pas de troisième. On note donc deux fortes hésitations : celle d'avoir un premier enfant et celle d'en avoir un troisième quand on en a eu deux. Évidemment, les naissances de rang 1 ont plus de poids que celles de rang 3 sur la fécondité d'ensemble, de sorte que les données de 33 % et 66 % ne se comparent pas directement. Mais nous décelons tout de même dans ces chiffres deux restrictions à la fécondité qui pourraient inciter à deux types de politique de population, l'une étant axée par exemple sur le premier enfant, l'autre sur le troisième.

On constate également au tableau 2 que depuis 1963, l'âge moyen à la naissance de rang 1, de rang 2 et de rang 3 augmente. Pour le rang 3, il semble se stabiliser depuis quelque temps. Mais ce qui

est le plus significatif, c'est qu'il continue d'augmenter pour le rang 1. On note donc tendance à retarder l'arrivée d'un premier enfant.

Tableau 3

Descendance atteinte chez quelques générations féminines

Âge	Générations			
	1945-46 (41)[1]	1950-51 (36)	1955-56 (31)	1960-61 (26)
25	1,08	0,62	0,58	0,48
30	1,78	1,31	1,19	1,04
35	2,13	1,62	1,49	1,35
40	2,23	1,71	1,58	1,43

1 Âge atteint en 1986 par la génération; les taux postérieurs à cet âge utilisés sont ceux de 1986.

Les démographes se méfient, nous l'avons dit, des données par année civile, dites transversales, car elles mettent en cause simultanément les fécondités de plusieurs générations, qui auront eu en fin de compte des comportements différents. Je vous présente, au tableau 3, la descendance atteinte à divers âges par diverses générations de femmes. Vous constaterez que la baisse est générale, qu'elle touche tous les âges et toutes les générations. Chez les générations ayant plus de 30 ans en 1986, la descendance à 40 ans, donnée dans le tableau, sera très proche de leur descendance finale. La génération 1960-1961, pourrait produire une descendance un peu plus élevée que celle donnée au tableau, mais il faudrait alors que la tendance à la baisse de la fécondité soit renversée. En somme, les données par génération ne font que confirmer l'ampleur de la baisse de fécondité et le non-renouvellement des populations.

Moins de premiers et de troisièmes enfants

Si l'on reprend maintenant les mêmes générations, mais en considérant leur fécondité par rang (tableau 4 et figure 5), on vérifie en gros ce qui a été constaté en transversal : la proportion de femmes ayant au moins un enfant passe de 90 % à près de 70 %; elle passe de 66 % à 54 % pour deux enfants et plus et enfin de 27 % à 18 % pour trois enfants et plus. Chez les générations plus récentes, la restriction à la fécondité tend à s'établir à 30 % pour le premier enfant, à 23 % pour le second, si l'on en a déjà un, et à 66 % pour le troisième. La chute touche surtout les

rangs 1 et 3, mais il semble y avoir constance pour le rang 2 depuis les années 1960. Ici encore, on s'aperçoit de la difficulté à avoir le premier et le troisième enfant. Il est à remarquer que plus de 90 % de la descendance de rang 1 est constituée avant 32 ans; pour le rang 3, la proportion de 90 % est atteint à 36 ans.

Tableau 4

Proportion de femmes ayant au moins 1, 2 ou 3 enfants chez certaines générations

	Générations			
	1945-46 (41)[1]	1950-51 (36)	1955-56 (31)	1960-61 (26)
Rang 1	0,89	0,82	0,77	0,72
Rang 2	0,66	0,61	0,57	0,54
Rang 3	0,27	0,22	0,19	0,18

1 Âge atteint en 1986 par la génération; les taux postérieurs à cet âge utilisés sont ceux de 1986.

Figure 5

Proportion de femmes ayant un, deux ou trois enfants, par génération
Québec,
Proportion ‰ ***(taux pour mille personnes)***

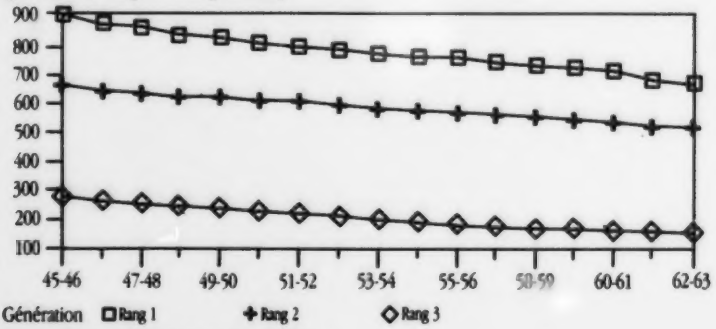

Source : Bureau de la statistique du Québec.

L'examen de la fécondité par rang révèle qu'il y a non seulement une chute de la fécondité de rang 3 ou de la fécondité aux âges élevés, mais aussi une chute de la fécondité du premier enfant et de la fécondité des jeunes femmes.

Dans l'ensemble, l'évolution récente de la fécondité se présente comme suit :

— La chute de la fécondité est d'une ampleur considérable et n'est pas simplement conjonctuelle : elle touche toutes les généra-

tions depuis celle née en 1942-1943 et on ne décèle aucun indice de redressement.

— La réduction s'est faite d'abord sur la fécondité de troisième rang et plus, mais elle touche maintenant le premier rang.

— On semble tarder de plus en plus à avoir le premier enfant, ce qui pourrait refléter une situation difficile chez les jeunes.

— Par ailleurs, la période effective de fécondité se réduit pratiquement à une quizaine d'années.

La description démographique permet de repérer les points sensibles où se manifeste la baisse de fécondité. Ces observations démographiques devront cependant être complétées par l'observation et la considération des facteurs socio-économiques liés à la fécondité.

Je termine cet exposé par un petit calcul simpliste : si l'on considère les naissances de rang 1, 2 et 3 (les autres étant négligeables en nombre), on s'aperçoit qu'avec un indice synthétique de 0,7 pour le premier rang, il faut aussi un indice de 0,7 au deuxième rang et de 0,7 au troisième rang pour obtenir une fécondité de 2,1, qui est l'indice de remplacement. Ceci veut dire que, si seulement 70 % des femmes ont un premier enfant, il faut que 100 % d'entre elles aient deux enfants et que 100 % d'entre elles aient trois enfants pour que l'indice de 2,1 soit atteint. Ces projections ne sont pas réalistes et il faut, ou bien renoncer au 2,1 ou bien que la fécondité de rang 1 remonte sensiblement pour que le niveau de 2,1 puisse être atteint.

On pourrait imaginer plusieurs combinaisons de fécondité par rang pour rendre réaliste l'objectif de deux enfants par femme... Mais je m'arrête ici, laissant à d'autres le soin de proposer des solutions.

L'évolution récente du mariage, des ménages et des familles

Louis Duchesne
Démographe,
Bureau de la statistique du Québec.

Après la description de l'évolution de la fécondité qu'a faite M. Dionne, je vais présenter brièvement l'évolution récente de la fécondité hors mariage, de la nuptialité et de la divortialité, puis un portrait des ménages et des familles que nous pouvons tirer des tableaux déjà publiés du recensement de 1986.

Les naissances hors mariage

La figure 1 permet de faire une transition-choc entre le domaine des naissances et celui des mariages et des familles. On y trouve l'évolution de la proportion des naissances hors mariage, qui augmente considérablement depuis une dizaine d'années pour atteindre 27 % en 1986, en regard de 10 % en 1976 et de 6 % en 1966. Il s'agit bien sûr d'un des effets de la chute de la nuptialité des années 1970. Ces naissances n'ont rien à voir avec les naissances « illégitimes » ou « naturelles » d'autrefois, qui corres-

Figure 1

Proportion des naissances hors mariage et de pères inconnus
Québec, 1970 — 1986

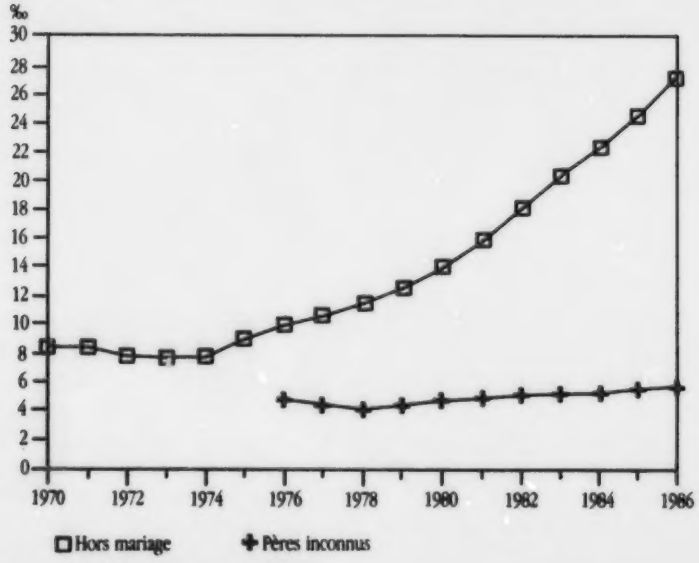

Source : Bureau de la statistique du Québec.

pondent plutôt aux naissances de père inconnu ou non déclaré, dont la proportion est à peu près stable, soit de 5% depuis 1976. C'est surtout chez les jeunes femmes que le père de l'enfant est inconnu : chez les femmes qui ont entre 15 et 19 ans devenues mères en 1986, 29 % n'ont pas déclaré le nom du père de leur enfant. Le fait nouveau, c'est qu'avec 22 % des naissances hors mariage dont le nom du père est connu, un type différent de fécondité s'installe dans notre société.

Les naissances hors mariage deviennent très répandues dans de nombreux pays : en France par exemple, la proportion atteint 20 % en 1985 et en Suède et au Danemark la proportion dépasse 40 %. Cette évolution des naissances hors mariage implique que le mariage n'est plus considéré, comme autrefois, comme la fondation d'une famille et que, de ce fait, l'étude de la nuptialité légale risque de devenir caduque.

Les mariages et les divorces

Le nombre de mariages a diminué considérablement depuis une dizaine d'années. En 1986, on enregistrait 33 108 mariages comparativement à 50 961 en 1976. Notons en passant la chute de 37 026 à 33 108 entre 1985 et 1986, qui est due en partie aux changements des politiques fiscales. Les mariages de fin d'année étaient très favorisés par une exemption fiscale; la disposition a été révisée en 1986 et le nombre de mariages de décembre est passé de 4 979 en 1985 à 2 348 en 1986. Il ne semble pas y avoir de récupération en 1987; au contraire, le nombre de mariages chute encore à 31 500 (nombre provisoire).

Le nombre de divorces, qui diminuait entre 1981 (19 193) et 1985 (15 814), augmente en 1986 et en 1987 pour atteindre le niveau le plus élevé de l'histoire, soit 21 939 divorces. La nouvelle législation de 1986, qui facilite l'obtention du divorce, explique probablement cette hausse.

Le mariage peut être rompu, non seulement par un divorce, mais aussi par le décès d'un des conjoints. En estimant les ruptures d'union par veuvage avec les décès de personnes mariées, on obtient 23 813 ruptures par veuvage en 1986. Ajoutées aux divorces, on obtient 40 467 ruptures d'union, soit un nombre de 9 % plus élevé que celui des mariages. C'est depuis 1982 que le nombre de fins d'union légale dépasse le nombre de débuts d'union légale.

Les indices synthétiques de primo-nuptialité ont évidemment suivi l'évolution du nombre de mariages (figure 2): au début des années 1970, ils sont autour de 0,90, mais en 1986, ils ne sont que de 0,43 pour les hommes et 0,46 pour les femmes. Si les taux de nuptialité de 1986 restaient constants, moins de la moitié des hommes et des femmes se marieraient légalement.

Figure 2
Indice synthétique de nuptialité des célibataires
Québec, 1970-1986

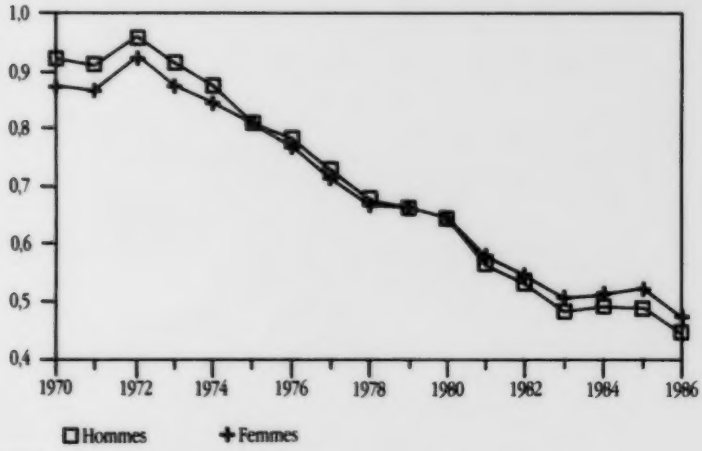

Source : Bureau de la statistique du Québec.

L'indice de divortialité est de 36 pour 100 mariages en 1985, la dernière année disponible. Cet indice révèle qu'avec les taux de 1985, 36 % des mariages d'une promotion se termineraient par un divorce. Avec les divorces de 1987, l'indice atteindra sûrement un niveau très élevé.

La nuptialité des générations

Les figures 3a et 3b donnent de façon longitudinale, c'est-à-dire pour les générations, l'évolution de la primo-nuptialité, en particulier la proportion de déjà mariés au 20e, 25e et 35e anniversaires, pour les générations nées depuis 1936.

Figure 3a

Proportion de déjà mariés à certains anniversaires par génération — hommes
Québec, 1951-1986

Proportion ‰ *(taux pour mille personnes)*

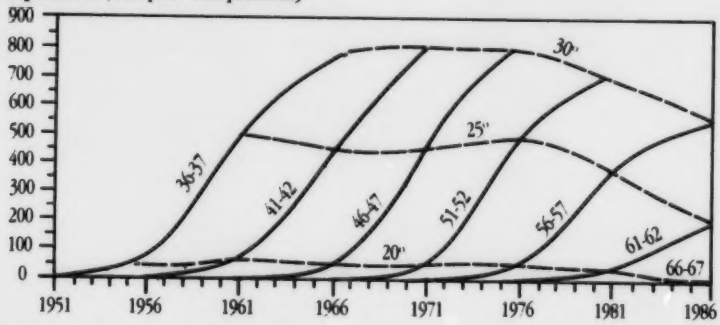

Source : Bureau de la statistique du Québec

Figure 3b

Proportion de déjà mariées à certains anniversaires par génération — femmes
Québec, 1951-1986

Proportion ‰ *(taux pour mille personnes)*

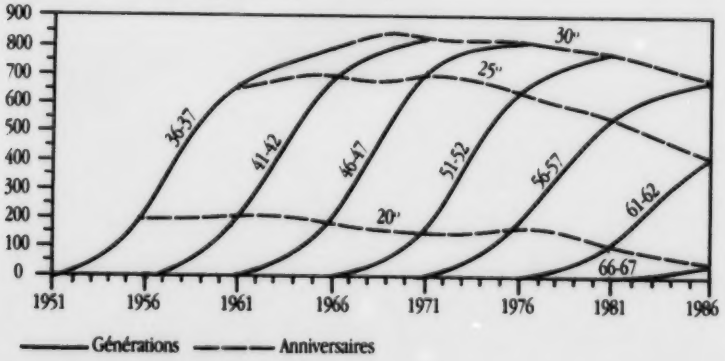

Source : Bureau de la statistique du Québec

Seulement 4 % des femmes nées en 1966-1967 sont déjà mariées à leur 20e anniversaire, alors que pour la génération 1956-1957, 17 % des femmes étaient déjà mariées, tout comme pour la génération 1946-1947, où 18 % étaient déjà mariées. Pour cette même génération 1946-1947, 71 % des femmes sont déjà mariées à 25 ans, tandis que la proportion baisse à 55 % pour les femmes nées en 1956-1957 et à 39 % pour les femmes nées en 1961-1962. Plus de 80 % des générations plus vieilles représentées dans la figure sont déjà mariées à 30 ans, mais la proportion baisse jusqu'à 67 % pour la dernière génération dont l'histoire est connue, celle née en 1956-1957. Le portrait est le même chez les hommes. Plus de la moitié des générations sont déjà mariées au 25e anniversaire jusqu'à la génération 1951-1952 et, pour les générations 1961-1962, qu'on observe jusqu'en 1986, seulement 25 % sont déjà mariées.

Les unions libres et l'état matrimonial

Si les gens ne se marient pas, il ne faut pas conclure qu'ils ont abandonné la vie en couple. Le nombre de partenaires en union libre augmente de 56 % entre 1981 et 1986. Au recensement de 1986, 189 000 couples se sont déclarés vivant en union libre, en regard de 121 000 couples en 1981. Les partenaires en union libre représentent 12 % des couples en 1986, en regard de 8 % en 1981. La répartition par âge des partenaires en union libre n'est pas encore disponible.

L'état matrimonial par âge au recensement de 1986 indique que, chez les moins de 40 ans, les proportions de célibataires augmentent par rapport à la répartition de 1981. À 24 ans par exemple, 64 % des hommes et 42 % des femmes sont célibataires en 1986, contre 53 % des hommes et 34 % des femmes en 1981. Notons qu'il s'agit, dans le recensement, de la nuptialité de fait plutôt que de droit, comme à l'état civil. Ces chiffres indiquent donc qu'en plus de la nuptialité légale, il s'est produit un changement des comportements domestiques des jeunes, qui vivent moins en couple.

Les ménages et les familles

Jusqu'ici nous avons traité d'individus, mais nous naissons, vivons, nous reproduisons et mourons dans les structures plus com-

plexes que sont les ménages et les familles. Le portrait que nous pouvons faire des ménages et des familles est bien rudimentaire, puisque le sujet est complexe et fuyant et les outils de mesure peu développés. Il faut même commencer par définir les concepts de ménage et de famille, puisqu'il n'y a pas accord sur ce point, comme en témoignent les discussions épiques du Comité de consultation sur la politique familiale, où la définition de la famille fut la question « la plus débattue ».

Nous utilisons ici les définitions des recensements canadiens. Le ménage privé est formé par « la ou les personnes qui occupent un logement privé et qui n'ont pas de lieu de résidence habituelle ailleurs au Canada », tandis qu'une famille de recensement comprend « un époux et une épouse (avec ou sans enfant. . .) ou un parent seul (peu importe son état matrimonial) avec un ou plusieurs enfants jamais mariés (quel que soit leur âge), vivant dans le même logement ».

En 1986, 97,8 % des Québécois vivent dans les 2 357 104 ménages privés, ce qui équivaut à un nombre moyen de personnes par ménage de 2,7 (tableau 1). En 1981, la taille moyenne des ménages était de 2,9 personnes, et en 1961, de 4,2. La croissance du nombre de ménages est donc de beaucoup supérieure à celle de la population. Pendant le lustre 1981-1986, le nombre de ménages privés a crû de 8,5 %, alors que la population n'a augmenté que de 1,5 %.

La croissance du nombre de familles (de 4,8 % entre 1981 et 1986) est cependant plus faible que celle des ménages; on compte, en 1986, 1 751 495 familles de recensement. En 1986, 83,8 % des Québécois vivent dans une famille, contre 85,3 % en 1981. Le nombre même de personnes dans les familles diminue. La taille moyenne de la famille est de 3,1 personnes en 1986, comparativement à 3,3 personnes en 1981 et à 4,2 en 1961.

Le genre de ménages

La grande majorité des ménages privés, soit 73,6 % en 1986, sont des ménages familiaux, c'est-à-dire des ménages comprenant au moins une famille. La proportion des ménages familiaux diminue cependant avec l'accroissement des ménages non familiaux et particulièrement des ménages d'une personne, qui représentent 21,7 % des ménages en 1986. Presque tous les

Tableau 1

Population totale, ménages privés, familles de recensement, nombre moyen de personnes par ménage privé et nombre moyen de personnes et d'enfants par famille de recensement
Québec, 1951-1986

Année	Population totale	Ménages privés			Familles de recensement				
		Total	Personnes	Nombre moyen de personnes	Total	Personnes	Nombre moyen de personnes	Nombre d'enfants[1]	Nombre moyen d'enfants[1]
1951	4 055 681	858 785	3 917 995	4,6	856 041	3 609 851	4,2	1 828 035	2,1
1956	4 628 378	1 001 264	4 435 001	4,4	970 414	4 107 028	4,2	2 094 499	2,2
1961	5 259 211	1 191 469	5 065 365	4,2	1 103 822	4 679 837	4,2	2 426 358	2,2
1966	5 780 845	1 389 115	5 595 109	4,0	1 229 301	5 135 358	4,2	2 646 906	2,2
1971	6 027 765	1 605 750	5 874 430	3,7	1 357 185	5 287 955	3,9	2 578 390	1,9
1976	6 234 445	1 894 110	6 082 605	3,2	1 540 400	5 434 790	3,5	2 373 110	1,5
1981	6 438 400	2 172 855	6 296 435	2,9	1 671 535	5 491 195	3,3	2 209 560	1,3
1986	6 532 461	2 357 104	6 391 435	2,7	1 751 495	5 472 275	3,1	2 043 030	1,2

1 Enfants de moins de 25 ans.

Source : Statistique Canada, Recensements du Canada.

ménages familiaux, soit 99,1 %, sont maintenant des ménages unifamiliaux. Il y a donc essentiellement deux genres de ménage : les ménages unifamiliaux et les ménages d'une personne, qui regroupent 95 % des ménages privés.

La taille des ménages

Le tableau 2 donne un aperçu de l'évolution de l'espace convivial des Québécois, soit l'évolution de la taille des ménages. En 1986, les ménages d'une ou de deux personnes deviennent majoritaires, avec 51,6 % des ménages privés; en 1961, ces ménages ne représentaient que 26,1 % de l'ensemble. Les ménages plus nombreux deviennent très rares : ceux de six personnes, par exemple, ne représentent plus que 3,0 % des ménages en 1986, contre 24,6 % en 1961. Si l'on considère la taille du point de vue des individus, on constate qu'en 1981 les deux tiers des Québécois sont en contact résidentiel avec seulement une, deux ou trois personnes, tandis qu'en 1951, près des deux tiers partageaient leur demeure avec quatre personnes ou plus. Il y a donc une forte homogénéisation des ménages, du moins quant à leur genre et à leur taille.

La structure des familles

L'évolution de la structure démographique des familles est résumée au tableau 3. Les familles dans lesquelles se trouve un couple forment la très grande majorité des familles, soit 85,6 % en 1986. Cette proportion diminue cependant; elle était de 87,5 % en 1981 et de 91,3 % en 1961. Notons que parmi ces couples on trouve, en 1986, 188 660 couples en union libre, qui représentent 10,8 % des familles.

En 1986, on compte 252 810 familles monoparentales, soit 14,4 % des familles. Leur nombre augmente de 21 % depuis 1981, alors que 12,5 % des familles sont monoparentales. L'augmentation du nombre de familles monoparentales (44 375) est même plus forte que celle du nombre de familles comprenant un couple (35 585).

Les mères seules sont beaucoup plus nombreuses que les pères seuls. On compte 208 630 familles monoparentales en 1986, soit 11,9 % des familles, qui ont un chef féminin, tandis que 44 180 ont un chef masculin; 82,5 % des familles monoparentales ont donc un chef féminin.

Tableau 2

Ménages selon le nombre de personnes
Québec, 1961-1986

Nombre de personnes		1961	1966	1971	1976	1981	1986
1	n	83 720	132 530	193 575	294 315	425 030	510 550
	%	7,0	9,5	12,0	15,5	19,6	21,7
2	n	227 811	283 095	370 440	501 905	608 575	705 220
	%	19,1	20,4	23,1	26,5	28,0	29,9
3	n	214 069	243 564	290 495	356 010	408 550	450 160
	%	18,0	17,5	18,1	18,8	18,8	19,1
4	n	211 512	242 485	284 260	350 790	415 245	443 015
	%	17,8	17,5	17,7	18,5	19,1	18,8
5	n	161 120	181 708	195 205	200 010	197 805	176 485
	%	13,5	13,1	12,2	10,6	9,1	7,5
6+	n	293 237	305 733	271 765	191 095	117 650	71 685
	%	24,6	22,0	16,9	10,1	5,4	3,0
Total	**n**	**1 191 469**	**1 389 115**	**1 605 740**	**1 894 125**	**2 172 855**	**2 357 115**
	%	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Statistique Canada, Recensements du Canada.

Tableau 3

Familles dans les ménages privés selon le sexe et l'état matrimonial de la personne repère
Québec, 1961-1986

Sexe et état matrimonial		1961	1966	1971	1976	1981	1986
Couple	n	1 008 004	1 124 833	1 222 175	1 381 505	1 463 105	1 498 690
	%	91,3	91,5	90,0	89,7	87,5	85,6
Union libre	n	—	—	—	—	120 885	188 660
	%	—	—	—	—	7,2	10,8
Parent seul	n	95 818	104 468	135 205	158 890	208 435	252 810
	%	8,7	8,5	10,0	10,3	12,5	14,4
Père seul	n	23 073	21 352	29 780	26 330	35 120	44 180
	%	2,1	1,7	2,2	1,7	2,1	2,5
Mère seule	n	72 745	83 116	105 420	132 565	173 315	208 630
	%	6,6	6,8	7,8	8,6	10,4	11,9
Mariée	n	17 423	19 221	31 945	32 530	39 305	43 080
	%	1,6	1,6	2,4	2,1	2,4	2,5
Veuve	n	53 097	60 763	59 810	65 625	66 625	63 585
	%	4,8	4,9	4,4	4,3	4,0	3,6
Divorcée	n	1 205	1 589	5 920	24 150	45 895	65 781
	%	0,1	0,1	0,4	1,6	2,7	3,8
Célibataire	n	1 020	1 543	7 745	10 260	21 490	36 184
	%	0,1	0,1	0,6	0,7	1,3	2,1
Total	**n**	**1 103 822**	**1 229 301**	**1 357 375**	**1 540 400**	**1 671 540**	**1 751 495**
	%	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Statistique Canada, Recensements du Canada.

La proportion des familles monoparentales à chef masculin est demeurée relativement stable; elle est de 2,1 % en 1981 et de 2,1 aussi en 1961, alors que celle des familles à chef féminin augmente de 6,6 % en 1961 à 10,4 % en 1981 et à 11,9 % en 1986. La répartition des mères seules selon leur état matrimonial permet de voir l'émergence de deux nouveaux types de mères : les mères divorcées et les mères célibataires. On en trouve 101 965, soit 5,9 % des familles en 1986, alors qu'en 1961 on n'en comptait que 2 225. En 1986, on trouve 65 781 mères seules divorcées et 36 184 célibataires. Les mères seules veuves, qui étaient autrefois les plus nombreuses des mères seules, sont maintenant dépassées par les divorcées : en 1986 on compte 63 585 mères seules veuves, soit 3,6 % des familles. Enfin, on trouve 43,080 mères mariées séparées (2,5 % des familles). Leur proportion augmente légèrement, même si on aurait pu penser que la disponibilité relative au divorce puisse faire diminuer cette catégorie.

Les enfants dans la famille

On compte, en 1986, 2 222 085 enfants dans les familles des ménages privés; c'est 6 % de moins qu'en 1981 et leur nombre diminue d'ailleurs depuis 1966. Le nombre moyen d'enfant par famille en 1986 est de 1,3, mais 31 % des familles, selon la définition retenue, n'ont pas d'enfant; si nous refaisons le calcul avec les seules familles ayant des enfants, la taille moyenne est de 1,8 enfant (tableau 4).

Près du tiers (31,9 %) des couples mariés légalement vivent sans enfant au foyer; 24,1 % ont un seul enfant, 29,5 % en ont deux et seulement 14,5 % en ont trois ou plus. En 1981, la proportion des couples ayant trois enfants ou plus était de 18,7 %. Près des deux tiers (63,5 %) des partenaires en union libre n'ont pas d'enfant à la maison, mais la proportion était plus élevée en 1981, soit 70,5 %. Alors que le nombre d'enfants vivant avec des parents mariés diminue de 12 % depuis 1981, celui des enfants vivant avec des parents en union libre augmente de 86 %.

Les familles monoparentales ont le plus souvent un seul enfant, soit 61 % quand il s'agit d'un père seul et 59 % dans le cas d'une mère seule, et la taille de ces familles diminue tout comme celle des familles biparentales.

Tableau 4
Familles dans les ménages privés selon la structure et le nombre d'enfants
Québec, 1981 et 1986

Structure		Nombre d'enfants						Nombre de familles	Nombre d'enfants	Nombre moyen d'enfants[1]
		0	1	2	3	4	5 et +			
1981	n	488 310	450 055	441 980	193 570	65 670	31 955	1 671 535	2 356 555	2,0
	%	29,2	26,9	26,4	11,6	3,9	1,9	100,0	100,0	
Couple marié	n	403 115	314 100	373 705	167 715	56 615	26 960	1 342 215	1 942 540	2,1
	%	30,0	23,4	27,8	12,5	4,2	2,0	100,0	82,4	
Couple en union libre	n	85 200	20 720	9 965	3 345	1 200	460	120 885	58 050	1,6
	%	70,5	17,1	8,2	2,8	1,0	0,4	100,0	2,5	
Père seul	n	—	19 880	9 370	3 645	1 310	910	35 120	59 870	1,7
	%	—	56,6	26,7	10,4	3,7	2,6	100,0	2,5	
Mère seule	n	—	95 350	48 940	18 855	6 550	3 625	173 320	296 100	1,7
	%	—	55,0	28,2	10,9	3,8	2,1	10,0	12,6	
1986	n	537 435	505 890	481 400	172 635	41 520	12 620	1 751 495	2 222 085	1,8
	%	30,7	28,9	27,5	9,9	2,4	0,7	100,0	100,0	
Couple marié	n	417 570	315 795	386 620	145 130	34 610	10 310	1 310 030	1 719 790	1,9
	%	31,9	24,1	29,5	11,1	2,6	0,8	100,0	77,4	
Couple en union libre	n	119 860	39 780	21 230	5 940	1 480	370	188 685	107 990	1,6
	%	63,5	21,1	11,3	3,1	0,8	0,2	100,0	4,9	
Père seul	n	—	26 985	12 090	3 710	1 005	375	44 175	68 415	1,5
	%	—	61,1	27,4	8,4	2,3	0,8	100,0	3,1	
Mère seule	n	—	123 335	61 460	17 850	4 420	1 570	208 630	325 895	1,6
	%	—	59,1	29,5	8,6	2,1	0,8	100,0	14,7	

1 Par famille ayant des enfants.

Source : Statistique Canada, Recensements du Canada.

Du point de vue des enfants, il faut examiner deux axes : celui des parents et celui des frères et soeurs. En 1986, 77,4 % des enfants dans les familles vivent avec un couple marié, 4,9 % avec un couple en union libre et 17,8 % des enfants vivent dans une famille monoparentale. En 1981, 15,1 % des enfants vivaient dans une famille monoparentale. Comme la plupart des familles monoparentales ont un chef féminin, 14,7 % des enfants vivent en l'absence d'un père ou d'un beau-père au foyer.

Si la présence parentale diminue dans la vie des enfants, celle des frères et soeurs s'est amenuisée de façon plus frappante encore. En 1986, les deux tiers des enfants (66,1 %) vivent seuls ou avec un seul frère ou soeur, alors qu'en 1981, seulement le quart des enfants vivaient dans de si petites familles et près du tiers des enfants avaient cinq frères ou soeurs à la maison. Le paysage familial des enfants est donc profondément modifié : la fratrie est réduite et beaucoup plus homogène quant à sa taille, et la figure paternelle, beaucoup plus souvent absente.

La situation domestique et familiale

Un résumé de la situation domestique et familiale des Québécois par sexe et par groupe d'âge est donné au tableau 5 et aux figures 4a et 4b.

La moitié des Québécois (50 %) sont des parents ou des époux dans une famille, 28 % sont des enfants dans une famille biparentale et 6 %, des enfants dans une famille monoparentale. D'autre part, 8 % des personnes vivent seules, tandis que 6 % vivent avec d'autres personnes dans un ménage privé tout en ne faisant pas partie d'une famille et 2 % se trouvent hors ménage privé, principalement dans les logements collectifs.

Les jeunes de 0 à 14 ans vivent presque tous dans une famille, mais on en trouve 28 285 qui vivent hors famille ou hors ménage privé. Ces enfants peuvent cependant vivre dans un ménage où il y a une famille, en famille d'accueil par exemple. À la fin de l'adolescence, entre 15 et 25 ans, la perte du statut d'enfant est brusque et la transition à l'état d'époux ou de parent est rapide, si bien que la proportion de jeunes adultes qui ne vivent pas dans une famille n'est que d'environ 20 %. Les femmes sont plus précoces que les hommes à fonder une nouvelle famille, mais

d'autre part on remarque que, de 1981 à 1986, le statut d'enfant est prolongé un peu, ce qui renverse la tendance d'avant 1981 d'un départ de plus en plus précoce.

Chez les adultes, les courbes des parents-époux ressemblent à celles des mariés; ce sont les femmes de 35 à 44 ans qui ont la proportion la plus élevée (86 %) de parents ou d'époux. La proportion de parents-époux diminue beaucoup chez les personnes âgées, surtout pour les femmes. C'est le veuvage, plus important chez les femmes, et le départ des enfants dans les familles monoparentales qui expliquent principalement cette baisse. Entre 1981 et 1986, on remarque chez les jeunes adultes, surtout de sexe masculin, une diminution de la proportion de parents et d'époux et une augmentation des personnes ne vivant pas dans une famille. Chez les hommes de 30 à 34 ans par exemple, la proportion vivant hors famille ou hors ménage privé passe de 15,1 % en 1981 à 19,0 % en 1986.

Près du tiers (31 %) des femmes âgées de 75 ans et plus habitent seules; 25 % d'entre elles vivent encore dans une famille, 20 % vivent hors famille avec d'autres personnes dans un ménage privé, tandis que 24 % se retrouvent dans des ménages collectifs. Il s'agit ici bien sûr d'un portrait qui ne nous renseigne pas sur la proportion des individus qui ont vécu à un moment donné une situation domestique particulière.

Ce bref survol de la question matrimoniale et familiale nous montre une fragilité croissante du lien conjugal, une absence plus fréquente de la présence paternelle auprès des enfants et une forte réduction du nombre de frères et soeurs liés aux jeunes enfants.

Un milieu familial précaire n'est probablement pas favorable à la venue d'enfants, qui implique un investissement personnel de plusieurs années. Par ailleurs, la fragilité croissante du lien père-enfant amènera peut-être les pères à moins investir dans leur relation avec leurs enfants. Il faut donc s'inquiéter, non seulement du troisième, du deuxième ou du premier enfant, mais aussi du mariage et de la vie de couple.

Figure 4a
Population selon la situation familiale et domestique par âge, sexe masculin
Québec, 1981 et 1988

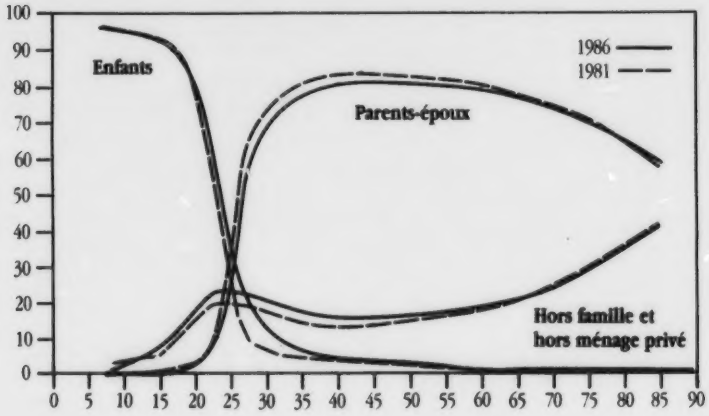

Figure 4b
Population selon la situation familiale et domestique par âge, sexe féminin
Québec, 1981 et 1988

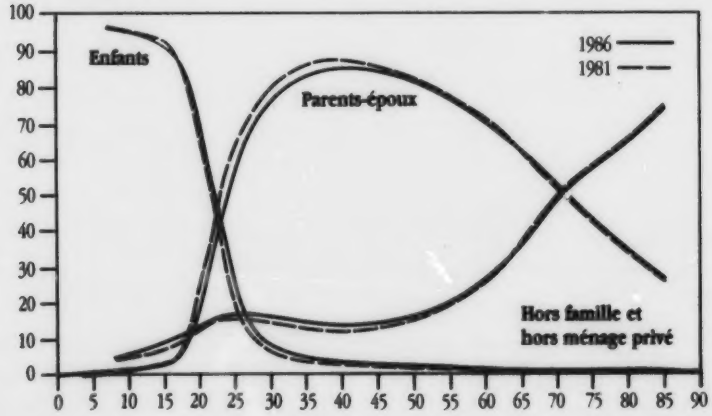

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 1986 (93-106).

Tableau 5

Population par âge et par sexe selon la situation dans les ménages et les familles
Québec, 1986

Groupe d'âge		Dans les ménages privés					Hors ménages privés	Total
		Dans les familles			Hors famille			
		Enfants dans les familles époux-épouses	Enfants dans les familles monoparentales	Parents/ époux	Vivant avec d'autres personnes	Vivant seules		
Hommes	n	975 205	210 365	1 542 870	197 505	213 250	62 025	3 201 220
	%	30,5	6,6	48,2	6,2	6,7	1,9	100,0
0-14	n	582 295	91 220	—	11 650	—	2 810	687 975
	%	84,6	13,3	—	1,7	—	0,4	100,0
15-19	n	181 160	42 015	1 910	12 040	1 895	4 295	243 315
	%	74,5	17,3	0,8	4,9	0,8	1,8	100,0
15-17	n	111 020	25 150	260	5 165	245	2 230	144 070
	%	77,1	17,5	0,2	3,6	0,2	1,5	100,0
18-19	n	70 145	16 860	1 650	6 875	1 650	2 070	99 250
	%	70,7	17,0	1,7	6,9	1,7	2,1	100,0
20-24	n	142 475	35 960	55 605	34 245	19 430	7 080	294 795
	%	48,3	12,2	18,9	11,6	6,6	2,4	100,0
25-29	n	46 930	17 340	174 850	31 350	32 195	5 640	308 305
	%	15,2	5,6	56,7	10,2	10,4	1,8	100,0
30-34	n	13 230	8 230	210 415	21 325	29 170	4 010	286 380
	%	4,6	2,9	73,5	7,4	10,2	1,4	100,0
35-44	n	7 510	9 055	397 455	26 785	41 980	5 955	488 740
	%	1,5	1,9	81,3	5,5	8,6	1,2	100,0

(suite page suivante)

Tableau 5 (suite)

Population par âge et par sexe selon la situation dans les ménages et les familles
Québec, 1986

Groupe d'âge		Dans les ménages privés					Hors ménages privés	Total
		Dans les familles			Hors famille			
		Enfants dans les familles époux-épouses	Enfants dans les familles monoparentales	Parents/ époux	Vivant avec d'autres personnes	Vivant seules		
45-54	n	1 370	4 435	279 640	18 790	28 200	5 415	337 850
	%	0,4	1,3	82,8	5,6	8,3	1,6	100,0
55-64	n	220	1 885	235 890	17 870	27 785	6 385	290 035
	%	0,1	0,6	81,3	6,2	9,6	2,2	100,0
65-74	n	10	210	135 985	13 055	20 040	7 365	176 665
	%	—	0,1	77,0	7,4	11,3	4,2	100,0
75+	n	5	15	51 115	10 415	12 560	13 040	87 150
	%	—	—	58,7	12,0	14,4	15,0	100,0
Femmes	n	852 575	183 935	1 707 320	211 100	297 300	79 010	3 331 240
	%	25,6	5,5	51,3	6,3	8,9	2,4	100,0
0-14	n	551 745	87 490	—	11 350	—	2 475	653 060
	%	84,5	13,4	—	1,7	—	0,4	100,0
15-19	n	165 665	39 285	10 450	12 155	2 175	2 455	232 185
	%	71,4	16,9	4,5	5,2	0,9	1,1	100,0
15-17	n	103 375	24 615	1 375	5 020	235	1 515	136 135
	%	75,9	18,1	1,0	3,7	0,2	1,1	100,0

(suite page suivante)

Tableau 5 (suite)

Population par âge et par sexe selon la situation dans les ménages et les familles
Québec, 1986

Groupe d'âge		Dans les ménages privés					Hors ménages privés	Total
		Dans les familles			Hors famille			
		Enfants dans les familles époux-épouses	Enfants dans les familles monoparentales	Parents/ époux	Vivant avec d'autres personnes	Vivant seules		
18-19	n	62 290	14 665	9 080	7 145	1 940	920	96 040
	%	64,9	15,3	9,5	7,4	2,0	1,0	100,0
20-24	n	97 895	25 825	117 260	28 860	17 605	3 185	290 630
	%	33,7	8,9	40,3	9,9	6,1	1,1	100,0
25-29	n	23 765	10 575	228 845	22 185	24 910	2 090	312 370
	%	7,6	3,4	73,3	7,1	8,0	0,7	100,0
30-34	n	7 100	5 645	240 220	13 880	21 970	1 840	290 655
	%	2,4	1,9	82,6	4,8	7,6	0,6	100,0
35-44	n	5 005	7 780	426 490	18 865	32 785	3 500	494 425
	%	1,0	1,6	86,3	3,8	6,6	0,7	100,0
45-54	n	1 170	4 430	290 445	17 060	29 885	4 770	347 760
	%	0,3	1,3	83,5	4,9	8,6	1,4	100,0
55-64	n	215	2 450	236 650	25 400	51 110	7 505	323 330
	%	0,1	0,8	73,2	7,9	15,8	2,3	100,0
65-74	n	15	425	118 565	30 570	67 845	13 435	230 855
	%	—	0,2	51,4	13,2	29,4	5,8	100,0
75+	n	5	20	38 400	30 760	49 010	37 775	155 970
	%	—	—	24,6	19,7	31,4	24,2	100,0

Source : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986.

L'évolution de la fécondité et de la nuptialité en Europe

Gérard Calot
Directeur de l'Institut national d'études démographiques, France

Nul doute, dans notre esprit au moins, que les historiens du futur retiendront parmi les phénomènes les plus importants qui se sont manifestés en Europe occidentale dans la seconde moitié du XX[e] siècle, pourtant riche en changements de toutes sortes, la chute brutale de la fécondité et de la nuptialité. Cette double évolution trouve son origine dans les mutations psychologiques, économiques, sociales et technologiques qui se sont opérées au sein des sociétés européennes, mais surtout elle conditionne leur évolution démographique future et, par voie de conséquence, le devenir d'ensemble de ces mêmes sociétés, bien au-delà de la fin du présent siècle.

La tempête des années 1965-1975 dans un ciel d'azur

Après la fin du second conflit mondial, les pays d'Europe occidentale, pourtant affaiblis par une guerre meurtrière, retrouvent un dynamisme démographique qui contraste avec la situation de basse fécondité enregistrée entre les deux guerres. Le *baby-boom* touche surtout les pays alliés, mais il affecte également ceux restés à l'écart du conflit (Suisse, Suède) et il va bientôt gagner l'ensemble de l'Europe de l'Ouest. En même temps que la fécondité augmente, l'âge au mariage s'abaisse et les indicateurs conjoncturels de fécondité atteignent des valeurs exceptionnellement élevées dans la première moitié des années 1960 : 3,2 enfants par femme aux Pays-Bas, 3,0 en Norvège, 2,9 en Angleterre-Galles et en France, 2,8 en Autriche, 2,7 en Italie et en Suisse, 2,6 au Danemark et en République fédérale d'Allemagne, 2,5 en Suède.

Vers 1964-1965, dans un contexte économique et politique pourtant spécialement serein, tous les pays d'Europe occidentale s'engagent soudain dans une baisse brutale, qui va se développer durant dix ans. Au terme de cette phase, les indicateurs conjoncturels de fécondité atteignent des valeurs sans précédent historique en période de paix, et qui auraient été qualifiés d'irréalistes dix ans plus tôt : vers 1975, la République fédérale d'Allemagne enregistre un indicateur conjoncturel d'à peine 1,5 enfant par femme, la Suisse de 1,6, les Pays-Bas de 1,7, l'Angleterre-Galles, l'Autriche et la Suède de 1,8, le Danemark et la France de 1,9.

Le trait le plus frappant de cette chute brutale des indicateurs de fécondité est sans doute sa simultanéité dans la totalité de l'Europe

de l'Ouest, quelque cinq à six années après les États-Unis et le Canada. Toutes les régions, tous les milieux socio-professionnels ou culturels participent à ce mouvement d'ensemble, selon des modalités très voisines. En dépit de la diversité des situations économiques nationales, des appartenances religieuses dominantes, des partis politiques au pouvoir, des législations en matière sanitaire (statut de la contraception et de l'avortement), sociale (niveau de la protection sociale) ou familiale (prestations et atténuations d'impôt), le même phénomène touche en même temps tous les pays et, au sein d'eux, tous les groupes de population. Curieusement même, la République fédérale d'Allemagne, à l'économie florissante, est le pays le plus gravement frappé. Seuls les pays méditerranéens (Espagne, Portugal, Grèce et, dans une large mesure, Italie) paraissent échapper à la baisse brutale.

Cette chute de la fécondité a pour effet de réduire les différences entre pays, mais aussi, à l'intérieur des pays, entre les couples eux-mêmes : plus grande proportion de couples ayant un ou deux enfants, diminution très forte de la proportion des familles nombreuses (trois enfants ou plus). Sans doute la tendance à la diminution des familles nombreuses ou très nombreuses est-elle bien antérieure au milieu des années 1960, mais la chute d'ensemble la précipite et, désormais, les familles d'au moins quatre enfants ne se rencontrent plus guère que dans les groupes d'immigrés récents.

La consolidation de la chute de la fécondité

Si la décennie 1965-1975 est celle de la chute brutale, la décennie suivante est au contraire celle de la stagnation ou de la décroissance modérée, en dépit de l'apparition de la crise économique et du chômage et de la libéralisation de l'avortement. Certes, la République fédérale d'Allemagne passe à moins de 1,3 enfant par femme, le Danemark à 1,4, mais la plupart des pays se stabilisent entre 1,5 et 1,6 enfant par femme (Autriche, Pays-Bas, Suède, Suisse). Seules l'Angleterre-Galles (1,7 à 1,8) et la France (1,8 à 1,9) fluctuent à un niveau un peu moins faible, tandis que les pays méditerranéens entrent dans la phase de chute brutale (Italie : 2,3 en 1974 et 1,3 en 1987; Espagne : 2,8 en 1976 et 1,65 en 1984; Portugal : 2,6 en 1976 et 1,7 en 1985; Grèce : 2,3 en 1979 et 1,65 en 1985).

Jusqu'à maintenant, aucun signe tangible ne donne à penser qu'une reprise de la fécondité se dessine ici ou là. Si certaines fluctuations ont pu être prises, au cours des années récentes, pour l'établissement de nouvelles tendances, aucune n'a été d'ampleur et de durée appréciables. On peut donc estimer qu'à l'heure actuelle toute l'Europe occidentale est profondément installée — et de façon probablement durable — dans une situation de très basse fécondité. Sans doute, les indicateurs conjoncturels donnent-ils une vision parfois excessive des situations réelles dans les générations successives. On peut cependant affirmer que les femmes nées vers 1955 n'auront probablement, au total, que 1,55 enfant en moyenne en République fédérale d'Allemagne, 1,65 en Suisse, 1,75 en Autriche et aux Pays-Bas, mais 1,95 en Angleterre-Galles et 2,05 en France ... alors que le remplacement à l'identique des générations nécessite, compte tenu de la mortalité actuelle, une descendance moyenne de 2,1 enfants par femme. Si la situation actuelle est appelée à se poursuivre, il ne fait aucun doute que la population totale va diminuer tôt ou tard dans tous les pays, et surtout que le vieillissement des populations va atteindre des degrés très notablement plus élevés que ceux que l'on connaît actuellement.

La chute de la nuptialité depuis une quinzaine d'années

Les démographes ont l'habitude d'analyser en détail les statistiques de nuptialité, parce que les fluctuations observées en matière de mariages retentissent avec quelque décalage sur l'évolution de la fécondité. La fécondité des femmes mariées étant très différente de celle des femmes non mariées, la nuptialité est, par ses fluctuations, l'une des *causes* des variations de la fécondité.

Telle était l'optique qui prévalait naguère, où il ne faisait aucun doute que le mariage était quasi universel (de l'ordre de 10 % des personnes demeurant célibataires) : seule sa plus ou moins grande précocité était génératrice de changements, qui se répercutaient sur la fécondité.

Par une curieuse ironie, c'est la fécondité qui la première a baissé, et essentiellement la fécondité légitime, à partir du milieu des années 1960. La nuptialité n'a commencé à se modifier sensi-

blement — et brutalement — qu'au début des années 1970 dans la plupart des pays d'Europe, même si les pays scandinaves ont été précurseurs dans ce type d'évolution. En quelque sorte, c'est l'effet qui se modifie avant la cause...

Les changements enregistrés depuis 1973 environ dans la plupart des pays d'Europe occidentale sont considérables. Au début, il était légitime de penser que le mouvement observé était comparable à ceux qu'on avait enregistrés dans le passé, c'est-à-dire qu'il consistait essentiellement en une élévation de l'âge au mariage, sans que la proportion des personnes finissant par se marier se modifie sensiblement. Mais on a maintenant un recul suffisant pour affirmer en toute certitude qu'il n'en est rien. Les générations nées vers 1960 compteront probablement de l'ordre de 30 % de célibataires à 50 ans.

L'effet sur la fécondité de la désaffection à l'égard du mariage légal est très vraisemblablement dépressif. Cependant, il est probable que cet effet soit variable selon les sociétés. Dans certaines, où l'illégitimité a toujours été un phénomène rare (Suisse : à peine 4 % des naissances vers 1960, République fédérale d'Allemagne : 5 à 6 % à la même époque), la réprobation sociale demeure vive à l'égard de la naissance hors mariage et la cohabitation sans mariage y est peu propice à la fécondité. C'est ainsi qu'en 1985, la proportion des naissances hors mariage n'atteignait dans ces deux pays que respectivement 5,6 et 9,4 %, en dépit de l'extension de la cohabitation juvénile. Au contraire, en Angleterre-Galles, en Autriche et en France, la même proportion avoisine maintenant 25 % (contre environ 6 % vers 1960 pour l'Angleterre-Galles et la France et, il est vrai, 11 à 13 % en Autriche). La situation extrême est actuellement celle des pays scandinaves, où la proportion des enfants nés hors mariage est proche de la moitié (en 1985 : 46 % en Suède, 43 % au Danemark).

Les causes possibles des évolutions de la fécondité et de la nuptialité

Il est extrêmement difficile d'analyser les causes des bouleversements que nous venons de décrire. En particulier, les individus eux-mêmes sont dans l'impossibilité de déterminer les raisons profondes de leur comportement et davantage encore d'appréhender pourquoi il diffère de ceux des personnes placées dans les mêmes conditions deux ou trois décennies plus tôt.

La simultanéité de la chute de la fécondité dans tous les pays d'Europe occidentale et la très grande similitude dans les modalités de cette chute donnent à penser que ce sont des causes identiques qui ont provoqué simultanément des effets identiques. D'autre part, les facteurs à l'origine de ces modifications sont probablement très profondément enracinés dans le substrat socio-psychologique et culturel commun à l'ensemble des pays concernés : inutile de rechercher les causes dans quelque événement superficiel qui a pu faire la une des médias de l'époque.

Sans tenter une explication globale, il nous apparaît, avec le recul dont nous disposons maintenant, qu'il convient de souligner le rôle qu'ont pu jouer certaines évolutions fondamentales apparues depuis 40 ans au sein de nos sociétés.

En premier lieu, nous citerons le développement de la *scolarisation*, notamment féminine, depuis 40 ans. Le corollaire de cette évolution majeure a été, d'une part, une attitude plus volontariste à l'égard de la vie, plus soucieuse de la maîtrise de son destin et moins passivement soumise à la tradition (d'origine religieuse ou non) et, d'autre part, une montée considérable de l'activité professionnelle féminine salariée, hors du domicile. Du coup, l'enfant qui est incompatible avec la poursuite de l'activité professionnelle de l'un des parents (la maman le plus généralement) acquiert un coût économique et psychologique énorme. Il s'agit en pratique du *troisième* enfant : si chacun des enfants conduit à une baisse sensiblement égale du niveau de vie à ressources inchangées, s'il est vrai que la compatibilité entre responsabilités professionnelles et familiales devient difficile à assurer lorsqu'on a deux enfants, *la venue au monde d'un troisième enfant signifie,* en termes de niveau de vie, *un enfant en plus avec un salaire en moins*. Dans ces conditions, il faut un singulier désir de famille nombreuse pour accepter en pleine conscience les renoncements considérables qu'elle implique. Par ailleurs, ce ne sont pas seulement quelques années difficiles qu'il faudra passer : la réinsertion ultérieure dans l'activité professionnelle, surtout en période de chômage et d'évolution technologique rapide, sans parler des avancements et promotions dont on aurait bénéficié si on n'avait pas interrompu son activité, est psychologiquement redoutable. Dans une société où seuls comptent les actifs, où l'amélioration de la condition féminine a reposé essentiellement sur le développement de l'activité professionnelle, se retirer de la vie active durant plusieurs années et

consacrer la totalité de son temps à des tâches exclusivement domestiques n'est pas une perspective jugée attrayante, alors même qu'on a déjà connu toutes les gratifications affectives de la parenté avec le ou les enfants précédents.

En second lieu, la *maîtrise totale de la fécondité* est apparue progressivement dans les 25 dernières années, par la contraception moderne et par la libéralisation de l'avortement. Ce n'est pas que la contraception ancienne se soit révélée inefficace : dans les conditions actuelles de vie en couple, une femme aurait en moyenne de l'ordre de dix enfants au cours de sa vie féconde si elle n'usait d'aucun procédé contraceptif. Le fait que la fécondité était à peine supérieure à deux enfants dans les générations nées à la fin du XIX[e] siècle témoigne de l'efficacité de la contraception ancienne.

Pour l'essentiel, la contraception moderne (pilule, stérilet) s'est substituée à la contraception ancienne. Mais avec une efficacité à peu près totale (surtout avec la libéralisation de l'avortement et le développement de la stérilisation) et, fait majeur, elle a inversé le sens décisionnel : naguère, il fallait un acte *positif* pour ne pas avoir un enfant; aujourd'hui il faut décider d'interrompre la mise sous contraception pour avoir un enfant. Du coup, les échecs de contraception se font rarissimes : comme, souvent, il s'agissait du « petit dernier », né après un intervalle assez long avec le précédent, cela explique la moindre fréquence de venue au monde du troisième enfant et des suivants. La contraception moderne est ainsi à l'origine de la quasi-disparition de la fécondité *non désirée*. Il est vrai que telle était bien sa finalité.

Mais il est possible qu'elle soit aussi à l'origine d'une diminution du désir d'enfant. Les enquêtes par sondage sur « le nombre idéal d'enfants dans une famille » font apparaître une diminution importante depuis le milieu des années 1960, non seulement d'ailleurs de la part des personnes appartenant aux âges féconds (18 à 35 ans), mais également de la part de celles qui ont dépassé l'âge d'avoir des enfants. Dévalorisation du deuxième ou du troisième enfant résultant de la possibilité de ne pas l'avoir ? Moindre attrait pour le deuxième ou le troisième enfant du fait de l'activité professionnelle plus fréquente des femmes ? Recherche moins intense des joies familiales, concurrencées par d'autres satisfactions de la vie ? Toujours est-il que la chute de la fécondité résulte à la fois de la diminution des enfants non désirés et de la

diminution des enfants désirés. Au terme d'une étude faite en France, les deux composantes seraient d'égale importance dans la chute observée.

La baisse de la nuptialité est tout aussi difficile à analyser que celle de la fécondité. Nous voudrions seulement souligner le fait que la maîtrise de la fécondité a dû jouer un rôle appréciable dans cette désaffection à l'égard du mariage légal. Naguère, le mariage était le *passeport*, délivré par la société, pour la vie en couple. Sans le passeport, impossible de s'exposer publiquement au risque d'avoir un enfant. Et si, d'aventure, en l'absence du passeport, une grossesse commençait, on régularisait en demandant rapidement le passeport, de façon que l'enfant naisse dans le mariage. Dans de nombreux pays, vers 1970, la proportion des femmes qui étaient enceintes au moment du mariage était supérieure à 25 %. Avec la contraception moderne et l'avortement, il est possible de vivre en couple sans s'exposer au risque d'avoir un enfant intempestif. Dans ces conditions, pourquoi prendre le passeport ? Et, dans un deuxième temps, la vie en couple sans mariage étant socialement acceptée, pourquoi ne pas avoir l'enfant jugé naguère intempestif ?

Cette argumentation ne saurait suffire à expliquer le phénomène. Il était évidemment nécessaire que la société accepte, bon gré mal gré, le développement de la cohabitation juvénile — en particulier les parents des jeunes gens. Il fallait aussi que de petits logements soient disponibles. . . et que leurs propriétaires acceptent de les louer à des couples non mariés. Nous voulons seulement indiquer, par cette courte présentation, que, dans la vision du monde des jeunes générations, la liberté nouvelle, résultant de la maîtrise à peu près totale de la fécondité, était une donnée d'importance majeure

Les sentiments portés à l'égard de la baisse de la fécondité

Comme nous l'indiquions ci-dessus, la baisse de la fécondité a été souhaitée indubitablement par nos contemporains. Ses effets, très bénéfiques à court terme, ont été vivement appréciés par tous les acteurs du jeu social: ménages, entreprises, État. Pour les ménages c'était la possibilité d'affecter à des consommations de nécessité seconde, mais hautement gratifiantes, des ressources

qui auraient autrement été affectées à l'enfant. Pour les entreprises, c'était la possibilité de fonctionner avec le personnel existant, sans avoir à subir les inconvénients résultant des congés de maternité, des interruptions d'activité, des congés pour maladie d'enfant. Pour l'État c'était la possibilité de réduire les investissements dans le domaine scolaire ou sanitaire, de voir diminuer les atténuations d'impôt pour charge de famille, les prestations familiales, les dépenses de maladie et de maternité de la sécurité sociale. . . Il fallait être bien curieusement inspiré pour regretter cette chute du dynamisme de nos sociétés. D'autant que, le progrès technique aidant, il allait être possible de faire travailler les robots, beaucoup moins coûteux que les hommes. . . Et si on pouvait donner un bel exemple au Tiers monde trop exubérant, quelle occasion à ne pas manquer! Enfin, à supposer que la baisse de la fécondité soit défavorable, c'était le prix inévitable à payer pour l'établissement de nouveaux espaces de liberté, surtout féminine. Le caractère totalitaire de certains gouvernements qui, dans le passé ou le présent, ont pris des mesures parfois bruyamment et grossièrement natalistes, ne conduisait personne, dans les démocraties d'Europe occidentale, à souhaiter que l'État intervienne pour tenter de contrarier les tendances observées.

Aussi, lors de la Conférence démographique européenne qui s'est tenue à Strasbourg en septembre 1982 à l'initiative du Conseil de l'Europe, la quasi-totalité des participants se sont-ils montrés résolument lénifiants quant aux conséquences et farouchement hostiles à toute idée d'intervention des pouvoirs publics. Seuls quelques délégués français et luxembourgeois tinrent un discours discordant.

La légitimité de l'intervention des pouvoirs publics en matière de fécondité

L'État, garant des intérêts supérieurs de la Nation, au-delà des contingences ou des péripéties du moment, a le devoir non seulement de gérer le pays dans le moment actuel, mais de préparer la gestion des périodes futures et de réaliser les arbitrages entre le présent et l'avenir. Aussi est-il indispensable qu'il porte un diagnostic sur le caractère favorable ou défavorable des évolutions actuelles et, en cas de diagnostic défavorable, à la

fois qu'il détermine et conduise les actions propres à corriger les tendances observées, en respectant naturellement les principes fondamentaux de la démocratie.

Les raisons qui conduisent à juger défavorable le maintien, durant une longue période, de la fécondité à un niveau nettement inférieur au seuil de remplacement des générations ne tiennent pas à de simplistes considérations de puissance, qu'elle soit d'ordre militaire, économique, politique ou culturel. Nous estimons notamment que l'effet d'une fécondité basse sur l'évolution du nombre total d'habitants est relativement secondaire.

Le point le plus important concerne la structure de la population selon l'âge : la baisse de la fécondité, par la réduction du flux qui alimente la pyramide des âges à sa base, a pour conséquence une diminution progressive de la part des jeunes dans la population totale. Conjuguée à la baisse de la mortalité, son effet à moyen et long terme consiste en une sorte de basculement de la pyramide des âges autour de son noyau central (20 à 60 ans), la diminution des jeunes étant à peu près exactement compensée par l'augmentation des personnes âgées. En outre la répartition par âge, interne au noyau central, vieillit également, l'effectif du groupe des 40 à 59 ans l'emportant sur celui du groupe 20 à 39 ans.

Les conséquences de cette montée du *vieillissement démographique* sont innombrables et à peu près systématiquement défavorables. Qu'il s'agisse du fonctionnement du système de protection sociale et en particulier du régime des retraites, qu'il s'agisse du dynamisme psychologique d'ensemble de la société dont la fraction jeune constitue l'aiguillon, obligeant notamment à une préparation constante de l'avenir, à une remise en cause salutaire des idées et des valeurs. Même si l'analogie entre vieillissement de l'organisme humain et vieillissement d'une société humaine ne saurait être développée inconsidérément — une société peut rajeunir, un individu ne le peut pas — , même si, à âge égal, nos contemporains sont en bien meilleur état physique qu'il y a plusieurs décennies, il nous apparaît que les sociétés européennes prennent un risque considérable à accentuer la montée inéluctable du vieillissement, par une sorte d'abandon en matière de fécondité.

Certains pourront considérer que, dans un monde où l'excès démographique l'emporte largement sur l'insuffisance, il sera toujours possible aux pays européens de recourir à l'immigration

en provenance des pays moins développés. Il est vrai que pendant une longue période, les candidats à l'installation dans les pays européens ne manqueront pas. Il est vrai que les exemples de l'histoire contemporaine sont nombreux, qui montrent le caractère bénéfique de l'immigration pour les pays d'accueil, et aussi pour les pays de départ. Il est vrai enfin que les besoins en main-d'oeuvre non qualifiée dans les pays industriels seront probablement moindres à l'avenir, lorsque la crise économique aura été surmontée, que ce ne fut le cas naguère. Il n'en demeure pas moins que l'admission d'immigrants en provenance de pays géographiquement et culturellement plus éloignés de l'Europe ne saurait atteindre un volume à la mesure du déficit actuel de la natalité par rapport au seuil de remplacement. Quand on constate que la République fédérale d'Allemagne devrait augmenter sa fécondité actuelle de plus de 50 % pour atteindre ce seuil, on n'imagine pas que le solde migratoire puisse un jour compenser un tel déficit.

Si donc les conséquences générales attachées au maintien durable d'une basse fécondité sont estimées défavorables, l'État est légitimement fondé à tenter de corriger les tendances observées. À la condition qu'il existe des mesures à la fois acceptables dans une société démocratique et dotées de quelque efficacité.

L'efficacité d'une action de l'État en vue de stimuler la fécondité

Le débat sur l'efficacité ou non des mesures incitatrices en matière de fécondité est loin d'être clos. C'est d'une part que les exemples de politique active sur longue période sont rares en Europe. D'autre part, dans l'impossibilité où sont les sciences sociales de pouvoir procéder à des expérimentations provoquées, très difficile est la mesure de l'effet des politiques existantes : l'effet d'une action donnée se mesurerait par l'écart entre la situation qui prévaut à la suite de cette action et, non pas la situation qui prévalait avant sa mise en oeuvre, mais celle qui *aurait* prévalu en l'absence de cette action. Ce deuxième terme de la comparaison échappe évidemment à l'observation...

Néanmoins, grâce aux analyses comparatives entre pays, grâce également à des études, à l'intérieur d'un même pays, portant sur les changements qui ont fait suite à l'adoption de politiques

de grande ampleur, on peut réunir un faisceau de présomptions permettant de conclure à l'efficacité des mesures prises dans le passé par certains gouvernements. En particulier, il paraît indubitable que les niveaux moins bas de fécondité observés en France depuis 20 ans, pays qui s'était illustré au XIX[e] siècle par une dénatalité très précoce et très marquée par rapport à ses voisins, tiennent à la politique constante qu'ont conduite les gouvernements successifs depuis près de 50 ans. L'analyse comparée des évolutions de la fécondité en République fédérale d'Allemagne et en République démocratique allemande du milieu des années 1950 au milieu des années 1970, puis après l'adoption en 1975 de mesures très importantes en RDA, apporte un argument supplémentaire en faveur de la thèse de l'efficacité. La très étroite analogie entre les courbes des deux Allemagnes est d'autant plus frappante que ces deux pays se situaient au niveau le plus bas au monde vers 1975 (1,5 enfant par femme). Certes, une certaine érosion est apparue en RDA après la remontée à 1,9 enfant par femme de l'indicateur conjoncturel de la fécondité en 1977, mais il est symptomatique de relever que l'écart entre les courbes des deux pays est resté constant de 1977 à 1985 : de l'ordre de 0,45 à 0,50 enfant par femme. Seul l'avenir nous indiquera si cet écart est appelé à persister ou non.

Dans d'autres pays d'Europe de l'Est, des résultats parfois spectaculaires ont été obtenus mais, à la différence de celles prises en RDA, les dispositions adoptées ont souvent consisté en une combinaison de mesures incitatrices traditionnelles, d'ailleurs dans l'ensemble assez modestes (prestations familiales en nature ou en espèces, congés de maternité) et de *restrictions* plus ou moins draconiennes apportées à la possibilité de recourir à l'avortement. L'effet de ces dispositions a fréquemment été de grande ampleur (Roumanie, 1966; Hongrie, 1973; Bulgarie, à plusieurs reprises) mais de courte durée. Nous ne pensons pas pour autant que ces exemples de politiques démographiques peu efficaces conduisent à remettre en cause la thèse de l'efficacité générale des mesures destinées à stimuler la fécondité. Certes, la marge d'action possible est étroite (de l'ordre sans doute au maximum de 0,5 enfant par femme), mais elle est, pour de nombreux pays, d'un ordre de grandeur comparable à celui qui sépare leur niveau de fécondité du seuil de remplacement des générations.

Quant à imaginer qu'une politique démographique appropriée aurait pu protéger un pays européen quelconque de la baisse

qui s'est produite de 1965 à 1975, cela relève de la pure imagination. La puissance du phénomène qui s'est manifesté alors était sans commune mesure avec l'effet qu'il est raisonnable d'attendre d'une politique, même idéale...

Observons encore qu'à supposer qu'un ensemble de mesures adoptées dans l'intention principale — voire exclusive — de redresser la fécondité soit dépourvu d'efficacité au strict sens démographique, au plan de la justice sociale un tel ensemble est de toute façon utile : il conduit à une réduction des inégalités sociales, dont l'une des dimensions est précisément la dimension de la famille.

La nature des mesures qui, dans le contexte européen actuel, seraient susceptibles de contribuer à relever la fécondité

Une politique démographique visant à l'efficacité ne saurait être une politique peu coûteuse. C'est qu'en effet nos contemporains ne décident pas la venue au monde d'un enfant pour des raisons futiles. Même si la décision résulte d'un mélange complexe de rationalité et d'irrationalité, il est clair que tout un climat doit être créé, que les couples doivent être convaincus de la *durée* de cette politique : la mise sur orbite adulte d'un enfant est une singulière responsabilité dont sont pleinement conscients nos concitoyens, et leurs décisions, en ce domaine, ne sauraient être prises à la légère, sur la foi d'arguments convaincants mais purement verbaux des responsables de l'État. Une politique familiale est un *contrat* tacite, à durée indéterminée mais longue, passé entre la Nation et ses familles.

Le souci familial doit imprégner l'ensemble de la législation, qu'il s'agisse de la fiscalité, du logement, du droit du travail, de politique scolaire, de protection sociale... Ce n'est pas uniquement par les prestations familiales que doit s'exprimer la volonté de l'État de soutenir les familles.

Néanmoins, il est des domaines d'action privilégiés que nous souhaitons expliciter.

En premier lieu, nous citerons celui de la *fiscalité* et des *prestations* en espèces. Dans une société fruste, les enfants sont exclu-

sivement à la charge de leurs parents et la fiscalité ignore le nombre d'enfants (impôt de capitation de montant égal pour tous les foyers, impôt proportionnel aux ressources comme l'est sensiblement la TVA — taxe sur la valeur ajoutée). Dans une société développée, par le jeu des prestations et des règles fiscales, l'État doit veiller à ce que les prélèvements obligatoires (ensemble constitué par l'impôt sur le revenu, les cotisations ouvrières et patronales de sécurité sociale, les impôts indirects) ne pénalisent pas les familles. L'objectif à atteindre est, à notre sens, que le total des prélèvements opérés sur une famille disposant de ressources primaires données et ayant un nombre d'enfants donné, diminué des prestations familiales en espèces reçues, soit égal, en valeur absolue, au total des prélèvements opérés sur un couple sans enfant disposant de ressources primaires également données, dès lors qu'après prélèvement la famille et le couple sans enfant ont le même niveau de vie[1]. C'est qu'en effet la capacité contributive des familles et des couples est identique si leur niveau de vie est identique. Autrement, de manière implicite, la législation des prélèvements obligatoires comporte un « impôt sur les enfants ».

Or, à l'exception de l'impôt sur le revenu, les prélèvements obligatoires ignorent le nombre d'enfants. Pour atteindre l'objectif énoncé, il est en conséquence indispensable que l'impôt sur le revenu fasse intervenir le nombre d'enfants de manière extrêmement marquée. Or, le plus souvent, il le fait de la façon la plus timorée qui soit.

Lorsqu'on examine par exemple le système des prélèvements obligatoires français, on constate que la condition est fort loin d'être satisfaite : en dépit de la règle du quotient familial adoptée pour le calcul de l'impôt sur le revenu et de l'importance des prestations familiales, la fiscalité globale est, à niveau de vie égal — c'est-à-dire compte tenu de la dégradation de niveau de vie résultant du nombre d'enfants — , beaucoup plus sévère pour les familles que pour les couples sans enfant. Autrement dit, tout se passe comme si, par rapport à une appréciation objective du niveau de vie en fonction des ressources et du nombre d'enfants, l'État levait un impôt sur chaque enfant, impôt qui, dans la législation française actuelle, est sensiblement égal à 15 % du prélèvement opéré sur chaque adulte, lequel est lui-même de l'ordre de 50 à 60 % de ses ressources primaires[2].

1 Cette condition est explicitée dans l'annexe.

2 Si la législation ne tenait aucun compte du nombre d'enfants, l'impôt levé sur chaque enfant serait de l'ordre du double de ce qu'il est actuellement...

Il convient de bien comprendre qu'il ne s'agit pas, dans l'objectif énoncé, de faire supporter à la collectivité une partie des charges, résultant des enfants, qui incombent aux parents : il s'agit uniquement de faire en sorte que, compte tenu de ses ressources et de son nombre d'enfants, la contribution totale d'une famille n'excède pas celle du couple sans enfant de ***même*** niveau de vie.

Or, le raisonnement de nombreuses personnes est en ce domaine complètement erroné. Ainsi on calcule, en termes de Comptabilité nationale, le manque à gagner, pour le Trésor public, résultant du fait qu'à ressources imposables (c'est-à-dire nettes des cotisations de sécurité sociale) ***égales***, les familles acquittent un impôt moindre que celui dû par un couple sans enfant. Ce manque à gagner porte le nom prestigieux de « Prestation fiscale » et, ajouté à la masse des prestations familiales, constitue l'« Effort de la Nation en faveur de la Famille ». Autrement dit, c'est par générosité à l'égard des familles qu'à revenu égal une famille paie moins d'impôt qu'un couple sans enfant. Comme si la pure notion d'***équité*** ne suffisait pas à en justifier le concept — à défaut évidemment de permettre d'en calculer le montant...

Certains objecteront que l'État n'a pas à « acheter » en quelque sorte des enfants aux couples qui en désirent. Telle n'est évidemment pas la situation qui prévaut actuellement : ce sont bien au contraire les familles qui subissent des prélèvements plus importants que les couples sans enfant ***à niveau de vie égal***. Même s'il est difficile d'appréhender correctement la notion de niveau de vie en fonction des ressources et du nombre (et de l'âge...) des enfants, c'est véritablement mépriser les familles que de substituer le ***montant des ressources*** au ***niveau de vie*** pour apprécier leur capacité contributive.

En second lieu, nous pensons que la ***conciliation entre activité professionnelle*** (féminine mais aussi masculine) ***et parenté*** doit être facilitée. Cela veut dire possibilité de passer du temps plein au temps partiel à certains moments du cycle familial, pour l'un ou l'autre des parents; cela veut dire existence de moyens pour faire garder les enfants en bas âge; cela veut dire surtout possibilité d'interrompre provisoirement son activité professionnelle, sans chute considérable de niveau de vie ni rupture du contrat de travail, pour les familles venant d'avoir un enfant de rang trois ou plus. La période de quelques années qui suit cette naissance (alors même que les enfants précédents nécessitent encore des

soins importants, vu leur âge) est en effet celle où la compatibilité entre activité et parenté est la plus difficile à assurer.

Il est intéressant d'observer que c'est notamment par une mesure de ce genre (à partir du deuxième enfant) que la RDA a obtenu le redressement enregistré à partir de 1977. C'est également la mesure que le gouvernement de République fédérale a adoptée en 1986 (à des fins exclusivement sociales et non natalistes, il est vrai, mais peu importe la présentation qui en est donnée), dès le premier enfant. C'est aussi la mesure instaurée en 1985 par le gouvernement socialiste français et étendue en 1987 par le gouvernement libéral qui lui a succédé. Actuellement, à condition qu'il ait exercé une activité d'au moins deux ans dans les dix années qui précèdent, un parent d'un enfant de rang trois ou plus, qui interrompt son activité salariée, perçoit pendant trois ans à partir de la naissance de cet enfant une *allocation parentale d'éducation*, non imposable, de 2 500 F par mois, qui s'ajoute aux allocations familiales.

À nos yeux, il s'agit de la mesure la plus souhaitable dans le contexte européen actuel. Elle mérite d'être étendue dans le proche avenir, notamment dans son montant mensuel et peut-être dans sa durée.

En matière de garde d'enfants en bas âge, la recherche de solutions moins coûteuses que les crèches traditionnelles s'impose avec urgence. Le prix de revient des crèches est en effet extrêmement élevé (de l'ordre de 4 000 à 5 000 F par enfant et par mois) et la question n'est pas de déterminer qui doit en assurer la charge (État, collectivités locales, parents), mais bien quel substitut moins ambitieux mais moins coûteux pourrait être développé à l'échelle des besoins qui se manifestent. Les formules de crèches familiales, de crèches à domicile, de haltes garderies sont assurément à multiplier, mais une action incitatrice de l'État, grâce au relais des municipalités et des associations de quartier, nous paraît souhaitable.

Enfin, le domaine du logement ne doit pas être négligé. L'idéal serait que l'État ou les collectivités locales puissent attribuer automatiquement, dans le secteur locatif dont elles ont la charge, des logements à toute famille qui en ferait la demande à partir d'un nombre donné d'enfants. L'expérience montre que, notamment, le passage de deux à trois enfants conduit à la nécessité de disposer d'une chambre supplémentaire. À cet égard, le

développement de l'accession à la propriété a certainement contribué à freiner la mobilité résidentielle — et à rendre plus impérieuse la nécessité du deuxième salaire pour effectuer les remboursements des emprunts contractés : il a donc probablement contribué aussi à abaisser la fécondité. On peut observer également que la prise en compte du nombre d'enfants dans les règles d'attribution des prêts est généralement très modeste (montant prêté, durée d'amortissement, taux des prêts). La remise partielle du capital restant dû lorsque survient une naissance durant la période de remboursement pourrait être une mesure incitatrice importante.

En matière d'urbanisme et de cadre de vie, le souci de l'enfant mériterait d'être davantage présent qu'il ne l'est aujourd'hui. Nos villes sont souvent beaucoup plus accueillantes à l'automobiliste qu'à l'enfant, à la voiture automobile qu'à la voiture d'enfant...

Accueillie comme la conquête d'une nouvelle frontière de la liberté individuelle, la baisse de la fécondité qui s'est produite en Europe occidentale du milieu des années 1960 au milieu des années 1970 et qui a été en quelque sorte consolidée par une décennie de très bas niveau, commence à susciter des interrogations. Comme il était prévisible, des effets bénéfiques à court terme ont été hautement appréciés par tous les acteurs du jeu social.

Mais maintenant que les effets défavorables vont commencer à se manifester avec dureté, on devrait assister à un certain retournement des points de vue. Déjà le thème du vieillissement devient un thème privilégié des réunions scientifiques. Récemment, la Commission des Communautés européennes a provoqué des réflexions sur les conséquences des évolutions en cours.

À notre avis, ces tendances nouvelles vont se développer. Après avoir salué avec la plus grande satisfaction le chute des courbes démographiques, les responsables des pays européens vont progressivement se poser des questions sur la meilleure façon de provoquer un relèvement. Mais il est clair que plus tardif sera le réveil, plus difficile à obtenir sera le résultat. Souhaitons seulement qu'il ne soit pas déjà bien tard pour commencer à réagir.

Annexe

La condition d'équité des prélèvements obligatoires du point de vue familial

La famille de n enfants a des ressources primaires R_n, perçoit des prestations familiales P_n, le prélèvement opéré sur elle est I_n. Le couple sans enfant a les ressources R_0 et subit le prélèvement I_0. Le niveau de vie V d'un foyer dépend de ses ressources nettes et de sa dimension.

$$V_n = V(R_n - I_n + P_n, n)$$
$$V_0 = V(R_0 - I_0, 0).$$

L'objectif à atteindre est:

$$V_n = V_0 \text{ dès lors que } I_n = I_0.$$

Si on retient, pour illustrer cette condition, l'échelle d'Oxford des unités de consommation (1 pour le premier adulte, 0,7 pour le second, 0,5 pour un enfant), on doit avoir, pour $n = 1$:

$$\frac{R_0 - I_0}{1{,}7} = \frac{R_n - I_n + P_n}{2{,}2} \text{ dès lors que } I_0 = I_n.$$

En notant f_n la fonction de prélèvement pour les foyers de n enfants en fonction des ressources primaires :

$$I = f_n(R)$$

la condition d'équité s'écrit donc :

$$VI : \frac{f_0^{-1}(I) - I}{1{,}7} = \frac{f_n^{-1}(I) - I + P_n}{2{,}2}.$$

Une politique démographique et familiale : pour quoi faire? Simples propos à partir de l'expérience belge

Michel Loriaux
Centre international de formation et de recherche en population et développement (CIDEP)
et Institut de démographie,
Université Catholique de Louvain (UCL)

Les atouts du Québec : compétence et clairvoyance

Mettons directement cartes sur table : je ne suis pas parmi vous comme démarcheur d'une politique familiale ou comme propagandiste d'une politique démographique quelconque.

Pour deux raisons. La première est que je n'ai pas une politique familiale ou démographique idéale ou type à vous proposer. Il n'y a pas à mes yeux une *bonne* politique familiale et d'autres mauvaises. Il y a seulement des politiques familiales qui sont plus ou moins bien intégrées à leur contexte social et aux finalités collectives et qui ont des chances plus ou moins grandes de réussir en fonction de leur degré d'intégration. Nous reviendrons sur la question.

La deuxième raison est que, si une politique familiale doit être proposée pour le Québec, c'est aux Québécois qu'il appartient de la définir, parce que ce sont eux qui connaissent le mieux leur situation et qui sont les mieux à même de définir leurs objectifs et les moyens de les atteindre. Et de ce point de vue, je suis pleinement rassuré — s'il en était besoin — en observant la qualité de la réflexion — scientifique et politique — qui s'est développée depuis des années dans cette région sur les thèmes de la population et de la famille, ainsi que la diversité et la richesse des travaux scientifiques qui soutiennent cette réflexion.

À titre d'anecdote, je vous dirai même que je vous envie : je viens en effet d'un département de l'Université de Louvain qui forme depuis plus de 20 ans des démographes de tous les pays du monde, dont quelques-uns d'ailleurs canadiens: or, le seul succès que nous ayons obtenu au niveau de la Belgique est de réussir à placer au sein de notre administration ou de nos institutions statistiques un seul pauvre démographe belge. À côté de cela, le Canada et le Québec font figure de leader en utilisant dans de nombreuses institutions les spécialistes en sciences de la population dont ils se sont dotés.

Cet exemple illustre d'ailleurs bien mon propos initial : ***en matière de politique, tout est souvent une question de volonté et de détermination***. Une politique est comme un enfant : si elle n'est pas vraiment désirée et soutenue, elle a toutes les chances d'avorter et de ne pas voir le jour; de même que les

démographes ont peu de chances d'être utilisés si personne n'est convaincu de leur utilité et de la nécessité d'étudier sérieusement les problèmes de population.

Or, c'est l'inverse qui me semble se passer au Québec. Non seulement des démographes nombreux ont été formés et sont en mesure d'exercer leurs talents et d'appliquer leur connaissances, mais des spécialistes de toutes les disciplines voisines des sciences humaines se sont joints à eux pour conjuguer leurs efforts dans un grand débat interdisciplinaire qui me semble ouvert et démocratique. C'est au départ une bonne assurance de succès et un gage heureux sur l'avenir.

En Belgique d'où je viens, c'est tout le contraire et je me souviens d'une boutade d'un observateur de notre vie politique qui rappelait que les problèmes de population ont toujours été tellement abordés de façon viscérale et conflictuelle, qu'on préfère les reléguer dans une grande marmite bouillonnante sur laquelle tout le monde s'assied — hommes politiques et partenaires sociaux réunis — pour éviter que le couvercle ne saute.

Voilà sans doute la raison pour laquelle il me serait difficile de vous parler de notre politique démographique, dans la mesure où nous n'en avons véritablement jamais eue, sinon cachée ou indirecte, parce qu'il n'y a jamais eu de consensus évident sur ce que devrait être, ou pourrait être une telle politique. Pourtant, il ne nous a pas manqué de motifs de mettre en place une telle politique démographique.

La dénatalité wallonne : une composante de la lutte des classes

La Belgique, et plus spécialement sa partie industrielle du Sud, la Wallonie, s'est engagée très tôt dans le processus d'industrialisation, bien plus tôt que la France par exemple, et donc en même temps dans celui de la transition démographique. La dénatalité et le vieillissement se sont très rapidement installés, faisant craindre à beaucoup des lendemains qui déchantent. Au début du siècle, un chroniqueur d'un journal

de la région liégeoise se désolait déjà que notre région, « notre beau pays » se mourait lentement, asphyxié par le manque de naissances et par le vieillissement de sa population.

Loin de moi l'idée d'ironiser à ce propos, en arguant que les circonstances historiques n'ont pas donné raison à ce pessimiste. La leçon que j'en tire est cependant que les évolutions réelles sont rarement aussi catastrophiques que les prévisions le laissent supposer. *Des adaptations interviennent souvent qui permettent de régulariser les situations et parfois de transformer en avantages ce qui apparaissait alors comme des inconvénients.*

J'en profite également pour faire remarquer que les critères de jugement qui peuvent être judicieux à une époque ne restent pas nécessairement valables et peuvent même devenir franchement mauvais pour d'autres périodes. Ainsi, j'admets volontiers qu'une population déclinante ou vieillissante, ou les deux, puisse constituer un handicap sérieux dans une économie à forte dominante de main-d'oeuvre et de capital humain. Être nombreux, jeunes et pleins de vigueur physique est alors un atout majeur, quand l'agriculture a besoin de bras vigoureux et que les manufactures font largement appel à la force physique des hommes, des femmes, et même des enfants.

Et pourtant, même en ces temps héroïques de la protoindustrialisation, il est vite apparu qu'une fécondité trop forte, qui pouvait servir les classes possédantes, desservait en fait les prolétaires en les maintenant dans une dépendance économique totale et dans une grande misère. Le malthusianisme, qui a été si souvent dénoncé comme attentatoire à la richesse des nations et à la grandeur des patries, était en fait la dernière ressource des classes pauvres et le premier moyen de sortir les familles de leur détresse et de relever leur niveau de vie. La « grève des ventres » fit non seulement partie d'une stratégie pour l'émancipation féminine, mais elle fut aussi un instrument pacifique de la lutte des classes. La dénatalité a donc été historiquement un des facteurs déterminants du progrès social.

Autres temps, autres modèles démographiques

Aujourd'hui, force est d'admettre que les conditions sont radicalement différentes et que nous ne pouvons plus regarder les

situations démographiques contemporaines avec nos lunettes d'autrefois. *La population a beaucoup changé, et la société aussi. Ce qui aurait pu constituer une bonne population hier, pourrait bien être une très mauvaise population aujourd'hui. Entendez par là une population qui ne serait pas en harmonie avec les autres secteurs de la société, puisqu'il paraît clair qu'il ne peut y avoir dans l'absolu de bonne ou de mauvaise population, mais des populations plus ou moins inadéquates par rapport aux autres conditions sociales et aux finalités collectives.*

Je ne veux pas dire par là qu'une population déclinante soit automatiquement un bienfait, mais simplement qu'il ne faut pas s'abstenir non plus de poser cette hypothèse et de l'examiner soigneusement. En Wallonie, une des raisons qui inspira très vite de vives inquiétudes fut le déséquilibre croissant entre le Nord et le Sud de la Belgique, entre la Flandre et la Wallonie. Les raisons en étaient faciles à comprendre : la Flandre était demeurée longtemps agricole et catholique et avait continué à produire en quantité de grandes familles, tandis que la Wallonie, industrialisée et sécularisée, s'était engagée très tôt dans la voie du contrôle des naissances.

En gros, la Flandre accusa un retard d'au moins 25 ans dans le déclenchement de sa transition démographique et ce décalage se maintint jusque vers 1970. Il en résulta notamment un déséquilibre croissant des effectifs absolus en faveur de la Flandre et une différence des structures par âges, plus jeunes au Nord qu'au Sud. Pourtant, à partir des années 1970, les écarts entre régions s'estompèrent largement, et si la population flamande continua à croître un peu plus rapidement que la population francophone, c'était dû davantage au nombre plus élevé de femmes en âge de procréer qu'à une plus grande fécondité réelle. Aujourd'hui, les différences régionales dans les paramètres du moment sont devenues insignifiantes, ce qui n'empêche pas la population flamande d'être nettement plus nombreuse que la population wallonne (57 % contre 33 % et 10 % de Bruxellois).

Du rapport Sauvy au rapport Poliwa

C'est d'ailleurs ce danger de minorisation politique qui inspira au début des années 1960 la première véritable tentative d'éla-

boration d'une politique démographique. Un illustre démographe de notre voisin français fut appelé à la rescousse par le Conseil économique wallon, qui publia, en 1962, le fameux rapport Sauvy sur « le problème de l'économie et de la population Wallonne », qui préconisait une série de mesures natalistes et une politique d'immigration sélective. Il fut suivi de peu au niveau national par un second rapport, dit Delpérée, du nom du fonctionnaire qui présida le groupe de travail « Démographie et famille » qui remit son rapport au premier ministre de l'époque. Ni l'un ni l'autre ne furent pourtant appliqués dans la réalité. Plus tard, en 1974, le Conseil économique régional wallon organisa une autre journée d'étude et de sensibilisation au problème démographique, pour dégager les lignes de force d'une politique de population, mais il fallut attendre jusqu'en 1976 pour que soit publié, 15 ans après le rapport Sauvy, un nouveau rapport, dit Poliwa, sur « l'état démographique de la Wallonie, avec des éléments pour une politique de population ».

Il s'agissait d'un rapport préparé par une petite équipe de chercheurs de mon Département de démographie à la demande du ministre des Affaires sociales wallonnes. Malheureusement, ce dernier était membre d'un parti fédéraliste qui fut exclu prématurément du gouvernement, de sorte que le rapport resta également lettre morte sur le plan officiel; il suscita néanmoins au plan privé des réactions plus ou moins vives, et notamment la publication d'un livre blanc préparé à l'instigation de la Ligue des Familles intitulé « Avoir des enfants en 1977 » et qui constituait une sorte de réponse indirecte au rapport Poliwa.

Ce rapport présentait pourtant des caractéristiques qui le différenciaient très nettement de ses prédécesseurs. Pour la première fois, l'évolution démographique wallonne n'était plus présentée comme un mal; pour la première fois aussi, aucun objectif quantitatif n'était plus fixé comme référence et le maintien du sacro-saint taux de reproduction égal à 1 n'était plus présenté comme la seule issue possible. *L'idée de base qui soutenait la réflexion de dire qu'il n'était guère réaliste, ni même nécessaire, de prétendre agir sur la fécondité par des actions volontaristes des pouvoirs publics et qu'il valait mieux se préoccuper d'aspects plus qualitatifs liés notamment à la réduction des disparités régionales ou à des inégalités sociales dans une série*

de domaines touchant à la démographie et à divers secteurs sociaux. De telles disparités ou inégalités existaient notamment en matière de mortalité infantile, de surmortalité masculine, de descendance moyenne, de structure par âge.

La politique de population, partie intégrante d'une politique globale de société

Ainsi donc, la politique strictement démographique était transformée en une politique sociale et même, plus largement en une politique globale de société, en postulant qu'en l'absence d'un dessein de société clairement édicté et promu, il ne peut y avoir de politique de population cohérente. Les objectifs retenus, neuf au total, furent regroupés en trois chapitres politiques : une *politique de la santé,* avec la réduction de la mortalité infantile et la réduction de la surmortalité masculine; une *politique de la famille et de la sociabilité* avec la promotion de la parenté responsable, l'accueil de l'enfant et l'accueil du troisième âge; *une politique sociale de l'emploi et du travail*, avec l'intégration volontaire de la population étrangère, la réduction de l'émigration non volontaire, la promotion de l'activité féminine et la réduction du chômage.

Des listes de mesures diversifiées, autant juridiques que financières, fiscales ou de production directe, étant proposées, mais le plus important était surtout l'esprit nouveau qui devait, selon les auteurs du rapport, présider aux transformations souhaitées, pour redonner une identité à la Région et une spécificité qui tienne mieux compte de ses ressources, de ses potentialités et de ses faiblesses. Le programme proposé était de gérer la démographie wallonne et non de rêver à l'inaccessible croissance. La gérer avec ses structures vieillies et avec sa masse d'étrangers. La gérer dans le respect de tous, en tentant d'abattre ou de repousser les barrières que notre croissance et notre vie ont dressé entre les citoyens : celles de l'âge, du sexe, de la nationalité, de l'éducation, etc.

Une des phrases du rapport résume bien sa philosophie: « Ce qui nous a paru vraiment anormal, ce n'est pas que la natalité décline ou que la structure démographique vieillisse, mais plutôt qu'on ne sache que faire des vieux, des chômeurs, du potentiel créatif des femmes. Anormal aussi, le fait que,

pour ne pas devoir poser fût-ce l'hypothèse d'une culture différente, on soit parfois tenté de choisir le retour au passé et la restauration d'une situation démographique rassurante où les vieux ne sont pas trop nombreux, où l'on n'a plus besoin d'immigrés et où les femmes font ce qu'elles doivent faire : des enfants. »[1]

Plus de douze ans se sont écoulés depuis que ces lignes ont été écrites, mais je ne suis pas prêt d'en soustraire une virgule. Au contraire, elles me paraissent plus vraies aujourd'hui qu'hier, car bien des situations se sont entre temps dégradées, et bien des inégalités se sont accentuées, tandis que les pouvoirs publics reculaient sur bien des fronts de l'aide sociale, confortés dans leur détermination par la critique libérale de l'État-providence qu'il fallait à tout prix renverser ou affaiblir.

La ligue des familles: les transformations d'une vieille dame

D'ailleurs, d'autres organismes, qui interviennent dans le domaine de la politique familiale et démographique, ne sont pas loin de partager ce point de vue, même si, par moments, des querelles idéologiques ont parfois pris le dessus sur des échanges scientifiques constructifs. C'est le cas, par exemple, de la *Ligue des Familles* qui est un de ces organismes et dont on m'a demandé de dire quelques mots. La Ligue des Familles belge a été créée voici près de 70 ans, en 1921, comme par hasard, par deux hommes, l'un colonel, père de 15 enfants, et l'autre jésuite. Au début, le mouvement a été dominé par les grandes familles catholiques et le slogan « travail, famille, patrie » y était particulièrement vivace. Syndicat des familles, le mouvement s'est efforcé de promouvoir la dimension familiale des politiques économiques, sociales et culturelles à tous les niveaux; il a constitué un groupe d'entraide, en mettant des services de plus en plus diversifiés à la disposition des familles nombreuses et s'est même orienté vers un mouvement d'éducation permanente et de promotion des travailleurs centré sur l'éducation familiale.

Réservée au départ à des familles nombreuses de quatre enfants et plus, la Ligue s'est ouverte en 1950 aux familles de trois

1 Rapport Poliwa, p. 390.

enfants et en 1971, la Ligue des Familles nombreuses est devenue plus simplement la Ligue des Familles, signe de la nécessité de s'adapter aux évolutions démographiques. En 1921, la LFN ne comptait que 3 000 membres; en 1930, 130 000; en 1950, 230 000; en 1965, 430 000 membres, mais elle semble avoir dû faire face dans les années récentes à un recul très sensible puisqu'elle n'annonçait plus que 140 000 familles adhérentes en 1981 et plus de 100 000 en 1984. Les raisons de cette évolution sont probablement à rechercher du côté de la disparition des familles nombreuses, mais aussi du côté de l'affaiblissement du sentiment familial.

Le rôle et l'action de la Ligue se sont considérablement modifiés au cours du temps, et ses visées patriotico-natalistes relèvent largement du passé. Les responsables rappellent volontiers qu'ils ont plus d'une fois contesté des mesures prises ou proposées par les gouvernements dans une optique nataliste, notamment des mesures financières susceptibles d'inciter les couples à avoir plus d'enfants ou à les avoir plus rapidement qu'ils ne le souhaitent.

Pour une société enfants admis

Mais en même temps, la Ligue réaffirme la primauté de la famille et l'importance du mariage et elle réagit lorsqu'elle constate que l'État introduit des discriminations — notamment fiscales ou en matière de chômage — qui ont pour effet de pénaliser lourdement le couple marié. Un des slogans principaux de la ligue est: « Une société enfants admis » et, indirectement aussi, « parents admis » *Une telle société implique notamment que la politique familiale ne puisse être un petit secteur indépendant, distinct des autres grands secteurs de la politique sociale et économique. Elle doit être la dimension familiale qu'il faut donner aux politiques économiques, sociales et culturelles.*

Il faut notamment, pour que tous les enfants aient les mêmes chances, que soient modifiés le statut juridique de l'enfant et la législation relative à l'adoption (point sur lequel la Ligue a obtenu récemment satisfaction). Il faut aussi, pour que les parents disposent du temps nécessaire à consacrer à l'éducation de leurs jeunes enfants, que la législation du travail et la sé-

curité sociale soient revues pour concrétiser le congé parental. Il faut enfin que la législation fiscale, trop peu familiale, soit revue, notamment pour ne plus décourager le mariage.

Les aspects matériels, aussi importants soient-ils, ne doivent pas être les seuls à être pris en considération et il est essentiel d'agir également au niveau des éléments non matériels, notamment en assurant la promotion de formes d'entraide et de solidarité susceptibles de transformer les mentalités collectives. Sur le plan des ressources familiales, la Ligue a eu une politique constante consistant à émettre comme principe que les parents doivent disposer des conditions matérielles leur permettant de choisir librement d'avoir ou non des enfants, c'est-à-dire essentiellement des ressources familiales suffisantes, en plus de l'accessibilité à des équipements sociaux adaptés (crèches, garderies) et à des logements à loyer modéré.

Une certaine conception de l'aide aux familles

La conception traditionnelle de la Ligue est de considérer que les frais d'entretien et d'éducation des enfants devraient être couverts au niveau du minimum social. Autrement dit, les familles de condition modeste (c'est-à-dire du niveau correspondant au salaire minimum) devraient conserver leur niveau de vie quel que soit le nombre d'enfants, d'une part grâce aux allocations familiales et d'autre part par des réductions fiscales. Les familles appartenant à des catégories socioprofessionnelles plus élevées doivent bénéficier des mêmes montants forfaitaires d'allocations familiales, auxquels s'ajoutent aussi des réductions fiscales. Ces avantages ne compensent que partiellement le coût réel qui est plus élevé que celui du minimum vital, mais il est admis qu'au-delà d'un coût minimum décent, il est normal que les dépenses supplémentaires ne soient plus prises en charge par la collectivité. À titre indicatif, ce minimum vital mensuel par enfant était récemment estimé à 6 000 FB, soit environ 250 $ CAN.
Cependant, ces deux principes :

— *allocations familiales pour tous les enfants couvrant les frais d'entretien et d'éducation correspondant au minimum social, quelle que soit la situation professionnelle des parents;*

— *et dégrèvement d'impôts pour charge de famille ayant pour objet d'adapter le montant de l'impôt à la faculté contributive de chaque citoyen, compte tenu de ses revenus et de ses charges;*

sont loin d'être respectés dans les faits. En effet, d'après des études récentes de budget ménager, un couple qui a trois jeunes enfants et un revenu imposable de 350 000 FB (12 500 $ CAN) dispose, par unité de consommation, d'un montant réel disponible égal seulement à 56 % de l'isolé avec le même revenu. Et les dispositions fiscales sont telles qu'avec un revenu imposable double — 700 000 FB (25 000 $ CAN) — le revenu disponible de la famille n'atteint plus que 47 % de celui de l'isolé. Conclusion : les allocations familiales et les dégrèvements fiscaux ne suffisent pas à compenser les charges d'enfants, même au niveau des revenus modestes, et la crise économique, jointe aux nouvelles mesures fiscales, n'a fait qu'accentuer cette inégalité.

Le refus de l'enfant-charge

En somme, il est assez réconfortant de constater que les préoccupations d'un organisme engagé dans l'action comme la Ligue des Familles ne sont pas tellement éloignées de celles des auteurs d'un rapport à vocation scientifique plus forte, comme le rapport Poliwa. L'accueil de l'enfance y était bien retenu comme un des objectifs principaux à promouvoir et beaucoup de mesures préconisées par la Ligue y figuraient explicitement, comme lever les obstacles juridiques en matière d'adoption, ou adapter la législation sociale aux rôles parentaux et familiaux, ou encore revaloriser le statut des professions consacrées à l'enfance.

Je crois cependant pouvoir dire qu'une préoccupation supplémentaire figurait dans le rapport Poliwa, qui mérite peut-être d'être signalée et d'être présente aux esprits lorsqu'il s'agit de mettre en place une nouvelle politique de la famille. Une politique familiale qui ne viserait qu'à indemniser les personnes pour l'accomplissement de certaines fonctions d'intérêt public réalisées à l'intérieur de la sphère de la vie privée et qui consisterait à corriger, par une politique de transferts sociaux, les effets négatifs des événements familiaux sur le niveau de vie de ceux qui y sont soumis, serait peut-être dangereusement réductrice et lourde de présupposés idéologiques.

La logique qui sous-tend ces politiques est en effet que l'enfant est une « charge » et que les familles qui font des enfants sont « défavorisées ». Par le chèque des allocations familiales ou la prime de naissance, par le dégrèvement fiscal et l'abattement sur le loyer, par les bourses d'études, la politique familiale classique met plus l'accent sur la consommation privée que sur les investissements collectifs et sur le niveau de vie plus que sur le mode de vie des familles. Elle juge plus facile de donner une certaine somme d'argent, en disant aux familles « Débrouillez-vous avec cela », plutôt que de mettre en oeuvre des réformes sociales plus profondes et d'aménager les institutions et les structures collectives de façon à les rendre plus accueillantes à la maternité et à l'enfant et à permettre de mieux concilier les tâches assez contradictoires de mère et de femme active, de parents et de producteurs économiques. Elle renonce à faire en sorte que les ménages avec enfant puissent connaître un mode de vie relativement équivalent à celui des ménages sans enfant, leur permettant par exemple de pouvoir sortir le soir, de prendre de « vraies » vacances, et pour la femme, d'envisager une activité professionnelle valorisante, etc.

Vers une spécialisation des fonctions de reproduction sociale?

En somme, la politique familiale classique va rarement au bout de la logique qui l'anime et qui est le plus souvent non seulement de corriger les inégalités entre familles, mais d'apporter un encouragement à la natalité. Si cet encouragement apparaît vraiment comme une nécessité, pour des raisons de survie collective, peut-être vaudrait-il mieux alors considérer la production d'enfants comme une tâche collective indispensable à assurer comme d'autres, et à accepter une spécialisation des fonctions de reproduction sociale au même titre qu'on accepte une spécialisation des autres fonctions de production économique.

Lorsque les immondices s'accumulent et que personne ne veut plus les enlever, il faut bien relever les salaires des éboueurs ou en faire venir de contrées lointaines qui se satisferont des conditions salariales en vigueur. *De même, lorsque la production d'enfants tombe en dessous d'un plancher jugé dangereux, il faudrait peut-être accepter de relever la rémunération de ce*

facteur de reproduction sociale que sont les mères et les parents et redynamiser l'unité de production qu'est la famille, autrement que par de vagues incitations financières et des formes diverses d'assistance.

Ce qui manque en somme le plus à la fonction familiale, c'est une *valorisation sociale réelle*, plutôt qu'une condescendante et ironique compassion. Il ne faut en effet pas oublier que, dans beaucoup de sociétés industrialisées, ce sont toujours les catégories sociales les plus défavorisées, pour reprendre ce vocable, ou les classes populaires qui apportent le soutien le plus ferme à la natalité, alors que leur fécondité plus élevée est souvent perçue par les autres classes comme le fruit de l'ignorance, de la bêtise ou de l'incompréhension du monde capitaliste et des règles du jeu de la compétition sociale et de la réussite.

C'est d'ailleurs un effet pervers potentiel des politiques familiales que le soutien financier à la natalité, de renforcer les inégalités sociales en ne parvenant à sensibiliser vraiment que les couches de la population les plus démunies financièrement pour qui toute forme d'allocation immédiate apparaîtra comme une manne céleste, fût-ce au prix d'une aggravation à long terme de leur précarité matérielle et de leur détresse morale. *Le miroir aux alouettes des politiques familiales cache parfois un piège social beaucoup plus redoutable et la revalorisation du rôle social de la famille ne sera pas obtenue en condamnant à la reproduction forcée les plus démunis de nos concitoyens, ni en distribuant des médailles du mérite familial ou en organisant des concours de la famille la plus nombreuse.*

À moins qu'il en aille de la reproduction comme du sport et du spectacle, et que le seul moyen de susciter un intérêt collectif soit de provoquer une compétition effrénée récompensée par des prix mirobolants et des trophées du mérite. Je pousse un peu l'argument par jeu, mais je pense exagérer à peine. Ce que je compte simplement réussir en parlant de la sorte, c'est vous convaincre, s'il en était besoin, qu'une politique démographique d'inspiration nataliste n'est pas une chose simple, ni facile. Accorder des avantages fiscaux ou des allocations familiales est relativement aisé; espérer de la sorte remplir les berceaux vides est une autre aventure beaucoup plus aléatoire.

Attention : une politique familiale peut cacher une politique nataliste!

C'est d'ailleurs là que se situe la ligne de démarcation entre les politiques démographiques et les politiques familiales. Une politique familiale qui vise une plus grande équité entre les familles ou l'élévation de leur bien-être peut réussir, qu'il y ait ou non accroissement du nombre d'enfants, alors que si une politique démographique a pour objectif premier de relever le niveau de la natalité, toute non-réalisation de cet objectif sera perçue comme un échec de cette politique. Je ne donne pas cette réflexion pour encourager les hommes politiques à dissimuler des politiques natalistes derrière des politiques familiales — ils en auront bien l'idée seuls —, mais pour faire prendre conscience des difficultés de provoquer artificiellement une reprise de la fécondité dans un contexte de déclin durable et profond.

Croire le contraire, c'est en effet considérer — à tort — que la fécondité est déterminée de façon indépendante et autonome par rapport aux autres éléments du contexte social. C'est penser que son faible niveau actuel peut être considéré comme un accident, ou une anomalie qu'il serait relativement facile de corriger par quelques mesures soigneusement sélectionnées. Il n'en est rien.

La fécondité est un des éléments d'un système social complexe. Elle est un des principaux extrants ou produits de la famille, qui est elle-même une des composantes essentielles de ce système global. La famille s'est profondément modifiée et la fécondité a décliné de façon importance parce que le reste du système s'est également profondément modifié. Qu'il suffise de rappeler quelques-uns des facteurs qui ont ainsi été associés à ce mouvement : la disparition des catégories sociales apportant habituellement leur soutien aux hautes fécondités, l'intensification de la participation des femmes à l'activité économique, la diffusion d'une contraception moderne de plus en plus efficace, les progrès de l'individualisme, l'accentuation de l'anomie culturelle, l'incertitude du lendemain, la montée du chômage, la suprématie de la réalisation de l'immédiat sur les projets à long terme, etc. Cette liste non exhaustive pourrait être allongée.

La famille : interface incontournable entre la vie privée et la vie collective

Autrement dit, la famille n'est pas isolée des autres institutions; ses structures et ses modes d'organisation ne sont pas indépendants des structures et des modes d'organisation de la société globale. Ce n'est pas par hasard qu'historiquement, voici près de deux siècles, la famille traditionnelle a fait progressivement place à la famille nucléaire; ce n'est pas non plus par hasard que la famille actuelle est en train de se modifier, de se diversifier, de se restructurer. La famille a toujours été une interface entre la vie privée (ou individuelle) et la vie collective, ce qui signifie que toute réorganisation de groupe dans ses finalités principales et dans ses fonctions dominantes implique une nécessaire réorganisation de l'interface familiale, faute de quoi des rigidités structurelles et des inefficacités fonctionnelles risquent d'apparaître et de perturber le fonctionnement global du système.

Si la famille était un petit domaine autonome, on pourrait imaginer agir sur elle sans trop de difficulté. Il en irait de même si la démographie représentait un secteur à part de notre vie collective. Mais à partir du moment où ce sont des sous-ensembles d'un ensemble beaucoup plus vaste, dont ils font partie intégrante, au même titre que les structures économiques et sociales ou que les idéologies, il ne devient pratiquement plus envisageable de modifier de façon durable l'une ou l'autre partie sans que l'ensemble aussi doive être modifié.

Ainsi, ce qui rend peu plausible l'hypothèse d'une reprise durable et significative de la fécondité, c'est le fait qu'elle se trouverait alors en opposition franche avec le principe de l'organisation structurelle de la société. Si la fécondité remontait, elle serait en porte-à-faux avec beaucoup d'autres aspects de la société, et il faudrait donc admettre qu'ils se modifient à leur tour, dans le sens d'un retour à des valeurs plus traditionnelles, à des idéologies moins « individualisantes », à une reconsidération du rôle familial et économique de la femme, à une revalorisation du statut de l'enfant dans la famille, etc. Autant de transformations qui resteront toujours possibles, mais qui sont peu vraisemblables pour l'heure, parce qu'elles ne s'inscrivent pas dans le courant culturel dominant, ou dans ce qu'on pourrait appeler le sens de l'histoire, et qu'elles ne sont pas forcément souhaitées, ni même peut-être souhaitables.

Cela ne veut pas dire que toute action politique soit vouée *a priori* à l'échec, et qu'il faille par avance laisser tomber les bras. Mais, il convient de ne pas croire aux politiques miracles et de comprendre que les marges de manoeuvre des autorités sont faibles, comme la liberté de procréation s'inscrit dans un intervalle de confiance sociale très court.

L'avenir incertain de la fécondité

Faut-il en déduire qu'il est impossible d'imaginer une reprise de la fécondité et un nouvel âge d'or pour les familles ? Pas forcément. On peut par exemple évoquer l'hypothèse que si la crise économique prenait fin et si une nouvelle croissance s'installait, comparable à celle des « Trentes Glorieuses », la fécondité puisse remonter dans une certaine mesure. Dans ce cas, une politique nataliste apparaît comme réussie alors qu'elle n'aurait peut-être comme principal mérite que d'accompagner un renversement naturel de la tendance. D'autres conditions importantes de notre organisation et de nos modes de vie pourraient aussi se modifier.

L'incertitude actuelle la plus grande vient cependant de ce que nous comprenons que la famille est en train de se réorganiser, mais sans savoir pour quelles finalités. Une nouvelle révolution démographique semble se mettre en place sous nos yeux, mais il est difficile de savoir quelles conséquences elle produira sur le plan individuel et social, parce que personne ne sait exactement ce que sera cette société du troisième millénaire qui se prépare.

Bien malin donc celui qui pourra dire quelle serait la politique démographique la plus adéquate pour que les structures de population soient les plus harmonieuses par rapport à nos futures structures socio-économiques. *Une chose me semble certaine : c'est la population qui doit s'adapter à la société et non la société à la population, ce qui n'aurait guère de sens car une population ne peut-être une fin en soi. Il n'y a d'ailleurs aucune preuve décisive d'une relation universelle positive entre la croissance démographique et la croissance économique.*

Je comprends que des raisons de rapport de forces politiques entre communautés ou de sauvegarde d'une identité culturelle

puissent conduire une collectivité à soutenir numériquement sa population, mais il faut aussi admettre que, lorsqu'une population est menacée dans sa spécificité, il y a souvent d'autres raisons que purement démographiques et qu'il faut aussi les analyser avec lucidité. C'est cela le principe de base de l'intégration d'une politique démographique à une politique globale de société, et j'espère, qu'à défaut de vous avoir entièrement convaincu, j'aurai au moins jeté dans vos esprits les germes d'un certain doute, propice à la réflexion et à l'enrichissement des schémas d'analyse.

Bibliographie

ANDRÉ, R. *La population de la Wallonie dans la dualité démographique de la Belgique*. Bruxelles, Fondation Charles Plisnier, 1983, 192 p.

C.E.R.W. « Nous vieillirons ensemble », dans *Wallonie* 79, (n° spécial sur la démographie), n° 5, Namur, 1979.

C.E.W. *« Le Rapport Sauvy » sur le problème de l'économie et de la population en Wallonie*, (1re partie par R. Pressat, 2e partie par A. Sauvy). Liège, éd. du C.E.W., 1962, 57 p.

C.E.R.W. « Actes de la journée d'information sur la population en Wallonie », dans *Wallonie 74* (numéro spécial)?, n° 5, Namur, 1974.

CICRED (ouvrage collectif). *La population de la Belgique*. Paris, CICRED Series, 1974, 202 p.

Département de Démographie, UCL. *État démographique de la Wallonie et éléments pour une politique de population*. Bruxelles, Rapport Poliwa, C.E.P.F., Document n° 2, 1977, 412 p.

FELD, S. et R. LESTHAEGHE (éd.). *Population et Prospective. Agora démographie*. Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 1985, 320 p.

GÉRARD H. et M. LORIAUX « La maîtrise de la fécondité et son évolution actuelle en Belgique » dans *Revue Enfant*, n° 2, Bruxelles, 1984, p. 5-26.

GÉRARD H. et M. LORIAUX « Présentation de la situation de la Belgique; Dossier Natalité en Europe : Qui veut agir? » dans *Population et Avenir*, n° 565, Paris, 1983, p. 7-9.

Ligue des Familles. *50 ans de jeunesse, mémoires et espérances du mouvement familial belge*. Bruxelles, 1971, 38 p.

Ligue des Familles. *Jeunesse, famille et société*. Bruxelles, Congrès de Virton (1981), 1982, 208 p.

LORIAUX M. « Et si la famille venait vraiment à disparaître? » dans : Ligue des Familles, *Famille 2000, Quelle société pour les familles de l'an 2000?*. Bruxelles, Actes du Colloques de Bruxelles (avril 1984), 1985, p. 31-44.

LORIAUX M. « La crise vue du perchoir du démographe, ou des relations incertaines et changeantes de la population, de l'économie et de la société » dans *Wallonie 83*, n° 5, Namur p. 359-392.

LORIAUX M. « La famille d'aujourd'hui et les accrocs de la filière *F* » dans *Vivre Aujourd'hui*, n° 3, Bruxelles, 1985, p. 11-23.

LORIAUX M. « Plaidoyer pour une politique démographique douce. Présentation du rapport POLIWA « dans *VI^e Colloque National de Démographie, La fécondité dans les pays industrialisés*, Lille, avril 1979, Paris, Éditions du CNRS, 1986, p. 299-304.

LORIAUX M. « Une politique démographique pour la Wallonie est-elle encore possible? » dans *Wallonie 79*, n° 1, Namur, p. 15-55.

« *Rapport Delpérée*, Politique de la population et de la famille », *Revue belge de Sécurité sociale*, n° 7-8, Bruxelles, juillet-août 1962, p. 912-984.

Vivre en régime de faible fécondité

Évelyne Lapierre-Adamcyk
Démographe,
Université de Montréal

À la suite des présentations qui ont été faites ce matin, je vais ajouter un certain nombre de commentaires, sans reprendre de façon systématique les éléments principaux des conférences. Je vais évidemment accorder une certaine importance à la situation québécoise, puisque l'objectif de ce colloque est de nous aider tous à réfléchir sur la politique à adopter ici, au Québec. Les exposés de MM. Dionne et Duchesne nous ont bien montré l'état de la fécondité au Québec, et ils ont également fait ressortir les tendances de fond qui affectent notre comportement démographique. Il apparaît de façon très claire que le Québec, à l'instar des sociétés occidentales dans lesquelles il se situe, s'est maintenant installé dans un régime qu'on pourrait qualifier de régime de faible fécondité.

Depuis le début des années 60, nous avons assisté à la chute de la fécondité, mouvement qu'on a jugé favorable selon certains points de vue, et qu'on peut juger défavorable selon d'autres. Quoi qu'il en soit, je pense qu'il y a là un mouvement à caractère presque irréversible, dans lequel notre société s'est lentement mais sûrement installée. Ce régime de faible fécondité a pris, depuis quelques années, une allure qui nous semble inquiétante, et c'est d'ailleurs en réaction à cette nouvelle situation que, à divers niveaux, on a commencé à s'inquiéter.

Le régime de faible fécondité, qui, un moment, a semblé se fixer autour de deux enfants, pourrait être l'objectif visé par l'ensemble de la planète, puisque, à long terme, il est clair que les populations ne peuvent s'accroître à l'infini. Nous nous éloignons cependant de façon marquée de ce genre d'objectif idéal, qui serait d'assurer le remplacement de nos générations, et nous avons récemment adopté des comportements qui s'éloignent franchement de ce seuil. Le taux de fécondité, qui maintenant atteint 1,4 enfant et qui continuera peut-être de descendre dans les prochaines années s'il n'y a pas d'intervention, est nettement trop faible.

Or, dans notre situation, il apparaît clairement que ce nouveau régime de trop faible fécondité relève de deux manques. Il y a d'abord un recul marqué du troisième enfant et des familles plus nombreuses, devenues inexistantes ou, lorsqu'elles subsistent, sont marginales. En fait, même la famille de trois enfants est trop peu importante. Et parallèlement, ce qui est plus inquiétant encore, on observe chez nous un recul de la venue des premiers enfants, ce qui nous semble très significatif. Voilà pourquoi une intervention est indispensable.

Des changements irréversibles

Les principales causes qui ont amené le premier régime, celui dans lequel il semble que nous devrons vivre, soit le régime de faible fécondité, sont probablement irréversibles. La faible fécondité accompagne les grandes transformations de l'Occident au cours du XIV[e] et du XX[e] siècle : urbanisation, industrialisation et avènement de la société de consommation dans laquelle nous vivons. Ces nouvelles conditions de vie, qui accordent moins de place à l'enfant et qui amènent les hommes et les femmes à occuper une place de plus en plus importante et égale sur le marché du travail, sont des mouvements de fond sur lesquels nous ne pouvons et ne souhaitons pas revenir, en tant que société développée.

C'est à l'aménagement de cette société de consommation qu'il faut s'attaquer. Et là, l'intervention gouvernementale a certainement une place, puisqu'il y a tout lieu de considérer comme légitimes les signaux que les gouvernements donnent à leur population afin de leur indiquer ce qui est souhaitable pour assurer le bien-être du plus grand nombre. L'exemple de la France à cet égard est fort intéressant.

La France a enclenché une baisse de fécondité bien avant les autres pays européens. Elle a donc l'expérience. Du moins a-t-elle connu au début du siècle une situation qui, sur certains aspects, peut être comparée à la nôtre.

Immédiatement après la Première Guerre mondiale, une prise de conscience de la part des Français et des gouvernements a permis la mise en place d'une politique familiale vigoureuse. Or, pour nous, dans notre contexte, la baisse de la fécondité et surtout l'adoption de comportements à l'origine de cette baisse sont un phénomène récent. Par exemple, la contraception généralisée, avec ses résultats extrêmement efficaces ne date que de 20 ans. En parallèle, la France a depuis longtemps, avec des méthodes contraceptives autres, réussi a atteindre des niveaux de fécondité extrêmement faibles. Il s'agit donc d'un nouveau contexte, où une population apprend à vivre avec de nouveaux instruments, avec de nouvelles valeurs et avec de nouvelles possibilités.

La situation de faible fécondité actuelle est récente au Québec. Et je pense que nous n'avons pas encore pris conscience de ce

pouvoir extraordinaire qui permet, pour chaque couple, de décider du nombre d'enfants, et des répercussions que ces multiples décisions individuelles ont sur le fonctionnement de la société. En comparaison avec les sociétés européennes, le Québec a, à cet égard, un comportement particulier, et il faut sans doute se donner le temps de réfléchir et de prendre conscience des répercussions de nos nouveaux comportements.

Aspirations et réalités

D'après les enquêtes effectuées, et bien qu'il faille interpréter les données avec prudence, il apparaît que les jeunes femmes interrogées en 1984, ainsi que les jeunes hommes interrogés en 1981, indiquent une préférence pour l'activité parentale. Ils souhaitent avoir au moins un enfant, et cette préférence est extrêmement répandue. Il n'y a pas, dans les enquêtes, de volonté marquée pour l'infécondité, dans les aspirations des jeunes. Nous observons par contre que les comportements, eux, s'éloignent de ces aspirations. Il y a certainement place pour une action efficace auprès des jeunes. En effet, dans leur façon d'envisager leur vie, ils se voient avec au moins un ou deux enfants. Je crois que l'action du gouvernement — les stimulants, les incitations et surtout, peut-être encore plus que les incitations, la création d'un climat plus favorable à la venue de l'enfant — rejoint les aspirations des jeunes.

Pour certaines de nos générations, qui ont maintenant plus de 30 ans et qui n'ont pas eu suffisamment d'enfants pour assurer leur propre remplacement, il est peut-être trop tard. Il est sans doute inutile d'inciter des couples qui ont maintenant 35 ans et plus à avoir un premier enfant, mais il est certain que le caractère symbolique et les prémices de la mise en place d'une politique familiale, quelle qu'elle soit, vont indiquer aux jeunes qu'il est important d'avoir des enfants. Et à cet égard, le permier volet à être annoncé par le récent budget constitue une condition absolument nécessaire et essentielle pour donner le signal, pour démontrer l'intérêt des dirigeants à ce que des enfants viennent au monde et que des familles se constituent. Il nous semble qu'il y a là un aspect positif, et déjà, dans la population, on note un désir d'avoir ces premiers enfants, qui bien sûr, ont tardé à venir mais qui sont nettement désirés par les plus jeunes.

Pour ce qui est du troisième enfant, ce désir existe aussi, mais de façon beaucoup plus limitée, puisque seulement 30 % des jeunes femmes indiquent qu'elles souhaitent avoir un troisième enfant. Dans les faits, les données récentes nous montreraient probablement que moins de 20 % d'entre elles s'acheminent dans cette direction. Encore là, il y a certainement un désir de fécondité qui est inassouvi et que des politiques familiales adéquates peuvent permettre de réaliser. D'autre part, dans la réflexion que nous devons faire sur l'opportunité d'adopter des politiques favorisant un premier ou un troisième enfant, il importe de souligner l'importance des « signaux » et de la création d'un climat favorable susceptible d'inciter les couples à avoir un premier enfant, mais qu'également une action favorisant la venue d'un troisième est aussi nécessaire. À mon avis, il ne faut jamais opposer l'un à l'autre, parce que sans la remontée de la fécondité, le redressement est impossible et tout particulièrement si nous laissons s'implanter comme mode de vie l'infécondité annoncée par les comportements récents.

Un climat général

Évidemment, lorsque je parle de remontée, de redressement de la fécondité, car selon moi l'objectif devrait être d'assurer à peu près le remplacement des générations. Il est impossible que nous arrivions, même en ayant une politique du troisième enfant extrêmement vigoureuse, à atteindre un niveau de fécondité suffisant pour nous rapprocher du remplacement des générations, parce qu'il y a tout un enchaînement de ce que nous, nous appelons dans notre jargon, les probabilités d'agrandissement des familles. Si on ne parvient pas à créer un climat favorable à la naissance d'un premier enfant, il n'y a pas de politique qui puisse faire venir les autres enfants.

En terminant, j'aimerais attirer votre attention sur une situation que le groupe de recherche sur la démographie québécoise a déjà soulignée au moment des auditions de la Commission de la culture sur la question démographique. Le Québec souffre actuellement, bien entendu, d'un problème de faible fécondité, de trop faible fécondité. Il a été marqué dans le passé par une fécondité extrêmement forte. Mais il faut se rappeler qu'à une certaine époque nous avions un autre problème démographique qui faisait en sorte que notre forte fécondité était atténuée de

façon substantielle par des départs massifs de nos citoyens. Au fil de notre histoire, beaucoup de nos citoyens sont partis. Cela a affecté notre bilan démographique. Et je pense qu'il est important que le Gouvernement se rappelle que la politique démographique ne peut être qu'une politique nataliste. C'est absolument essentiel.

Les premiers jalons qui ont déjà été annoncés, et que M. Ouellet va nous décrire, montrent que le Gouvernement est prêt à agir dans cette direction. Cependant, la question est plus vaste, et il faut absolument que, d'une part, le Gouvernement s'intéresse à la question du départ des citoyens du Québec et aussi à toute la question de l'intégration des immigrants. Jusqu'à maintenant, nous avons été maladroits de ne pas intégrer plus spontanément les nouveaux arrivants. Il faut tourner la page; cette époque-là devrait être révolue. Tout en agissant sur la natalité, il faut aussi que la composante migratoire soit prise en considération. S'il est possible de changer les mentalités du point de vue de la natalité, il faut aussi se donner comme objectif de changer la mentalité existante qui résiste à l'immigration.

Hausser le taux de fécondité : un projet de société

Synthèse du premier atelier

Ginette Beaulieu

La première séance de discussion du colloque international sur les politiques familiales a porté largement sur le fond du problème de la baisse de la natalité : qu'est-ce qui freine les couples dans leur désir d'enfant ou qu'est-ce qui les motive foncièrement à faire de moins en moins d'enfants. Les représentants de la France et de la Belgique, respectivement MM. Gérard Calot et Michel Loriaux, ont été particulièrement sollicités par les questions des participants.

La politique nataliste française : un succès?

Le plus frappant dans la chute brutale de fécondité, souligne M. Gérard Calot, est sans doute sa simultanéité dans la totalité de l'Europe de l'Ouest, quelque cinq ou six années après les États-Unis et le Canada. Il y a cependant des différences dans la baisse, note-t-il, en faisant référence à l'efficacité de la politique démographique française, mise en oeuvre il y a une cinquantaine d'années.

M. Michel Loriaux se permet de laisser planer un doute sur le véritable succès de cette politique, soulignant que 50 ans d'activité doivent avoir porté fruit, sinon ce serait tragique. Force est de constater que la France s'est en effet engagée relativement tôt dans sa transition démographique, mais beaucoup plus tard que d'autres pays dans sa transition économique et sociale. Ce qui amène M. Michel Loriaux à se demander s'il n'y a pas une certaine illusion à croire que le fait que la France ait maintenu un niveau relativement élevé de fécondité résulte d'une politique nataliste, alors que cela pourrait être plutôt le résultat d'un retard de la démographie par rapport à l'évolution des autres secteurs de la société...

Pourquoi les couples veulent-ils moins d'enfants?

La montée de l'activité professionnelle chez les femmes et la maîtrise de la contraception ont complètement changé notre vision du monde. De toute évidence, elle n'est plus ce qu'elle était il y a 30 ans, fait valoir M. Gérard Calot. En fait, si la moitié de la baisse de la fécondité en France est due à la quasi-disparition des enfants non désirés, l'autre moitié de la baisse est causée par

la diminution du désir d'enfants. Quant à savoir exactement le pourquoi du phénomène...

« Les raisons qui conduisent un couple à ne pas vouloir de premier enfant sont des raisons qui ne m'apparaissent pas fondamentalement de nature économique », souligne M. Gérard Calot. Quand on demande aux couples pourquoi ils ne veulent pas d'enfants ou n'en veulent qu'un, la réponse est : « souci d'indépendance » et « qualité de vie ». L'obstacle est donc d'ordre qualitatif, précise-t-il. Quant à ceux qui ont déjà deux enfants et n'en veulent pas de troisième, là c'est le jour et la nuit. Les raisons sont clairement de nature économique : niveau de vie, emploi de l'épouse, etc.

Selon M. Calot, il faut donc des mesures qualitatives pour le premier enfant, des mesures musclées au plan économique pour le troisième, et pour le deuxième, cela dépend de la situation, sans doute un peu des deux.

« Cela ne sert à rien de faire beaucoup d'efforts financiers pour le premier, car l'obstacle n'est pas de nature économique. Quoi que vous faissiez pour les premiers, ça coûte très cher, car ils sont les plus nombreux! En outre, le premier enfant, c'est l'enfant de l'amour. Si on n'en veut pas, c'est qu'il y a des raisons très fortes qui ne tiennent pas à 500 $ près... »

Le démographe suggère, pour les familles de un ou deux enfants, d'agir surtout en améliorant l'organisation des services de garde et en tentant de réconcilier le monde du travail et la « parentalité ». Pour le troisième enfant, il faut compenser économiquement par des prestations familiales et par un salaire de substitution pendant la période d'interruption, à peu près inévitable. Il faut aussi prévoir du travail à temps partiel.

Mais au Québec, souligne Mme Évelyne Lapierre-Adamcyk, il faut avant tout créer un climat global favorable. Ici, nous ne l'avons pas encore ce climat avec service de garde bien développé et protection de l'emploi des mères et des pères qui veulent prendre des congés parentaux. C'est là que le gouvernement peut agir. Pour le moment, on continue à enregistrer un recul du nombre de couples qui veulent un premier enfant.

De l'avis de M. Gérard Calot, la clé consiste à créer une crédibilité envers le troisième enfant. « En donnant à ceux qui ne veulent

pas d'enfant la certitude que l'État veut redresser le tir, qu'il veut véritablement faire quelque chose à l'égard du troisième, je suis persuadé que par une sorte d'effet d'entraînement, la venue du premier enfant s'en trouvera favorisée », assure-t-il.

Il n'en reste pas moins qu'intervenir dans les mécanismes qui règlent la démographie est une opération très délicate. M. Gérard Calot relate l'expérience de la République fédérale d'Allemagne en matière de politique nataliste, qui a fait passer le nombre moyen d'enfants par femme de 1,5 en 1933 à 2,5 en 1939. Une performance enviable au premier abord. Mais c'est certainement l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire : prendre sur la place publique les femmes qui étaient accusées de complicité d'avortement ou prôner, grâce à une propagande presque insupportable, que toute bonne Allemande devait donner un enfant au Führer.

C'est par une telle politique qu'il y a eu quelque gain au plan démographique. Avec le résultat, note M. Calot, qu'aujourd'hui, en Allemagne, la question démographique est taboue. Quiconque dit souhaiter un relèvement de la natalité se fait taxer de nazi. Rien de moins! Les traces de cette pénible expérience sont encore présentes et lourdes à porter pour le peuple allemand.

Des mesures concrètes et cohérentes

Parmi les mesures importantes qu'un gouvernement soucieux de politiques incitatives devrait prendre, il y a, selon M. Gérard Calot, la création d'une cellule relevant du premier ministre. Cette cellule vérifierait la cohérence des lois nouvelles avec la préoccupation démographique et familiale. Si la famille doit rester une préoccupation déconnectée des secteurs d'activité économique et politique, par exemple, on n'en sortira pas, souligne-t-il. Il faut qu'il y ait à quelque part un « point de passage obligé », qui assure une cohérence entre les différentes mesures ou lois touchant la démographie et la famille.

M. Calot se souvient qu'en France, à un moment où la fécondité avait bien diminué, on avait créé l'épargne-logement, une mesure qui avait été implantée sans prévoir de distinction dans la durée des prêts ou le niveau des taux d'intérêt selon le nombre d'enfants. « Ce qui était une véritable hérésie », précise-t-il.

M. Michel Loriaux fait part de certaines des mesures proposées en Belgique dans le cadre d'un rapport sur la démographie :

— la création au sein de l'Office chargé de l'emploi d'une section dont la fonction exclusive consiste à promouvoir l'emploi des femmes;

— la création d'un statut spécial pour le travail à temps partiel;

— l'allocation de primes aux entreprises encourageant le travail des femmes et les emplois mixtes;

— des crédits d'heures mieux adaptés aux besoins et aux contraintes des femmes;

— la mise des congés de maternité et des services de garde des enfants à la charge de la collectivité et non des employeurs;

— la création de prix pour les entreprises faisant des efforts spéciaux en faveur du travail des femmes et de la réduction des incompatibilités entre le travail professionnel et les tâches familiales;

— et, au plan fiscal, la suppression du principe de cumul des revenus.

L'accessibilité à des services de garde de qualité : une question de choix!

Le problème de l'accès à des services de garde de qualité se pose de façon toute particulière au Québec. M. Gérard Calot qualifie les objectifs du Québec, en matière de services de garde, « d'ambitions trop élevées » : « Vous ne pouvez pas, dit-il, à l'échelle d'une nation, dépenser l'équivalent de 1 000 $ par mois et par enfant. Vous pouvez peut-être le faire pour une minorité... »

Ce n'est pas la qualité des services offerts qui est en cause, selon M. Calot, c'est la faisabilité. C'est la capacité qu'a une nation d'étendre ses services à l'ensemble des enfants qui naissent. « Combien de mères recevraient avec plaisir ce montant pour rester chez elles à s'occuper de leurs enfants pendant un an ou deux, avec garantie de réemploi. Il s'agit là d'un problème de choix », souligne-t-il.

Mais ce n'est pas tout. Il faut aussi envisager les services de garde de façon novatrice, note M. Calot. « Je suis ravi que le gouvernement socialiste français ait lancé le slogan » : *Il nous faut trouver des formules innovatrices en matière de garde d'enfants.*

Cette approche novatrice a pris la forme, en France, de crèches familiales et de haltes-garderies. L'idée était de faire en sorte qu'à tout moment et en tout lieu du territoire, une mère qui veut faire garder son ou ses enfants, quelles qu'en soient les raisons, puisse le faire. Et que cela ne se fasse pas dans un système de pénurie, où seulement les cas dits « sociaux » ont accès à ces services.

« J'ai constaté, confie M. Gérard Calot, que tous les partis politiques français, à la veille d'élections, ont élaboré des programmes et ont chiffré quantitativement le nombre de garderies à construire. Le résultat a été systématiquement le même : tous les gouvernements ont essuyé un échec parce qu'ils ont sous-estimé le coût d'investissement puis le coût de fonctionnement. Nous faisons fausse route avec les crèches traditionnelles. C'est trop beau! Ce n'est pas à la mesure du possible. Or, la politique, c'est l'art du possible. »

« Quant au crédit familial, je crois effectivement que le crédit à la consommation est un obstacle à la natalité. Il n'y a pas de doute que le deuxième salaire est souvent indispensable. Et si ce deuxième salaire devient absolument indispensable, c'est évident qu'il n'y aura pas de troisième enfant », constate M. Calot.

Il suggère donc d'envisager, en matière de logement notamment, des prêts qui pourraient être bonifiés à la naissance des enfants.

Une politique de relance de la natalité : à quelles conditions?

Pour beaucoup, la baisse inquiétante de la natalité signe la mort de la famille . . . traditionnelle. Selon M. Michel Loriaux, il est faux de croire que la famille est en train de mourir, elle est plutôt en train de se réorganiser. Elle se réorganise en s'adaptant, peut-être pas toujours comme on le voudrait, peut-être avec certains effets pervers, mais sans-doute faut-il donner un petit coup de pouce pour apporter certaines corrections. De là

à dire que la famille est la grande responsable des maux d'une collectivité... Il faut chercher ailleurs.

M. Michel Loriaux n'est pas en faveur des politiques familiales qui sont en quelque sorte des façades. « Si toute une collectivité est consciente de la nécessité d'une politique de relance de la natalité et qu'il y a consensus là-dessus, je ne vois aucun inconvénient à mettre en oeuvre une telle politique. Cependant, il faut voir à ce qu'une telle politique soit le plus efficace possible et ne se résume pas à quelques mesures relativement faciles à prendre et limitées dans leur portée. »

« Je ne suis pas de ceux qui défendent avec acharnement la thèse de la non-intervention de l'État dans les décisions familiales, confie M. Michel Loriaux. La famille n'est-elle pas l'interface importante entre la vie privée et la vie publique? Il faut cependant intervenir en sachant ce qu'on fait, pourquoi on le fait, et en connaissant les limites de ces actions. On peut toujours faire le pari qu'en dérangeant suffisamment un élément du système, on va ainsi provoquer une mutation dans le système et susciter des changements de fond. Mais il n'est pas évident qu'un changement dans les politiques familiales aboutira à cette reconversion de la société, que tout le monde ne souhaite pas, par ailleurs. Il y a beaucoup de gens qui se trouvent très bien dans la société telle qu'elle est. Il n'y a pas toujours de consensus sur les changements des finalités collectives. Pourquoi y en aurait-il sur la famille et sur la façon dont elle se réorganise? »

Le Québec : une postérité en péril

Fredy Petitpas
au nom de M. Bernard Lamarre,
président-directeur général
de Lavalin ltée

On m'a demandé de vous présenter le point de vue du chef d'entreprise et du chef de famille, deux rôles qui ne sont pas incompatibles. Et pour ce faire, on m'a posé trois questions... J'y répondrai bien sûr. Mais tout d'abord, je désire vous exposer les fondements de ma position.

Le Québec : une postérité en péril

Le Québec, un pays couvert de forêts, se retrouve comme un vieil arbre au coeur vide. Ses racines vieillissent, son tronc meurt, sa ramure croît lentement, son feuillage s'amoindrit; il ne porte presque plus de fruits.

Quand un arbre n'arrive plus à se reproduire, la forêt est en péril et, avec elle, l'équilibre de l'environnement naturel. Quand un pays n'arrive plus à renouveler sa population, sa postérité est en péril, de même que l'équilibre de l'environnement humain. En cinq ans à peine, entre 1981 et 1986, le poids démographique du Québec au sein de la population canadienne est passé de 26,4 % à 25,9 %. Entre-temps, en nombre absolu, *la croissance de l'Ontario atteignait presque le triple de celle du Québec*. Nous n'assurons plus notre descendance.

Pourtant, nos ancêtres nous ont donné l'exemple. En 1608, la population de la Nouvelle-France comptait 28 habitants.

Avec la migration, bientôt suivie d'une prolifération des naissances, qui vient à bout d'une forte mortalité, nous nous retrouvons presque au nombre de 70 000 à l'époque de la conquête en 1765. Dès lors, notre croissance s'accélère. La population double en 30 ans, entre 1831 et 1861, passant de 553 000 à plus de 1 100 000 habitants. Les familles comptent des enfants par dizaines; les femmes se marient jeunes, et il n'est pas rare qu'elles enterrent deux ou trois maris. La progéniture se multiplie.

Encore tout récemment, dans les années 1950, le Québec comptait beaucoup de familles nombreuses. Plus d'*un bébé naissant sur cinq était un sixième enfant ou plus*. Actuellement, 96 % des naissances sont de rang 1, 2 ou 3.

Mais, dans les années 1980, c'est la catastrophe. Le taux de fécondité tombe à 1,4 enfant par femme. Les naissances accusent une baisse de 13,2 % en cinq ans. La croissance démographique stagne

autour de 0,7 %. C'est le taux le plus faible jamais observé au Québec et l'un des plus faibles du monde.

D'un point de vue objectif, il est bien connu que l'évolution démographique du Québec s'inscrit dans le mouvement à la baisse du taux de croissance de la plupart des pays occidentaux.

Pour l'ensemble du Canada, ce taux n'est que de 0,9 %. Pour les États-Unis, il se situe aux environs de 1,1 % et pour la France, de 0,4 %. Cette baisse témoigne de changements profonds dans nos sociétés, de mutations qui se sont produites non seulement quant à la taille et à la structure de la famille, mais également dans la notion même de la famille. Je reviendrai plus loin sur ces aspects.

En France, par exemple, entre 1981 et 1985, les naissances baissent de 4,6 %. En même temps, au Québec, les naissances chutent de 13,2 %, alors que le nombre de femmes en âge de procréer ne cesse d'augmenter jusqu'en 1985 et que le nombre de couples les plus susceptibles d'avoir des enfants ne commence à diminuer qu'en 1986.

Les proportions devraient être inversées; or, elle ne le sont pas. Pourquoi? Du côté du Québec, force nous est de conclure, comme le Conseil des affaires sociales et de la famille, à un phénomène d'attentisme, voire même d'abstention volontaire.

Une politique familiale ne saurait être étrangère à la volonté de survivre.

La France

À titre de référence, examinons ce qui s'est passé en France :

On constate que, sous Louis XIV, au début de notre colonie (1643-1715), sur un territoire équivalent à celui du tiers du Québec, on comptait 15 millions d'habitants.

De 1800 à 1945, la population passe de 25 à 40 millions. Puis, une poussée démographique consécutive à la Deuxième Guerre mondiale se poursuit jusque dans les années 1960, portant la population de 40 à 50 millions d'habitants. Deux décennies plus tard, la France compte 55,5 millions d'habitants.

L'idée d'une politique familiale en France remonte à la fin du XIX[e] siècle, alors que des initiatives patronales créaient des

caisses de compensations familiales pour les salariés ayant charge d'enfants. Ce furent les premières allocations familiales, vite rendues obligatoires par une première loi, en 1932.

Depuis lors, la France ne cesse d'innover dans le domaine. La réforme la plus récente date du 29 décembre 1986. Elle est axée sur les familles jeunes et sur les familles de trois enfants et plus, ainsi que sur une meilleure conciliation de la vie familiale et professionnelle. C'est tout un choix de société. Ainsi, en France, 53 % des familles bénéficiaires d'allocations familiales ne paient plus d'impôts sur le revenu.

Outre cet allégement d'impôt, qui est calculé suivant le nombre d'enfants à charge, d'autres mesures fiscales portent sur la réduction d'impôt pour l'acquisition ou la construction du logement familial ainsi que sur la réduction des droits de mutation sur les donations-partages du patrimoine des familles (impôts sur les héritages).

Il existe aujourd'hui toute une série d'autres mesures véritablement avant-gardistes qui s'appuient sur le régime des allocations. En voici quelques-unes.

L'allocation de garde d'enfant à domicile. Les parents reçoivent cette allocation lorsqu'ils font garder un enfant de moins de trois ans à la maison. Cette indemnité se veut également créatrice d'emplois.

L'allocation parentale à l'éducation. Elle s'adresse à la personne qui interrompt ou réduit son activité à l'occasion de l'adoption ou de l'accueil d'un enfant de moins de trois ans, qui porte à trois ou plus le nombre d'enfants à charge, à condition que cette personne n'exerce aucune activité professionnelle jusqu'à ce que le plus jeune enfant ait atteint l'âge de trois ans.

L'allocation de parent isolé (ce qu'on appelle ici une famille monoparentale). Toute personne habitant en France, exerçant ou non une profession et assumant seule la charge d'au moins un enfant, peut en bénéficier.

Les allocations familiales. Elles sont versées à compter du deuxième enfant à charge. L'âge limite de seize ans peut être prolongé jusqu'à dix-sept ans pour les enfants non salariés et jusqu'à vingt ans pour ceux qui sont placés en apprentissage, en stage de formation professionnelle ou qui poursuivent leurs

études (déjà payées par l'État), pour les enfants infirmes et les malades chroniques. On dit souvent aussi qu'en France, trois familles sur cinq vivent des allocations familiales.

Ces mesures fiscales et les allocations sont seulement quelques exemples d'une société qui encourage la famille. Il existe aussi de plus en plus d'avantages pour les femmes au travail, en commençant par les congés de maternité. Pour les employées des secteurs public et parapublic, il existe un congé parental d'éducation, qui permet d'arrêter son travail sans perdre son ancienneté ni son emploi, pour une période allant jusqu'au troisième anniversaire d'un enfant dont on désire prendre soin soi-même durant les premières années de sa vie. Enfin, il existe aussi en France un vaste choix de garderies et de types de garde des enfants, qui offre plus de latitude à la femme au travail.

Après ce rappel de l'évolution démographique au Québec et en France, il me paraît utile d'identifier les motifs de la baisse de la natalité dans le monde occidental et, plus particulièrement, dans notre province. En effet, si nous voulons définir des politiques efficaces pour inciter les jeunes couples à avoir plus d'enfants, il faut d'abord comprendre pourquoi ils sont moins prolifiques que leurs parents et grands-parents.

Nous distinguons deux types de raison qui expliquent ces changements de comportement : les premières sont de nature sociale, les autres, de nature économique.

Les raisons sociales vont de pair avec les modifications observées dans les valeurs privilégiées par nos sociétés.

Ainsi, la forte diminution de la pratique religieuse et de l'impact de l'enseignement de l'Église catholique dans les familles a entraîné une plus grande utilisation des méthodes contraceptives et un rejet de l'objectif d'avoir une famille nombreuse.

Cette désaffection religieuse s'accompagne, chez les jeunes, de la priorité accordée au statut professionnel et financier plutôt qu'au statut familial. La société « valorise » plus les conducteurs de voitures importées, habitant un condo prestigieux (ils sont d'ailleurs tous « de luxe » ou de « grand luxe »), plutôt que la conductrice de landau ou de poussette avec un bébé gazouillant.

La consommation immédiate de biens et de services « à la mode » est très importante, car elle permet aux *yuppies* de se distinguer

de leurs consoeurs et confrères, alors que ceux-ci, ne voulant pas être en reste, calculent que le coût d'élever un enfant ne leur permettrait plus de prendre des vacances au soleil l'hiver.

Cette valorisation du statut socio-professionnel incite les jeunes femmes à entrer dès que possible sur le marché de l'emploi, puisque tout travail autre que les tâches ménagères et maternelles est socialement mieux considéré que celui de la « femme au foyer ». (Notons que les économistes ratifient cette approche en ne tenant pas compte, dans le calcul du P.I.B., de la valeur des biens et services produits au foyer et qui ne font pas l'objet d'une transaction monétaire.)

Or, nous avons tous vécu le cas d'une épouse, d'une fille ou d'une amie, dont la carrière a été ralentie, sinon bloquée en raison de ses absences au travail, justifiées par le ou les accouchements, puis par les maladies de leurs(s) enfants(s). Les jeunes femmes doivent donc faire un choix entre leurs objectifs de maternité et de progrès professionnel car, quoiqu'en disent les employeurs, la poursuite de ces deux buts est difficilement réalisable. Souvent, si on accorde plus d'importance à un aspect, ce sera, à plus ou moins court terme, au détriment de l'autre.

La concurrence et la recherche de la productivité sur les lieux de travail entraînent un stress de plus en plus aigu, que les jeunes semblent avoir plus de difficulté à assumer que les plus âgés. En conséquence, ils cherchent à minimiser les contraintes qu'ils doivent subir en dehors de la vie professionnelle. Or, il faut admettre que, vu sous un certain angle, changer des couches, se relever pour donner le biberon dans la nuit ou ne pas pouvoir aller au restaurant avec des amis parce qu'on n'a pas trouvé de gardienne sont des situations qui peuvent être considérées comme des entraves à la liberté des parents.

Cette recherche de liberté sans entrave est probablement aussi une des raisons pour lesquelles on ne retrouve pratiquement plus trois générations d'une même famille sous le même toit. La présence des aînés avec les plus jeunes constitue aussi, vu sous un certain angle, un frein à la liberté d'action de ces derniers.

Cette évolution des mentalités, qui influence le comportement des jeunes couples et de la société en général, va de pair avec des changements économiques qui, eux aussi, freinent la croissance de la natalité.

La hausse continuelle des impôts sur le revenu des particuliers laisse une partie de plus en plus réduite du salaire à la disposition des travailleurs. Le revenu qu'un jeune couple peut utiliser de manière discrétionnaire est donc moins élevé.

Le coût relatif de certains postes du budget familial s'est accru plus rapidement même que le revenu des ménages. Ainsi, les coûts des loyers augmentent avec la dimension des logements. Or, bébé préfère avoir sa chambre pour pleurer, sans déranger le reste de la famille!

Toutes ces dépenses coûteuses font en sorte que, de plus en plus fréquemment, les deux membres du couple travaillent pour atteindre un revenu familial jugé suffisant. Et pour ne pas rater ses promotions financières, madame craint les absences qu'entraîneraient sa grossesse, son accouchement, puis les ennuis de santé du bébé ou le manque de gardienne.

Nous avons exposé plus haut les politiques mises en oeuvre depuis très longtemps par le gouvernement français dans le cadre de sa politique nataliste.

La plupart d'entre elles me paraissent répondre spécifiquement aux contraintes que nous venons d'énumérer. Il serait peut-être souhaitable que le gouvernement du Québec s'inspire de cet exemple, s'il veut promouvoir un accroissement du nombre de naissances dans la province.

Les questions

Compte tenu des considérations antérieures, je vais maintenant répondre, au nom de M. Lamarre, aux trois questions qui lui ont été posées.

1. *Comment Lavalin cible-t-elle son intervention par rapport à l'aide à la famille?*

> « Nous avons trois mesures, en commençant bien sûr par le congé de maternité de 18 semaines, à la fin duquel l'employée réintègre ses fonctions. Nous accordons, par ailleurs, un congé d'adoption suivant les mêmes conditions.
>
> De plus, chaque naissance ou adoption est accompagnée d'une prime de 600 $, si c'est le père qui est employé chez

Lavalin, et de 2 000 $, si c'est la mère. Ces primes à la naissance et à l'adoption sont désignées respectivement *prix Benoît* et *prix Yannick*.

Enfin, dans certains centres comme Montréal, nous offrons des services de garderie aux employés dont les enfants sont âgés de six mois à cinq ans. Ce sont des modèles du genre au Canada et nous en sommes très fiers. »

La deuxième question complète la première.

2. *En tant que chef d'entreprise, comment est-ce que je perçois le problème de la dénatalité au Québec?*

Comme nous le disions au début, c'est aussi pour M. Lamarre une question de survie, de postérité et de descendance. On a beau vouloir développer les technologies, étendre son champs d'action, s'il n'y a pas de relève, c'est un exercice bien futile. Pour survivre, l'entreprise, comme la famille, doit croître et se multiplier. Sans croissance, tôt ou tard nous sommes voués à l'extinction.

Lavalin, pour M. Lamarre, est une grande famille. Et donc, en tant que chef d'entreprise et de famille, ce qui le préoccupe davantage dans le phénomène de la dénatalité au Québec, c'est le lourd fardeau qui incombe au personnel féminin. Voici ce qu'il écrit à se sujet :

« J'essaie de trouver le moyen de conserver égalité que les femmes veulent atteindre dans l'entreprise, tout en leur permettant de fonder et d'élever une famille. Cela n'est pas facile.

Une mère de famille qui doit travailler après les heures normales de bureau, même si elle est bien organisée et qu'elle aime son travail, s'inquiète de ce qui se passe à la maison ou chez la gardienne. Il lui est souvent difficile de se donner à fond dans ses deux rôles.

L'expérience le prouve et l'entreprise ne peut conserver des oeillères à ce sujet. Ma fille est avocate au ministère du Revenu. Elle a eu trois enfants de suite, et son avancement professionnel a donc été ralenti, sinon bloqué par ses maternités. On exige beaucoup trop des femmes. On leur demande d'avoir des enfants, une profession et de partager les dépenses. En contrepartie, on a un bien bel

idéal et on dit que l'homme peut faire sa part. Personnellement, je trouve que c'est effectivement un bien bel idéal, mais que du côté pratique il n'est pas appliqué de façon assez générale. J'ai vu des hommes changer des couches, faire la vaisselle et accomplir des tâches ménagères. Mais cela n'est pas la règle. Cette attitude demeure l'exception plutôt que la règle.

Même les garderies ne sont pas suffisantes. Les garderies vont jusqu'à l'âge de cinq ans. À six ans, les enfants reviennent de l'école à quinze heures trente. On assiste au phénomène des « enfants à clef », ou des gardiennes qui changent tous les quinze jours, voire pire.

Il y a aussi le problème de la disponibilité des parents pour écouter leurs enfants, suivre leurs travaux scolaires, avoir un véritable esprit de famille. De plus, le milieu de travail est devenu exigeant et très compétitif; il engendre un stress qui affecte la vie au foyer.

En tant que chef d'entreprise, cette réflexion m'a amené à une idée, un projet que j'espère réaliser, peut-être dans deux ans.

Je voudrais créer, pour le bénéfice des enfants de nos employés, une résidence où habiteraient pendant la semaine les enfants aux études entre six et seize ans. Elle fonctionnerait suivant le modèle des résidences d'universités comme Oxford ou Cambridge, où des tuteurs remplacent les parents et veillent au suivi des études de chaque étudiant ainsi qu'à leur santé et à leur bien-être. La différence ici est que les élèves seraient d'âges différents et qu'ils continueraient d'aller dans les écoles de leurs choix dans les environs. De cette façon, du lundi au vendredi, les parents pourraient travailler avec entrain chez Lavalin et vivre en famille en fin de semaine, de bonne humeur et sans remords. Cette idée de prolongation du concept de garderie ne constitue toutefois qu'un substitut à la prise en charge complète et continue des enfants par la famille, au moins au sens élargi du terme, c'est-à-dire incluant les grands parents. »

3. *En tant qu'individu et en tant que grand-père, comment est-ce que M. Lamarre perçoit le problème de la dénatalité au Québec?*

Voici sa réponse :

« Cette troisième question est couverte par mes propos antérieurs. En tant qu'individu et en tant que grand-père, j'adore les enfants et j'aimerais avoir davantage de petits-enfants.

Ce sont d'ailleurs mes propres enfants qui, à mesure qu'ils vieillissent, qu'ils entreprennent une carrière, qu'ils se marient, me sensibilisent aux nouveaux problèmes de la famille, beaucoup plus que les statistiques alarmantes que nous avons examinées. C'est avec eux que je tente de trouver des solutions originales dont Lavalin pourrait donner l'exemple, afin de permettre aux couples de concilier plus aisément leur objectifs familiaux et professionnels. »

La situation socio-économique des familles québécoises

Ghislain Fortin
Secrétaire général associé
Secrétariat au développement économique

Il y a quelques jours, les journaux faisaient état des résultats d'un sondage *Gallup* dans lequel on posait aux Canadiens la question suivante : « Idéalement, quel est le nombre d'enfants qu'une famille doit avoir? » Les résultats étaient les suivants :

— un enfant ou moins	3 %
— deux enfants	55 %
— trois enfants	29 %
— quatre ou plus	13 %

La ventilation régionale des résultats situait la perception des répondants québécois dans la moyenne nationale. Autre détail intéressant, comme la même question avait été posée systématiquement par *Gallup* depuis 1945, c'est-à-dire avant le *baby-boom* et avant le début de la baisse spectaculaire des taux de fécondité — baisse survenue entre 1955 et 1970 —, il était facile de constater jusqu'à quel point les perceptions des Canadiens ont évolué sur le sujet. Alors que la perception situant la famille idéale à trois enfants demeurait relativement stable (autour de 25 à 30 %), celle, la situant à quatre enfants ou plus, fondait littéralement, de 60 % en 1945 à 13 % seulement en 1988, au profit de la famille type d'aujourd'hui, celle de deux enfants (55 %).

Il est évident que si deux familles sur trois avaient deux enfants, et si la troisième en avait trois ou davantage, le taux de fécondité au Québec ne serait pas de 1,45, soit 30 % en deça du seuil de remplacement des générations. Si nous sommes confrontés à un véritable effondrement démographique, il doit y avoir une grande distance entre la perception de la famille idéale et la réalité. C'est ce que j'ai l'intention d'examiner dans ce bref exposé.

Portrait de familles

Commençons d'abord par poser une sorte de photographie de la famille québécoise actuelle. On sait qu'en cette période d'éclatement de la cellule familiale, il est difficile d'établir une nomenclature exhaustive des types de familles existantes. Mais comme les données à ma disposition sont en bonne partie de nature fiscale — ce sont les données ayant servi de base à la préparation du dernier Discours sur le budget —, les choix de catégories y sont plus ou moins déterminés à l'avance par la loi de l'impôt. Ce sont en l'occurrence les catégories de célibataires, familles monoparentales et couples avec enfants de moins de

18 ans, de plus de 18 ans et couples sans enfant. Tenant compte du nombre d'enfants par famille (un, deux et trois ou plus), cela donne dix catégories de familles au total.

Sur cette base, il y avait au Québec, en 1986, 2 723 120 familles ou 2,4 personnes par famille. Un chiffre de cette nature est quelque chose d'abstrait pour à peu près tout le monde, puisque additionner des familles, c'est un peu comme préparer un panier de fruits : cinq raisins, deux kiwis et trois pruneaux, c'est un bien petit panier, en comparaison avec cinq pamplemousses, deux melons et trois ananas... de quoi nourrir une assez grosse famille!

Pour essayer de rendre tout cela un peu plus concret, je me suis demandé à quoi ressemblerait l'assistance d'une salle dans laquelle on aurait réuni 1 000 familles dont la répartition et la composition seraient entièrement représentatives de la population québécoise actuelle. La réponse à cette question est au tableau suivant.

Tableau 1
Répartition des familles québécoises en différentes catégories

	Nombre de familles	Nombre sur 1 000 familles	
		familles	personnes
— Célibataires	920 400	338	338
— Couples sans enfant	565 900	208	416
— Couples avec enfants de 18 ans et (+)	196 200	72	230
— Monoparentales avec enfants de 18 ans et (+)	92 000	34	75
— Couples, un enfant	305 000	112	336
— Monoparentales, un enfant	106 000	39	78
— Couples, deux enfants	343 100	126	504
— Monoparentales, deux enfants	40 700	15	45
— Couples, trois enfants et (+)	135 500	50	300
— Monoparentales, trois enfants et (+)	18 300	7	30
Total	2 723 100	1 000	2 352

Source : Compilation spéciale du ministère des Finances du Québec.

Les mille familles représentatives ainsi réunies compteraient 338 célibataires et 208 couples sans enfant, soit 55 % du total. Il y aurait dans cette salle 95 familles monoparentales et 72 couples avec enfants à charge de plus de 18 ans. Il n'y aurait finalement que 288 couples avec enfants de moins de 18 ans. Parmi ceux-ci, les couples avec deux enfants seraient au nombre de 126, et ceux avec trois enfants ou plus au nombre de 50.

La situation est un peu différente lorsqu'on compte les personnes plutôt que les familles. Les 1 000 familles réunies regrouperaient 2 350 personnes soit 1 570 adultes et 780 enfants, soit 33 % du total. Donc, nos mille familles tiendraient dans la salle de la Place des arts, avec quelques personnes debout dans les rangées. Comme nous l'avons vu précédemment, la famille perçue comme idéale par 55 % de la population est le couple avec deux enfants; dans la pratique, ce type de famille compte pour 12,6 % du total, et ne regroupe que 21,4 % de la population québécoise. Quant au couple avec trois enfants et plus, perçu comme idéal par 42 % de la population, il ne constitue qu'un maigre 5 % des familles, et ne regroupe que 13 % de la population. La distance qui sépare l'idéal perçu de la réalité prend ici figure d'un gouffre!

Examinons maintenant ce qui se passe du côté des revenus. Pour les fins de cette analyse, les familles ont été regroupées en quatre catégories de revenu : les familles pauvres, dont le revenu est inférieur à 20 000 $ par année, celles dont le revenu se situe entre 20 000 et 35 000 $ — une classe de revenu à peu près centrée sur le salaire industriel moyen —, celles jouissant d'une certaine aisance, entre 35 000 et 50 000 $, et les familles dont les revenus excèdent 50 000 $ par année. Notons comme point de référence, que 38,2 % de l'ensemble de toutes les familles se situent dans la première catégorie, 22,9 % dans la seconde, 18,4 % dans la troisième et 20,5 % dans la catégorie ouverte supérieure.

Examinons d'abord la situation des familles monoparentales. Comme il apparaît au tableau 2, il faut distinguer deux cas : les familles monoparentales ayant des enfants de 18 ans et plus (36 % des cas) et celles ayant des enfants en plus bas âge. Dans le premier cas, les familles monoparentales en question sont relativement proches des moyennes d'ensemble.

Leur situation de revenu est nettement meilleure que celle des célibataires et légèrement inférieure à celle des couples sans

Tableau 2
Répartition en pourcentage des familles monoparentales québécoises par classe de revenu

	Nombre sur 1 000 fam.	20 000 $ ou (−) %	De 20 000 à 35 000 $ %	De 35 000 à 50 000 $ %	50 000 $ ou (+) %
Monoparentales	95				
— enfants de 18 et (+)	34	32,8	30,9	20,4	15,9
— un enfant	39	65,7	21,6	7,2	5,5
— deux enfants	15	60,9	25,6	9,4	4,1
— 3 enfants et (+)	7	60,4	20,4	14,4	4,8
Célibataires	338	71,2	19,1	7,1	2,6
Couples sans enfant	208	26,6	27,2	23,5	22,7
Ensemble des familles	1 000	38,2	22,9	18,4	20,5

Source : Compilation spéciale du ministère des Finances du Québec.

enfant. Quant aux familles monoparentales avec enfants de moins de 18 ans, leur situation économique n'est guère reluisante : plus de 100 000 d'entre elles (c'est-à-dire 39 de nos 1 000 familles) sont en deçà ou autour du seuil de la pauvreté. À vrai dire, une seule des catégories sous analyse est dans une situation semblable : celle des célibataires, à laquelle se rattache près du deux tiers des ménages ayant recours à l'aide sociale.

Ceci dit, la situation économique fragile dans laquelle se trouvent la plupart des familles monoparentales avec enfants en bas âge contraste d'une manière pour le moins surprenante avec celle des couples qui forment des familles plus traditionnelles. C'est ce que démontre le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3
Répartition en pourcentage des couples québécois avec enfants à charge, par classe de revenu

	Nombre sur 1 000 fam.	20 000 $ ou (−) %	De 20 000 à 35 000 $ %	De 35 000 à 50 000 $ %	50 000 $ ou (+) %
Couples	568				
— enfants de 18 et (+)	72	9,1	22,6	20,4	47,9
— un enfant	112	10,4	26,0	27,8	35,8
— deux enfants	126	9,4	21,1	31,3	38,2
— 3 enfants et (+)	50	12,0	24,8	27,7	35,5
— sans enfant	208	26,6	27,2	23,5	22,7
Ensemble des familles	1 000	38,2	22,9	18,4	20,5

Source : Compilation spéciale du ministère des Finances du Québec.

Première constatation, les couples avec enfants sont dans une situation économique nettement plus avantageuse que les couples sans enfant, ces derniers étant eux-mêmes légèrement avantagés par rapport à la moyenne. Parmi les couples avec enfants, 57,3 % ont des revenus supérieurs à 40 000 $ par année et 39,1 % ont des revenus de 50 000 $ ou moins, soit pratiquement le double du salaire industriel moyen. Disons, pour mettre tout cela en perspective, que parmi les dix catégories de familles identifiées, une seule, celle des familles avec enfants de 18 ans et plus, bénéficie d'une meilleure situation de revenu, une sur deux ayant un revenu supérieur à 50 000 $.

Une constatation s'impose sans ambiguïté : exception faite des familles monoparentales avec enfants en bas âge, la situation économique des familles avec enfants à charge est comparativement avantageuse, et l'incidence de la pauvreté y est plutôt rare. De plus, comme le démontre le tableau 1 en annexe — qui est tiré d'une autre source que les données fiscales —, le fait pour un couple de ne pas avoir d'enfant ne conduit à l'enrichissement matériel de la cellule familiale que dans un nombre de cas relativement limité, les couples avec et sans enfant ayant, selon cette autre source de données, un revenu moyen pratiquement identique d'un peu plus de 44 000 $.

Les données tirées d'une enquête de Statistique Canada sur les finances des consommateurs compilées par le BSQ (tableaux 2 à 7 en annexe) donnent des résultats semblables. Les célibataires et les familles monoparentales sont largement concentrés dans les deux premiers quartiles de revenu, alors que les familles biparentales se retrouvent très majoritairement dans les deux derniers quartiles. De plus, il n'y a pas de différence appréciable entre la situation économique des jeunes couples (c'est-à-dire des couples dont le chef a moins de 30 ans) qui ont et qui n'ont pas d'enfant.

L'analyse de l'évolution de ces données dans le temps, à savoir entre 1975 et 1985, démontre que le nombre des familles monoparentales dont le chef est une personne de moins de 30 ans a pratiquement triplé, réflétant ainsi l'incidence accrue du divorce. Pendant ce temps, le nombre de couples de moins de 30 ans ayant des enfants a diminué, passant de 174 000 à 140 000, une baisse de 20 %, et le nombre total des familles avec jeunes enfants dont le chef a plus de 40 ans passait de 76 000 à 57 000, une diminution de près du quart. Il y a donc une tendance perceptible vers la

concentration des familles avec jeunes enfants chez les parents ayant entre 30 et 40 ans.

Feuille et travail

Un mot enfin, avant de tirer quelques conclusions, au sujet de la participation des mères de famille au marché du travail. Les données résumées au tableau 4 démontrent clairement que le travail de la femme constitue généralement un apport appréciable au revenu familial.

Tableau 4

Revenu des familles avec enfant à charge et activité des femmes sur le marché du travail

	Pourcentage de femmes	Pourcentage			
		moins de 20 000 $	De 20 000 à 33 000 $	De 33 000 à 50 000 $	50 000 $ ou (+)
Familles monoparentales					
— femmes actives	49,3	48,9	27,2	22,3	1,6
— femmes inactives	50,7	95,2	4,8		
Couples					
— femmes actives	59,1	6,6	10,6	38,1	44,8
— femmes inactives	40,9	19,5	22,3	40,0	18,1

Source : Compilation spéciale du ministère des Finances du Québec.

Dans le cas des familles monoparentales, la moitié des mères chef de famille travaillent. Pour ces dernières, la participation au marché du travail fait la différence entre la pauvreté et un minimum d'aisance, une fois sur deux. Il est cependant troublant de constater que pour 25 % environ de ces mères c famille, l'activité sur le marché du travail n'améliore en rien leur situation par rapport à celles des inactives, dont la plupart dépendent de l'aide sociale.

En ce qui concerne les couples plus traditionnels, on note que la participation des femmes au marché du travail ne touche que trois familles sur cinq. Comme il fallait s'y attendre, elle constitue un facteur d'enrichissement économique fort significatif dans la plupart des cas, éliminant pratiquement la pauvreté chez les couples concernés. On observe toutefois que, dans près de 60 % des cas, les familles avec enfants dont la mère ne participe pas au marché du travail ont un revenu supérieur à 30 000 $ par

année, ce qui laisse supposer que l'homme y bénéficie généralement d'un revenu supérieur, compensant ainsi partiellement le manque à gagner de sa conjointe.

Essayons de tirer quelques conclusions de tout cela et, à cette fin, passons en revue les principales observations faites jusqu'ici :

1. Le couple avec deux ou trois enfants, qui est perçu très majoritairement comme la « famille idéale », est fort peu répandu dans la société d'aujourd'hui.
2. Cependant, la « famille idéale » jouit dans la plupart des cas d'une situation économique enviable par rapport aux autres catégories de ménages.
3. Chez les familles avec enfants à charge, la pauvreté demeure un problème important concentré dans les familles monoparentales avec enfants en bas âge; ce sont généralement des conséquences de divorce ou de séparation, donc d'échecs de « familles idéales ».
4. Enfin, la naissance des enfants se concentre de plus en plus chez les couples autour de la trentaine bénéficiant d'une situation financière stable et avantageuse, résultat d'un double revenu ou du revenu supérieur d'un des conjoints.

Peut-être faut-il interpréter l'expression « famille idéale » au sens littéral du terme : c'est-à-dire comme un idéal qui n'est pas, par définition, accessible à tout le monde. La majorité de la population souhaite toujours, semble-t-il, fonder une famille et avoir des enfants, en l'occurrence deux, parfois trois. Mais elle attend que sa situation soit idéale pour le faire : former un couple stable, bien établi financièrement, jouissant d'un revenu croissant et largement supérieur au salaire industriel moyen. Comme une minorité de couples atteignent la troisième ou quatrième quartile des revenus familiaux dans la trentaine, les conditions perçues comme idéales sont rarement réunies pour leur permettre d'avoir deux et, encore moins, trois enfants. Bref, la « famille idéale » n'existe plus parce que les conditions idéales postulées par la société d'aujourd'hui pour son éclosion n'existent plus.

Ainsi s'expliquerait l'étrange paradoxe qui sépare la perception des réalités au regard de la « famille idéale ». Ainsi s'expliquerait également, en partie du moins, la faiblesse actuelle du taux québécois de fécondité.

Annexe

Tableau 1

Revenu moyen des couples avec et sans enfant — 1989

Âge de la femme	Couples avec enfant		Couples sans enfant	
	Nombre de familles	Revenu moyen $	Nombre de familles	Revenu moyen $
18-25 ans	65 400	35 262	109 880	36 337
26-30 ans	157 620	40 139	70 310	51 220
31-35 ans	179 230	44 635	24 900	50 862
36-40 ans	176 370	50 723	17 460	60 099
Total	578 620	44 207	222 550	44 528

Source : Enquête sur les finances des consommateurs de 1986 et ministère des Finances. Les revenus sont des revenus de 1985 indexés jusqu'en 1989.

Ministère des Finances
Direction des politiques de taxation
et de la prévision des revenus autonomes
1988 05 10

Tableau 2

Répartition des familles avec jeunes enfants selon l'âge du chef et le quartile de revenu familial — 1975

• Nombre • Pourcentage • Pourcentage selon la rangée • Pourcentage selon la colonne	Âge du chef			
	Moins de 30 ans	**30 à 39 ans**	**40 ans et plus**	**Total**
Premier quartile	52 340	53 910	12 190 *	**118 440**
	11,1	11,4	2,6	**25,0**
	44,2	45,5	10,3	
	33,9	22,2	16,1	
Deuxième quartile	40 180	58 960	19 300 *	**118 440**
	8,5	12,5	4,1	**25,0**
	33,9	49,8	16,3	
	26,0	24,2	25,6	
Troisième quartile	36 810 *	64 850	16 470 *	**118 130**
	7,8	13,7	3,5	**25,0**
	31,2	54,9	13,9	
	23,8	26,7	21,8	
Quatrième quartile	25 130 *	65 580	27 560 *	**118 270**
	5,3	13,9	5,8	**25,0**
	21,2	55,4	23,3	
	16,3	27,0	36,5	
Total	**154 460**	**243 300**	**75 520**	**473 280**
	32,6	**51,4**	**16,0**	**100,0**

* Estimation dont la fiabilité est incertaine en raison du nombre insuffisant d'unités échantillonnées.

Source : Statistique Canada. Enquête sur les finances des consommateurs. Compilation spéciale du Bureau de la statistique du Québec.

Tableau 3

Répartition des familles avec jeunes enfants selon l'âge du chef et le quartile de revenu familial — 1985

• Nombre • Pourcentage • Pourcentage selon la rangée • Pourcentage selon la colonne	Âge du chef			
	Moins de 30 ans	**30 à 39 ans**	**40 ans et plus**	**Total**
Premier quartile	62 750	48 430	7 640 *	**118 820**
	13,2	10,2	1,6	**25,0**
	52,8	40,8	6,4	
	41,9	18,1	13,3	
Deuxième quartile	40 820 *	68 330	9 740 *	**118 890**
	8,6	14,4	2,1	**25,0**
	34,3	57,5	8,2	
	27,3	25,5	17,0	
Troisième quartile	25 000 *	77 380	16 530 *	**118 910**
	5,3	16,3	3,5	**25,0**
	21,0	65,1	13,9	
	16,7	28,9	28,8	
Quatrième quartile	21 080 *	73 810	23 440 *	**118 330**
	4,4	15,5	4,9	**24,9**
	17,8	62,4	19,8	
	14,1	27,5	40,9	
Total	**149 650**	**267 950**	**57 350**	**474 950**
	31,5	**56,4**	**12,1**	**100,0**

* Estimation dont la fiabilité est incertaine en raison du nombre insuffisant d'unités échantillonnées.

Source : Statistique Canada. Enquête sur les finances des consommateurs. Compilation spéciale du Bureau de la statistique du Québec.

Tableau 4

Répartition des jeunes chefs selon l'unité de vie et le quartile de revenu de l'unité — 1975

• Nombre • Pourcentage • Pourcentage selon la rangée • Pourcentage selon la colonne	Unité de vie				
	Hors famille	**Couple sans enfant**	**Famille biparentale**	**Famille monoparentale**	**Total**
Premier quartile	106 800	6 300 *	14 590 *	12 830 *	**140 520**
	19,1	1,1	2,6	2,3	**25,1**
	76,0	4,5	10,4	9,1	
	47,0	4,4	8,4	78,6	
Deuxième quartile	82 620	23 380 *	30 970 *	3 140 *	**140 110**
	14,7	4,2	5,5	0,6	**25,0**
	59,0	16,7	22,1	2,2	
	36,4	16,3	17,8	19,2	
Troisième quartile	29 070 *	41 620	68 700	360 *	**139 750**
	5,2	7,4	12,3	0,1	**24,9**
	20,8	29,8	49,2	0,3	
	12,8	29,0	39,6	2,2	
Quatrième quartile	8 650 *	72 170	59 260	0 *	**140 080**
	1,5	12,9	10,6	0,0	**25,0**
	6,2	51,5	42,3	0,0	
	3,8	50,3	34,2	0,0	
Total	**227 140**	**143 470**	**173 520**	**16 330 ***	**560 460**
	40,5	**25,6**	**31,0**	**2,9**	**100,0**

* Estimations dont la fiabilité est incertaine en raison du nombre insuffisant d'unités échantillonnées.

Source : Statistique Canada. Enquête sur les finances des consommateurs. Compilation spéciale du Bureau de la statistique du Québec.

Tableau 5

Répartition des jeunes chefs selon l'unité de vie et le quartile de revenu de l'unité — 1985

• Nombre • Pourcentage • Pourcentage selon la rangée • Pourcentage selon la colonne	Unité de vie				
	Hors famille	**Couple sans enfant**	**Famille biparentale**	**Famille monoparentale**	**Total**
Premier quartile	103 820	3 900 *	3 250 *	36 370 *	**147 340**
	17,6	0,7	0,6	6,2	**25,0**
	70,5	2,6	2,2	24,7	
	41,2	2,7	2,3	67,9	
Deuxième quartile	87 590	19 730 *	28 260 *	11 590 *	**147 170**
	14,9	3,4	4,8	2,0	**25,0**
	59,5	13,4	19,2	7,9	
	34,8	13,7	20,3	21,7	
Troisième quartile	49 290 *	46 470	46 720	4 950 *	**147 430**
	8,4	7,9	7,9	0,8	**25,0**
	33,4	31,5	31,7	3,4	
	19,6	32,2	33,5	9,2	
Quatrième quartile	11 030 *	74 040	61 290	620 *	**146 980**
	1,9	12,6	10,4	0,1	**25,0**
	7,5	50,4	41,7	0,4	
	4,4	51,4	43,9	1,2	
Total	**251 730**	**144 140**	**139 520**	**53 530 ***	**588 920**
	42,7	**24,5**	**23,7**	**9,1**	**100,0**

* Estimations dont la fiabilité est incertaine en raison du nombre insuffisant d'unités échantillonnées.

Source : Statistique Canada. Enquête sur les finances des consommateurs. Compilation spéciale du Bureau de la statistique du Québec.

Tableau 6

Taux d'activité des femmes au Québec selon l'âge et le sexe — 1975-1987

	Femmes (pourcentage)							Les deux sexes
	15-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 et plus	Total	Total
1975	53,6	48,5	42,1	38,6	24,4	5,1	40,1	58,5
1976	53,4	49,8	46,5	39,8	24,9	4,1	41,1	58,3
1977	53,5	51,9	49,7	41,1	24,3	5,2	42,2	58,9
1978	55,6	55,3	51,6	41,9	26,6	5,8	44,1	59,9
1979	56,4	56,4	52,5	43,6	28,9	4,2	44,6	60,2
1980	57,8	58,8	54,4	46,5	27,5	4,4	46,2	61,2
1981	57,9	62,3	57,6	47,1	27,1	4,2	47,4	61,5
1982	55,8	59,5	58,4	48,3	26,7	4,4	46,4	60,0
1983	57,8	62,6	59,3	48,2	27,7	6,0	47,9	60,9
1984	58,4	64,7	63,2	49,5	26,2	7,1	49,1	61,5
1985	60,2	67,9	64,3	51,3	25,1	4,1	50,0	62,2
1986	60,9	69,4	66,5	51,5	24,1	3,7	50,6	62,4
1987	62,1	71,2	68,8	55,6	26,4	3,2	52,3	63,5

Source : Statistique Canada, La Population active, cat. 71-001.

Tableau 7

Taux d'activité des femmes au Canada — 1987

	%
Canada	56,2
Terre-Neuve	43,0
Île-du-Prince-Édouard	53,5
Nouvelle-Écosse	50,3
Nouveau-Brunswick	48,9
Québec	52,3
Ontario	59,5
Manitoba	57,1
Saskatchewan	56,2
Alberta	62,7
Colombie-Britannique	55,3

Source : Statistique Canada, La Population active, cat. 71-001.

Des enfants, mais à quel prix?

(Une estimation du coût des enfants)

Anne H. Gauthier
Économiste et démographe
Statistique Canada, Division de la démographie[1]

Combien coûte un enfant à ses parents, à l'État? Combien coûte-t-il en argent, mais aussi en temps, en énergie, en soucis? D'un autre côté, combien rapporte-t-il? Source de satisfaction pour ses parents, pour l'État, il est la relève qui contribuera à la bonne marche de l'économie. Mais l'enfant ne se prête pas à une analyse coût-bénéfice comme tout investissement économique. Il demeure que, dans la mesure où un État reconnaît l'importance des enfants et de la famille (Vennat, 1987) et désire compenser adéquatement les familles pour les coûts associés à la présence des enfants (Gouvernement du Québec, 1988), Il faut pouvoir disposer d'une estimation réaliste du coût des enfants.

Une telle estimation n'est toutefois pas facile à réaliser, étant donné les divers types de coûts qu'implique un enfant, certains étant non quantifiables. On se limitera ici strictement au coût économique d'un enfant pour ses parents, plus précisément au coût direct qu'il entraîne, en négligeant son coût indirect (perte de revenu associée au retrait de l'un des parents, la mère dans la plupart des cas, du marché du travail). La méthode utilisée pour estimer ce coût sera exposée brièvement dans un premier temps. On présentera ensuite certaines estimations du coût des enfants. Ces résultats seront enfin mis en parallèle avec l'aide financière que procure le gouvernement aux familles.

De la difficulté d'estimer le coût de l'enfant à l'élaboration d'une méthode d'estimation

Même les consommateurs les plus avertis, qui dressent soigneusement chaque mois leur budget, seraient probablement incapables de dire combien coûte(nt) leur(s) enfant(s). Supposons en effet que vous décidiez, lors de la venue de votre premier enfant, de changer votre voiture pour un modèle plus spacieux et plus confortable. Les dépenses que cela entraîne doivent-elles alors être portées au compte du nouveau-né? Sinon, quelle part lui attribuer? Supposons par ailleurs que vous décidiez de déménager et que vous achetiez une maison neuve dans la banlieue, afin que les enfants puissent jouir de plus d'espace,

1 Les idées exprimées dans ce texte sont celles de l'auteure et ne reflètent pas nécessairement celles de Statistique Canada.

mais aussi parce que vous rêvez depuis longtemps d'acquérir une maison neuve. Quelle part de ces dépenses doivent alors être incluses dans l'estimation du coût de l'enfant? Ces exemples suffisent à démontrer l'impossibilité de recourir à des données d'enquête pour estimer directement le coût de l'enfant.

On peut alors envisager l'estimation du coût d'un premier enfant de façon indirecte, en comparant les dépenses des couples sans enfant avec celles des couples ayant un enfant et ayant des caractéristiques semblables (âge des conjoints, revenu). Or, en 1982, d'après l'enquête sur les dépenses des familles de Statistique Canada, les couples sans enfant disposant d'un revenu de 30 000 $, dépensaient 23 600 $ pour des articles de consommation courante. Pour un même revenu, les couples ayant un enfant, dépensaient 23 800 $ (Gauthier, 1987a). Un premier enfant aurait-il donc un coût quasi nul? En fait, cette méthode est inadéquate car, lors de la venue d'un enfant, une famille doit réduire son niveau de vie afin de satisfaire les besoins de ce membre additionnel. Ainsi, les dépenses totales ne seront guère plus élevées après la venue d'un enfant parce que, à revenu constant, il y aura eu réorganisation du budget : dépenses supplémentaires à certains postes, dépenses réduites à d'autres. D'où l'idée d'estimer le coût de l'enfant en comparant non pas les dépenses, mais le revenu des familles sans enfant et avec enfants jouissant d'un niveau de vie identique.

Pour ce faire, on a recours à un modèle économétrique qui exprime le niveau de vie d'une famille en fonction de son revenu, du nombre et de l'âge des enfants. Notre modèle (voir Gauthier 1987a et 1987b) a été développé à partir des données de l'enquête sur les dépenses des familles de Statistique Canada de 1982[2]. Dans ce modèle, le niveau de vie d'une famille a été exprimé sous la forme de proportion du revenu net consacrée aux dépenses de logement, d'alimentation et d'habillement (en ce qui concerne le choix de cet indicateur, voir Gauthier, 1987b). En 1982, les familles dépensaient en moyenne 44 % de leur revenu net à ces postes budgétaires. D'ailleurs,

2 Il aurait certes été intéressant de refaire le même exercice avec des données plus récentes. Celles de l'enquête de 1986, sous forme de bande de micro-données, n'étaient cependant pas disponibles au moment de la rédaction de cette communication. On devra donc supposer que le modèle, développé à partir de données de 1982, demeure aussi valide lorsqu'on l'utilise pour estimer le coût des enfants pour des années plus récentes.

les premières données disponibles de l'enquête sur les dépenses des familles de 1986 indiquaient que cette proportion était demeurée la même (Statistique Canada, 1988a). Cet indicateur de niveau de vie décroît lorsque le revenu de la famille augmente et, inversement, s'accroît lorsque la taille de la famille augmente. Ainsi, un couple sans enfant ayant un revenu net de 30 000 $ consacre 40 % de son revenu au logement, à l'alimentation et à l'habillement. Avec un enfant de 7 à 9 ans, cette proportion est accrue à 44 %. Le coût de l'enfant correspond donc au revenu supplémentaire dont devrait disposer une famille afin de jouir du niveau de vie qu'elle avait avant la venue d'un enfant. Dans cet exemple, un montant de 8 000 $ serait nécessaire pour ramener le niveau de vie à sa valeur initiale. Dans les faits, ne disposant pas de ce revenu supplémentaire, une famille dépensera moins pour cet enfant, mais ceci au détriment de son niveau de vie. Dans cette optique, les coûts des enfants qui seront présentés ci-après correspondent aux montants qui devraient être versés aux familles si on visait une compensation complète des coûts *sans diminution de niveau de vie*.

Variabilité du coût des enfants selon le niveau de vie, l'âge et le rang des enfants

Le coût d'un enfant étant différent selon le niveau de vie de la famille, trois niveaux ont été retenus à titre d'illustration : un *niveau de vie faible*, selon lequel un couple sans enfant disposerait d'un revenu d'emploi[3] de 15 000 $ (ce revenu est légèrement supérieur à celui à partir duquel des impôts sont exigibles au Québec — Gouvernement du Québec, 1988, p. A26); un *niveau de vie moyen*, correspondant à un revenu de 25 000 $ pour le couple sans enfant (en 1985, le revenu moyen d'emploi des Canadiens ayant travaillé toute l'année, surtout à temps plein, était de 26 800 $ — Statistique Canada, 1988b); et un *niveau de vie élevé* défini selon un revenu de 40 000 $. Selon notre modèle, le coût annuel moyen d'un premier enfant pour ces trois niveaux de vie serait respectivement de 4 600 $, 6 200 $ et 8 300 $ (tableau 1).

3 On a supposé que les familles disposaient de revenus provenant uniquement de deux sources : le travail et le gouvernement (prestations versées à l'égard des enfants).

Tableau 1

Coût d'un premier enfant selon le niveau de vie de la famille

	Niveau de vie		
	Faible	**Moyen**	**Élevé**
Coût total ($) de 0 à 18 ans	83 300	111 300	148 800
Coût annuel moyen ($)	4 600	6 200	8 300
Coût total en années de revenu[1]	5,7	4,9	4,3
Part du revenu consacré à l'enfant (%)[2]	24	21	19

1 Coût total de 0 à 18 ans divisé par le revenu net du couple sans enfant (14 700 $, 22 800 $, 34 300 $ pour chacun des niveaux de vie).

2 Coût annuel moyen divisé par le revenu net majoré, c'est-à-dire le revenu net du couple sans enfant plus le coût annuel moyen de l'enfant.

Ainsi, plus le niveau de vie est élevé, plus le coût de l'enfant est élevé. En termes relatifs toutefois, le fardeau économique d'un premier enfant est plus considérable pour les familles à faible niveau de vie. Sur les dix-huit années où il est à la charge de ses parents, cet enfant représente un coût équivalent à près de six années de revenu pour les familles à faible niveau de vie, contre quatre pour celles à niveau de vie élevé. En fait, c'est entre 20 % et 25 % de son revenu (majoré) qu'une famille devrait consacrer au premier enfant. Il s'agit en fait d'une moyenne, car ce coût est variable selon l'âge de l'enfant. Réduit lorsqu'il est jeune, ce coût est multiplié par trois lorsque l'enfant atteint 16-17 ans (voir le tableau A.1 en appendice).

Le coût d'un enfant varie aussi selon son rang. Nos résultats permettent d'estimer à 80 % le coût d'un deuxième enfant par rapport au premier et à 70 % le coût du troisième. Cette évolution est le reflet des économies d'échelle que réalise une famille lorsque s'accroît sa taille. Elle doit cependant être considérée avec certaines réserves. En effet, notre modèle d'estimation est limité par le fait qu'il suppose que le coût de l'enfant diminue suivant son rang. Or, on serait porté à croire que l'arrivée d'un troisième enfant impose des déboursés considérables. D'ailleurs, une étude française concluait que le coût d'un troisième enfant était supérieur à celui du deuxième enfant, et même à celui du premier (Bloch et Glaude, 1983). Le modèle utilisé ne permet pas de vérifier cette particularité associée au troisième enfant.

Ces estimations du coût de l'enfant dépassent largement celles produites par des organismes tels le Montreal Diet Dispensary

et le Social Planning Council of Metropolitan Toronto. Leurs estimations représentent les dépenses minimales nécessaires au bien-être physique et psychologique d'un enfant. En 1982, ces estimations étaient de l'ordre de 2 000 $ à 3 000 $. Il s'agit d'ailleurs d'estimations retenues par les gouvernements pour des fins fiscales. Dans le budget 1988-1989 du gouvernement du Québec, ces besoins essentiels, qui déterminent la valeur du crédit d'impôt pour enfant à charge, sont de 2 230 $ pour un premier enfant et de 1 895 $ pour le deuxième enfant et les suivants (Gouvernement du Québec, 1988, p. A11). Heureusement pour les familles, d'autres mesures d'aide viennent s'ajouter à celles-ci. Il est alors intéressant de comparer l'aide gouvernementale totale aux familles avec des estimations plus réalistes du coût des enfants.

Jusqu'à quel point l'aide gouvernementale aux familles compense (ou ne compense pas) le coût des enfants?

Les montants de l'aide gouvernementale (provinciale et fédérale) qui seront ici considérés sont ceux qui ont été rendus publics en mai 1988, lors du discours sur le budget du gouvernement du Québec. Dans ce budget, une large part des mesures ont été destinées aux familles, le Gouvernement espérant ainsi susciter une hausse de la fécondité (objectif énoncé en conférence de presse, mais n'apparaissant pas dans les textes officiels du discours).

Considérons tout d'abord une famille ayant un, deux et trois enfants, âgés respectivement de sept ans, deux ans, et de moins d'un an, et ayant un revenu d'emploi de 25 000 $ (tableau 2).

Tableau 2

Coût des enfants et soutien financier des gouvernements à l'égard des enfants, année d'imposition 1989

Nombre d'enfants	en dollars				
	Coût	Aide	Rn	Rd	Var. NV
1	6 900	2 100	29 700	24 800	– 16 %
2	9 300	3 900	32 000	26 600	– 17 %
3	11 200	7 900	33 900	30 600	– 10 %

Rn : revenu nécessaire = revenu net (22 700 $) + coût des enfants.
Rd : revenu disponible = revenu net (22 700 $) + aide de l'État.
Var. NV : variation du niveau de vie = (Rd – Rn)/Rn.

Dans ce cas-ci, les parents font face à un manque à gagner de l'ordre de 3 000 $ à 5 000 $. L'aide gouvernementale représente alors 30 % du coût d'un enfant, 42 % du coût de deux enfants et 71 % du coût de trois enfants. Les parents qui avaient vu leur niveau de vie diminuer de plus de 15 % lors de la venue d'un premier et d'un deuxième enfant améliorent donc leur situation financière en décidant d'en avoir un troisième. Il s'agit en fait d'un résultat pour le moins surprenant et qui réjouirait bien des politiciens. Mais il est fonction de l'âge des enfants. Dans cet exemple, en effet, la famille jouit d'une situation tout à fait favorable puisque, d'une part, le coût des enfants en bas âge est peu élevé (en comparaison avec celui des adolescents) et que d'autre part, elle est admissible à des allocations supplémentaires (allocation pour jeunes enfants de moins de six ans et allocation à la naissance, particulièrement intéressante pour un troisième enfant). Faisons vieillir de cinq ans ces enfants. Ils auront désormais douze ans, sept ans et cinq ans et seul le benjamin jouit d'une allocation supplémentaire. En conséquence, le niveau de vie de la famille est considérablement réduit. Cette réduction atteint − 18 % pour un seul enfant, − 26 % pour deux et trois enfants. Cinq ans plus tard, cette dégradation du niveau de vie atteindrait − 33 % pour la famille de trois enfants, la différence entre le revenu nécessaire et le revenu disponible étant de 14 000 $ (voir le tableau A.2 en appendice). Donc, s'il semblait avantageux financièrement, au cours des premières années, d'avoir un troisième enfant, cet avantage se transforme vite en fardeau économique lorsque, les enfants vieillissant, leur coût augmente mais que, par contre, l'aide gouvernementale diminue.

En fait, au cours de son cycle de vie, cette famille de trois enfants fera face en moyenne à une diminution de son niveau de vie de 19 %. L'aide gouvernementale apparaît donc inadéquate. En France, une famille de trois enfants recevrait un support supérieur de l'État, comme le montre le tableau suivant.

Notons toutefois que ces résultats dépendent de l'estimation du coût de l'enfant utilisée. En France, l'estimation du coût de l'enfant utilisée. En France, l'estimation du coût d'un premier enfant est inférieure à notre estimation pour le Canada, d'où un revenu nécessaire plus faible. Pour deux et trois enfants par contre, les estimations sont semblables. Par ailleurs, l'aide de l'État français apparaît moins généreuse pour un premier enfant que celle des gouvernements canadiens (aide égale à

Tableau 3

Revenu nécessaire et revenu disponible selon le nombre d'enfants. Québec et France (en dollars canadiens)

Nombre d'enfants	Québec Rn	Québec Rd	Québec Var. NV	France Rn	France Rd	France Var. NV
0	100	100	—	100	100	—
1	127	110	−13	119	105	−12
2	138	114	−17	132	115	−13
3	149	120	−19	146	130	−11

Sources : Québec, données compilées à partir de nos estimations du coût de l'enfant et des données sur l'aide gouvernementale fournie — Gouvernement du Québec (1988). Revenu de travail = 25 000 $.
France, données tirées de Lattes (1987b). Salaire net moyen, 6e décile.

Rn : revenu nécessaire = revenu net (22 700 $) + coût des enfants.
Rd : revenu disponible = revenu net (22 700 $) + aide de l'État.
Var. NV : variation du niveau de vie = (Rd − Rn) - Rn.

5 % du revenu net du couple français sans enfant contre 10 % au Canada), mais plus généreuse pour une famille de trois enfants (30 % contre 20 %). D'ailleurs, dans une étude comparative de l'aide des gouvernements aux familles, Kamerman et Kahn (1982, p. 369) concluaient que : « Parmi les huit pays considérés, ces trois pays (Suède, France et République fédérale d'Allemagne) arrivent aux premiers rangs pour le traitement réservé aux familles avec enfants » (notre traduction). Dans cette étude, le Canada se classait sixième. On peut espérer que le Canada a, depuis, amélioré sa position.

Que conclure, sinon, qu'il en coûte cher d'avoir et d'élever des enfants et que « l'aide (gouvernementale) s'avère [. . .] toujours insuffisante à maintenir la parité des niveaux de vie entre les familles et les couples sans enfant » (*Lattes*, 1987b, p. 62). Ainsi, ce sont les parents qui doivent assumer la plus grande part du coût des enfants. Or, il en coûte certes plus cher aux familles de niveau de vie élevé d'avoir des enfants, mais en termes relatifs, le coût d'un enfant représente un fardeau économique plus élevé pour les familles à faible niveau de vie. Rappelons à cet effet que, selon les données du recensement de 1986, un enfant sur cinq vivait dans une famille à faible revenu (Statistique Canada, 1988b). Pourtant, les enjeux sont clairs. D'une part, le Québec fait face à un sérieux problème de dénatalité et, d'autre part, les parents réclament un soutien

accru de la part du gouvernement (voir le rapport du Comité de consultation sur la politique familiale — Gouvernement du Québec, 1986). Dans ce contexte, les mesures mises de l'avant par le gouvernement du Québec dans son budget 1988-1989 constituent un pas dans la bonne direction. Mais il faudra faire plus...

Appendice

Tableau A.1

Coût d'un premier enfant selon son âge et le niveau de vie de la famille (en dollars)

Âge	Niveau de vie		
	Faible	Moyen	Élevé
0-3	2 300	3 000	4 000
4-6	3 600	4 800	6 500
7-9	5 200	6 900	9 300
10-12	5 600	7 500	10 100
13-15	6 100	8 100	10 800
16-17	6 400	8 500	11 400
Total	83 300	111 300	148 800
Moyen	4 600	6 200	8 300
Rev. trav.	15 000	25 000	40 000
Rev. net	14 700	22 700	34 300

Rev. trav. : Revenu de travail du couple sans enfant.
Rev. net : Revenu après impôt du couple sans enfant.

Notes : — Chaque nombre a été arrondi individuellement à la centaine près.
— Le coût de l'enfant à 10-12 ans a été corrigé en prenant la moyenne des coûts à 7-9 ans et à 13-15 ans.

Tableau A.2

Coût des enfants et soutien financier des gouvernements à l'égard des enfants, année d'imposition 1989

Nombre d'enfants		en dollars				
		Coût	Aide	Rn	Rd	Var. NV
A	1	6 900	2 100	29 700	24 800	− 16 %
	2	9 300	3 900	32 000	26 600	− 17 %
	3	11 200	7 900	33 900	30 600	− 10 %
B	1	7 500	2 200	30 200	24 900	− 18 %
	2	13 100	3 800	35 800	26 500	− 26 %
	3	16 400	6 300	39 100	29 000	− 26 %
C	1	8 500	2 200	31 200	24 900	− 20 %
	2	14 600	3 900	37 300	26 600	− 29 %
	3	20 000	5 900	42 700	28 600	− 33 %

Rn : revenu nécessaire = revenu net (22 700 $) + coût des enfants.
Rd : revenu disponible = revenu net (22 700 $) + aide de l'État.
Var. NV : variation du niveau de vie = (Rd − Rn)/Rn.

Âge des enfants : Famille A : 7 ans, 2 ans, et moins d'un an.
Famille B : 12 ans, 7 ans et 5 ans.
Famille C : 17 ans, 12 ans et 10 ans.

L'aide de l'État est celle apportée à un couple bénéficiant d'un seul revenu de travail et spécifiée dans : Gouvernement du Québec (1988).

Bibliographie

BLOCH, L. et M. GLAUDE (1983). « Une approche du coût de l'enfant » dans *Économie et statistique*, n° 155, p. 51.67.

DANDURAND, Renée B. (1987). « Une politique familiale : enjeux et débats » dans *Recherches sociographiques*, n° 2-3, p. 349-369.

GAUTHIER, Anne H. (1987a). *Méthode d'estimation du coût de l'enfant et application au Canada, 1982*. Mémoire de maîtrise en démographie présenté à la Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal, 187 p.

GAUTHIER, Anne H. (1987b). « Nouvelles estimations du coût de l'enfant au Canada » dans *Cahiers québécois de démographie*, vol. 16, n° 2, p. 187-208.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1988). *Budget 1988-1989; Discours sur le budget et renseignements supplémentaires*. Ministère des Finances.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1986). *Le soutien collectif recommandé pour les parents québécois*. Rapport de la consultation sur la politique familiale, tome II.

KAMERMAN, Sheila B. et Alfred J. KAHN (1982). « Income transfers, work and the economic well-being of families with children : A comparative study » dans *International social security review*, n° 3, p. 345-382.

LATTES, Gérard (1987a). « La croissance des salaires réels a accentué la pression fiscale et réduit le poids des prestations » dans *Économie et statistique*, n° 203, p. 49-60.

LATTES, Gérard (1987b). « Aide à la famille et coût des enfants » dans *Économie et statistique*, n° 203, p. 61-67.

MONTREAL DIET DISPENSARY (1982). *Budgeting for basic needs*. Montréal, 40 p.

SOCIAL PLANNING COUNCIL OF METROPOLITAN TORONTO (1982). « The cost of raising a child in Metropolitan Toronto » dans *Social Infopac*, 1,1, p. 1-5.

STATISTIQUE CANADA (1988a). « Dépenses des familles au Canada, 1986 » dans *Le quotidien*, 3 mai 1988.

STATISTIQUE CANADA (1988b). « Faits saillants du recensement de 1986 » dans *Le Quotidien*, 20 avril 1988.

STATISTIQUE CANADA (1984). *Enquête sur les dépenses des familles au Canada en 1982*.

VENNAT, Pierre (1987). « Penser famille » dans *La Presse*, 11 décembre 1987.

Famille et fiscalité : l'évolution depuis le Livre blanc

Claude Séguin
Sous-ministre
Ministère des Finances

Parmi l'éventail de moyens dont disposent nos gouvernements pour agir sur la famille, la fiscalité n'est sûrement pas le plus négligeable. Au cours des dernières années, des changements significatifs ont été apportés aux politiques fiscales du Québec, afin d'améliorer leur équité vis-à-vis de la famille et d'accroître le soutien financier à cette dernière.

Objectifs de base guidant les modifications apportées à la fiscalité depuis 1986

Trois objectifs principaux ont orienté les choix du Gouvernement dans les importantes modifications fiscales introduites depuis 1986 :

— la compétitivité du régime fiscal;

— l'équité entre les différents groupes de ménages;

— l'intégration entre la fiscalité et les transferts.

La compétitivité du régime fiscal

Le Gouvernement a fait abondamment état, depuis quelques années, de sa volonté d'améliorer la compétitivité de notre régime fiscal. Pour se rafraîchir quelque peu la mémoire, il suffit de mentionner qu'en 1985 le fardeau fiscal supplémentaire des particuliers du Québec, par rapport à celui de notre principal concurrent économique, l'Ontario, était de 10,5 %. Parallèlement, le taux marginal maximum à l'impôt des particuliers du Québec était, en 1985, de 10,1 points de pourcentage supérieur à celui de l'Ontario.

Cette situation était préoccupante et avait, sans aucun doute, des effets néfastes sur notre économie, en réduisant, à moyen terme, l'incitation au travail, le niveau des investissements et des emplois et, par conséquent, notre niveau de richesse collective. Tous les contribuables du Québec subissaient alors les impacts négatifs d'une telle dynamique.

L'équité

Parlons maintenant du principe d'équité, souvent utilisé à bien des sauces.

Selon nous, l'équité est présente dans un régime de taxation si les contribuables ayant un même niveau de revenu sont traités

de la même façon lorsqu'ils sont dans une situation équivalente et différemment, lorsqu'ils ne le sont pas. De plus, on cherche généralement à faire contribuer le citoyen au financement de l'État en fonction de sa capacité de payer. Ainsi, le régime d'imposition ne devrait pas imposer le contribuable sur la partie de ses revenus qui sert à la satisfaction de ses besoins essentiels et de ceux des personnes qui dépendent de lui. Dans la même veine, on exempte les revenus servant à couvrir les coûts reliés à un emploi ou généralement encourus pour gagner un revenu.

Parallèlement, lorsque le citoyen n'a pas les revenus minimaux pour assurer ses besoins essentiels, non seulement ne doit-il pas payer des impôts, mais l'État se doit de lui porter assistance par le biais d'un régime de sécurité du revenu.

Or, le régime fiscal qui existait avant 1986 était particulièrement inéquitable, notamment à l'égard des familles, en reconnaissant des besoins essentiels nettement insuffisants pour le conjoint et pour les enfants à charge âgés de 16 à 21 ans. Pire encore, ce régime d'imposition ne reconnaissait aucun besoin pour les enfants à charge de moins de 16 ans. En excluant les allocations familiales du Québec, on arrivait au résultat difficilement défendable où une famille avec deux enfants payait autant d'impôts qu'un couple sans enfant. On ne se surprendra pas que les mesures fiscales adoptées depuis ont, à juste titre, voulu corriger cette situation.

En plus de reconnaître par le régime fiscal les besoins essentiels des différents membres composant une cellule familiale, le Gouvernement est allé encore plus loin dans le soutien financier qu'il accorde aux familles, en adoptant un certain nombre de mesures à l'égard des familles nombreuses et de celles avec de jeunes enfants. Considérant que les familles sont un des piliers importants de notre mode de vie et de notre société et que fonder une famille comporte des contraintes financières importantes, notamment pour les gens qui décident d'avoir plus de deux enfants, le Gouvernement a décidé de reconnaître davantage cette situation.

L'intégration entre le régime de transferts et le régime d'imposition

Le principe d'équité exprimé plus haut rend impérative l'intégration du régime de transferts et du régime d'imposition.

Ainsi, s'il y a manque d'intégration, un ménage peut payer des impôts alors même qu'il reçoit des transferts gouvernementaux en raison de revenus insuffisants. Cette situation a deux conséquences principales. D'une part, un tel ménage doit financer, par le biais de ses impôts, une partie des transferts qu'il reçoit, ce qui réduit l'efficacité de l'aide gouvernementale. D'autre part, l'effet combiné des taux d'imposition et des taux de réductions des transferts fait en sorte que la majeure partie des gains supplémentaires des travailleurs à faibles revenus est récupérée par l'État, ce qui réduit considérablement leur incitation au travail. Ainsi, il n'y a pas si longtemps, une famille ayant un revenu annuel de 16 000 $ se voyait reprendre 75 % du revenu découlant d'une heure supplémentaire de travail. Il est facile de convenir qu'il y avait place à amélioration sur ce plan!

Modifications apportées à l'impôt des particuliers pour l'atteinte de ces objectifs

La reconnaissance de ces objectifs a guidé d'importantes modifications apportées à l'impôt des particuliers depuis l'année d'imposition 1986. Ces modifications ont été introduites notamment par les Discours sur le budget de 1987-1988 et 1988-1989.

La compétitivité du régime fiscal

Les réductions importantes et successives d'impôts qui ont été alors apportées ont certes amélioré la compétitivité fiscale du Québec. En effet, alors que le fardeau fiscal supplémentaire du Québec par rapport à l'Ontario était de 10,5 % en 1985, il ne sera plus que de 6,5 % en 1988 et 2,5 % en 1989 (figure 1).

De plus, l'écart de taux marginal maximum du Québec par rapport à cette province sera de 2,6 points de pourcentage en 1989, alors qu'il était de 10,1 points de pourcentage en 1985.

Une telle amélioration de la compétitivité du régime fiscal du Québec devrait être bénéfique, à moyen terme, à l'économie et à tous les contribuables du Québec.

L'équité

Pour assurer l'équité entre les différents groupes de ménages, le régime fiscal applicable à l'impôt des particuliers a été réamé-

Figure 1

Fardeau fiscal supplémentaire des particuliers
Comparaison Québec-Ontario
1982 à 1989
(en pourcentage)

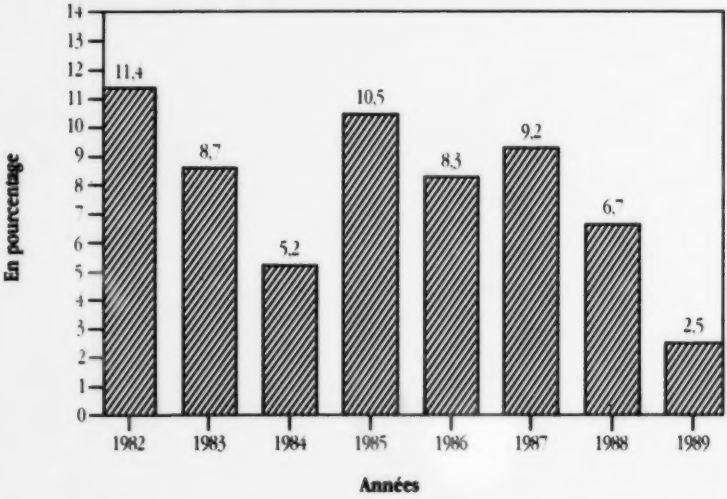

nagé, et les montants des besoins essentiels pour les personnes et enfants à charge sont parfaitement reconnus aux fins fiscales depuis 1986.

Un autre pas important vers une plus grande équité fiscale pour les familles a été franchi avec les diverses modifications apportées à la déduction fiscale pour frais de garde. Par exemple, cette déduction reconnaît maintenant les frais réels de garde, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années, et elle peut être réclamée par le conjoint ayant le revenu le plus élevé. D'autres modifications ont fait également en sorte que les frais de garde sont mieux prix en considération par le régime fiscal et que les familles ne paient pas d'impôt sur les revenus servant à payer ces frais encourus pour gagner un revenu.

De plus, afin de mieux reconnaître les coûts résultant de la présence de jeunes enfants dans une famille et les contraintes financières supplémentaires découlant de la naissance d'un enfant, notamment d'un troisième et suivant, le Gouvernement a instauré récemment des allocations à la naissance et des allo-

cations pour jeunes enfants. À titre d'exemple, les allocations à la naissance sont de 500 $ pour le premier enfant, de 500 $ pour le deuxième et de 3 000 $ pour chacun des suivants.

L'intégration entre la fiscalité et les transferts

L'objectif d'intégrer la fiscalité et les transferts est maintenant assuré par la réduction d'impôt pour les familles avec enfants et par le programme d'aide aux parents pour leurs revenus de travail, programme que l'on appelle communément APPORT (aide aux parents pour leurs revenus de travail).

En effet, une réduction d'impôt calculée en fonction des niveaux de revenus a été instaurée à compter du 1er janvier 1988 pour les parents ayant des enfants à charge. Cette réduction d'impôt, en haussant de façon importante les seuils de non-imposition des familles avec enfants, élimine l'impôt de 45 000 familles à faibles revenus, qui reçoivent généralement des transferts, et réduit l'impôt de 300 000 autres familles à revenus moyens. Cette réduction d'impôt permet ainsi d'améliorer la situation financière des familles, tout en permettant une meilleure intégration du régime d'imposition avec les programmes de transferts.

Quant au programme APPORT, il s'adresse aux familles à faibles revenus avec enfants à charge, en leur accordant une aide financière reliée à la présence des parents sur le marché du travail. Ce programme, en permettant aux parents de conserver une plus grande part de leur revenu de travail, devrait les inciter davantage à demeurer sur le marché du travail ou, s'ils sont bénéficiaires d'aide sociale, à réintégrer le marché du travail ou, s'ils sont bénéficiaires d'aide sociale, à réintégrer le marché du travail ou à y demeurer, tout en leur versant des transferts substantiels.

Afin de rendre ce programme plus efficace et de donner les prestations aux parents au moment où ils en ont le plus de besoin, le programme APPORT verse des prestations mensuellement à titre d'acompte.

Les prestations d'APPORT sont versées jusqu'à un niveau de revenu qui coïncide avec les nouveaux seuils de non-imposition introduits par la réduction d'impôt aux familles à faibles ou moyens revenus, ce qui assure l'intégration entre le programme de transfert APPORT et le régime d'imposition.

Sur le soutien financier
du gouvernement du Québec aux familles

Enfin, l'ensemble des modifications apportées à la fiscalité depuis quelques années a accru de façon substantielle le soutien financier apporté aux familles par le Gouvernement. Par exemple, pour une famille ayant un revenu de 25 000 $, le soutien du Gouvernement pour un premier enfant passera de 95 $ qu'il était en 1985 à 1 297 $ en 1989. Si la famille compte deux enfants, le soutien sera de 1 999 $ en 1989, comparativement à 521 $ en 1985. Enfin, le soutien financier à la famille qui compte trois enfants se sera, quant à lui, accru d'un peu plus de 3 500 $, passant de 880 $ en 1985 à 4 388 $ en 1989 (tableau 1).

Outre la croissance majeure du soutien financier aux familles depuis 1985, il faut noter que le soutien financier du Gouvernement s'accroît avec le nombre d'enfants, notamment pour le troisième enfant, depuis le dernier budget. Ainsi, le soutien financier à la famille qui compte trois enfants, dont un nouveau-né, se sera accru de 3 500 $ en 1989 par rapport à 1985. L'aide du Gouvernement sera donc plus substantielle pour les familles que l'on qualifie aujourd'hui de nombreuses, soit celles ayant plus de deux enfants, en compensant davantage les coûts résultant d'une telle situation.

De plus, on observe que le soutien financier est progressif, car il s'accroît au fur et à mesure que le revenu des familles décroît. Ainsi, en 1989, le soutien relié à la présence d'un enfant dans un couple ayant 12 000 $ de revenu sera de 3 501 $, une bonne partie de ce soutien provenant des prestations du programme APPORT. À 20 000 $ de revenu, le soutien financier sera de 1 568 $ et à 40 000 $ de revenu, il sera de 705 $. Lorsque l'on considère également le soutien financier accordé aux familles par le gouvernement fédéral, le soutien total pour un premier enfant atteindra 4 337 $ à 12 000 $ de revenu, 2 404 $ à 20 000 $ et 956 $ à 40 000 $ (tableau 2).

Conclusion

Je crois que les données que je viens de présenter démontrent de façon tangible que les objectifs de base guidant les modifications apportées depuis quelques années à la fiscalité ont été en bonne partie atteints (tableaux 1 à 5).

Alors que les familles étaient, il n'y a pas longtemps, surtaxées par rapport aux autres types de contribuables, le régime fiscal est maintenant plus équitable à leur égard en prenant parfaitement en considération les besoins essentiels découlant de la présence d'enfant. Il y a maintenant un écart substantiel dans la facture d'impôt entre les ménages qui ont des enfants et ceux qui n'en ont pas.

En effet, les modifications apportées à la fiscalité des particuliers ont réduit l'impôt à payer par les contribuables à tous les niveaux de revenu. Cependant, l'effort a été orienté principalement de façon à réduire le fardeau fiscal des familles, notamment celles à faibles ou moyens revenus. Par exemple, un couple avec enfant ne paiera plus d'impôt en 1989, à 20 000 $ de revenu, alors qu'il en payait 1 634 $ en 1985. À 40 000 $ de revenu, l'impôt à payer passe de 6 428 $ en 1985 à 4 732 $ en 1989, ce qui représente une baisse de 26,4 % de sa facture fiscale.

De plus, les modifications introduites assurent que les familles ne paient pas d'impôt avant d'avoir atteint un revenu d'environ 22 000 $ et que les régimes de transferts et d'imposition sont parfaitement intégrés. De telles mesures permettent notamment aux familles de conserver une plus grande part de leur revenu de travail, ce qui maintient par le fait même une plus grande incitation au travail et augmente substantiellement leur revenu disponible.

Enfin, je m'en voudrais de ne pas souligner que ces baisses d'impôt ont aussi rendu notre fiscalité plus compétitive et ont pu être réalisées en améliorant la situation financière du gouvernement du Québec et en créant un climat favorable à l'investissement, à la croissance économique et à la création d'emploi. Ainsi, l'ensemble des gestes accomplis par le Gouvernement améliore non seulement la situation courante des familles mais permet aussi de jeter les bases d'un avenir plus prometteur pour leurs enfants.

Tableau 1
Soutien financier du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral à l'égard des enfants pour un couple ayant 25 000 $ de revenu de travail (en dollars)

	1985	1987	1989
Soutien du gouvernement du Québec			
— à l'égard d'un enfant	95	371	1 297
— à l'égard de deux enfants	521	896	1 999
— à l'égard de trois enfants	880	1 379	4 388
Soutien du gouvernement fédéral			
— à l'égard d'un enfant	690	788	792
— à l'égard de deux enfants	1 491	1 660	1 915
— à l'égard de trois enfants	2 719	2 943	3 544
Soutien total			
— à l'égard d'un enfant	785	1 159	2 089
— à l'égard de deux enfants	2 012	2 556	3 914
— à l'égard de trois enfants	3 599	4 322	7 932

Note 1 Pour les fins de l'illustration, le soutien est celui apporté à un couple où un seul conjoint a un revenu de travail et qui n'encourt aucun frais de garde.

Note 2 Le soutien financier du Québec comprend les baisses d'impôt, les allocations familiales ainsi que l'ensemble des autres allocations. Le soutien fédéral provient de l'impôt, des allocations familiales et du crédit d'impôt remboursable.

Note 3 La structure de 1989 tient compte, s'il y a lieu, de l'indice prévu des prix à la consommation.

Tableau 2
Soutien financier du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral à l'égard des enfants
Année d'imposition 1989
(en dollars)

Revenu de travail	**12 000**	**15 000**	**20 000**	**25 000**	**30 000**	**40 000**
Soutien du gouvernement du Québec						
— à l'égard d'un enfant	3 501	2 578	1 568	1 297	1 104	705
— à l'égard de deux enfants	4 801	3 533	2 522	1 999	1 806	1 407
— à l'égard de trois enfants	7 035	5 719	4 709	4 388	4 195	3 796
Soutien du gouvernement fédéral						
— à l'égard d'un enfant	836	836	836	792	522	251
— à l'égard de deux enfants	1 978	1 978	1 978	1 915	1 616	1 116
— à l'égard de trois enfants	3 654	3 654	3 654	3 544	3 172	2 672
Soutien total						
— à l'égard d'un enfant	4 337	3 414	2 404	2 089	1 626	956
— à l'égard de deux enfants	6 779	5 511	4 500	3 914	3 422	2 523
— à l'égard de trois enfants	10 689	9 373	8 363	7 932	7 367	6 468

Note 1 Pour les fins de l'illustration, le soutien est celui apporté à un couple où un seul conjoint a un revenu de travail et qui n'encourt aucun frais de garde. Le premier enfant est âgé de 7 ans. Dans le cas du couple avec deux enfants, les âges des enfants sont de 2 et 7 ans. Ceux du couple trois enfants représentent un nouveau-né, un enfant de 2 ans et un autre de 7 ans.

Note 2 Le soutien financier du Québec comprend les prestations APPORT, les baisses d'impôt, les allocations familiales ainsi que l'ensemble des nouvelles allocations. Le soutien fédéral provient de l'impôt, des allocations familiales et du crédit d'impôt remboursable.

Note 3 La structure de 1989 tient compte, s'il y a lieu, de l'indice prévu des prix à la consommation.

Tableau 3
Évolution des seuils d'imposition
(en dollars)

	1985	1987	1988 après réforme	1989 après réforme
Couple avec 2 enfants de 6 à 11 ans				
• Un revenu de travail	10 010	13 004	21 636	21 986
• Deux revenus de travail[1]				
— avant déduction pour frais de garde	11 380	13 780	23 932	24 134
— après déduction pour frais de garde	14 060	16 716	28 221	28 428
Couple avec 1 enfant de moins de 6 ans				
• Un revenu de travail	10 010	13 579	20 180	20 487
• Deux revenus de travail[1]				
— avant déduction pour frais de garde	11 380	13 917	22 254	22 413
— après déduction pour frais de garde	11 380	13 917	26 543	26 707
Famille monoparentale avec 1 enfant de moins de 6 ans				
— avant déduction pour frais de garde	10 010	10 040	15 814	16 014
— après déduction pour frais de garde	13 650	13 842	19 996	20 200
Couple sans enfant (moins de 65 ans)				
• Un revenu de travail	10 010	12 284	13 369	13 518
• Deux revenus de travail	11 380	12 256	13 092	13 099
Célibataire (moins de 65 ans)				
• Vivant seul	5 750	7 092	8 416	8 438
• Partageant son logement	5 750	6 435	7 307	7 310

1 Pour les couples avec deux revenus de travail, l'un des conjoints gagne 60 % du revenu de travail et l'autre 40 %.

Figure 2a
Augmentation du revenu disponible après l'entrée sur le marché du travail
Couple ayant 2 enfants âgés de 6 à 11 ans
Année d'imposition 1988
(en dollars)

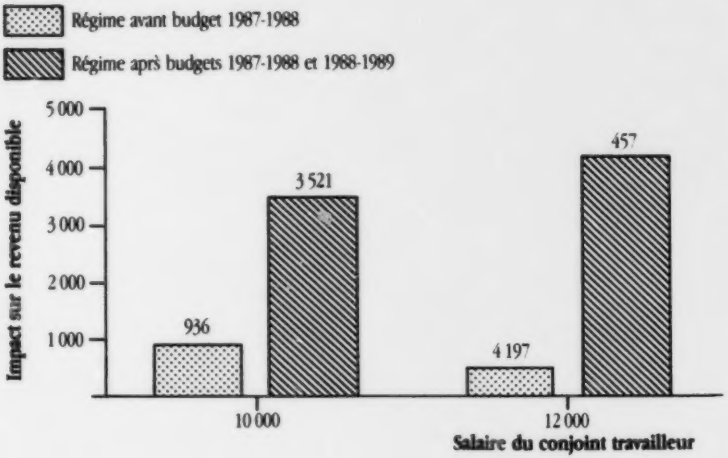

Figure 2b
Augmentation du revenu disponible après l'entrée sur le marché du travail
Famille monoparentale avec un enfant de moins de 6 ans
Année d'imposition 1988 (en dollars)

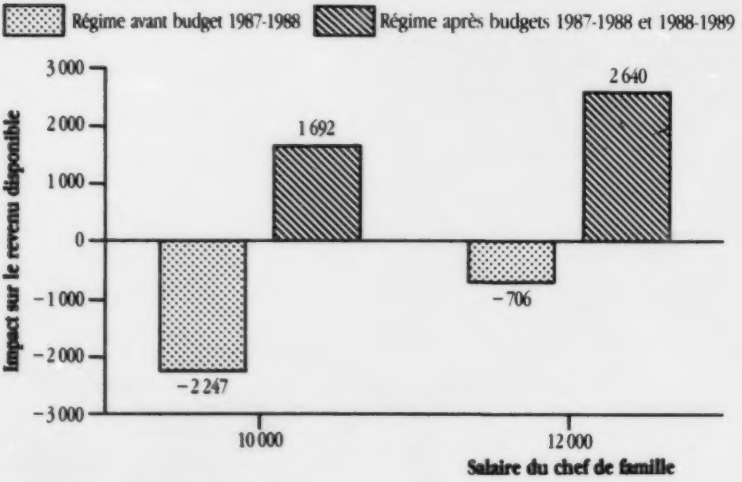

Les orientations majeures de la politique familiale du Québec

Aubert Ouellet
Secrétaire à la Famille
Gouvernement du Québec

En abordant le thème des orientations majeures de la politique familiale du Québec, je crois qu'il est utile, dès le point de départ, de préciser à quelles familles s'adresse la politique familiale.

La politique familiale s'adresse à cette cellule de base de notre société qui est composée de parents et d'enfants qui sont à leur charge. Les cellules familiales dans le Québec d'aujourd'hui sont très diversifiées. Si la majorité est composée de deux parents légalement mariés et des enfants nés de leur union, certaines ne comprennent qu'un adulte et un ou plusieurs enfants — ce sont les familles dites monoparentales. Plusieurs familles ont à leur tête des parents qui ne sont pas mariés légalement. Et dans un certain nombre de familles, les enfants ne sont pas tous issus de la même union; parfois, ils sont nés de la même mère, mais de pères différents; parfois encore, ils sont nés du même père, mais de mères différentes; enfin, il arrive que les enfants soient nés de père et de mère différents. La diversité familiale est grande. Il faut en tenir compte bien sûr, mais fondamentalement, au-delà des différences et des diversités, la politique familiale s'adresse au groupe parents-enfants unis par des liens multiples, légaux ou de fait, liens biologiques, affectifs, économiques et éducatifs notamment.

Cette définition de la famille est à la fois centrée sur des valeurs fondamentales et ouverte à la pluralité des choix des Québécoises et des Québécois; elle englobe tous les types de famille et respecte la diversité qui résulte des choix ou encore des situations de fait que vivent les femmes et les hommes d'ici et d'aujourd'hui, dans l'évolution de leurs rapports humains et de leurs rôles sociaux.

La politique familiale, par sa nature, n'a rien d'une politique sectorielle; en effet, c'est essentiellement une politique multisectorielle, qui touche à peu près tous les secteurs de l'intervention gouvernementale. Car les influences de la famille se font sentir sur tous les aspects de l'activité humaine.

La famille a une influence marquante sur l'économie. Parce qu'elle est le lieu de la reproduction des générations et de l'éducation première, elle forme les futurs producteurs et consommateurs. La famille a des interférences multiples avec les services d'éducation, de santé et de loisir, avec les services sociaux, les services culturels, avec la justice, la condition de la

femme, l'habitation, etc. La famille détient aussi la clef du devenir démographique de la nation. On comprend donc aisément que la politique familiale soit véritablement de nature horizontale.

Je n'entends pas insister longuement sur la nécessité d'une politique familiale dans le Québec d'aujourd'hui. C'est une nécessité qui semble faire une quasi-unanimité, en raison précisément des transformations majeures qui se sont produites au cours des derniers 25 ans et des inquiétudes que ces changements provoquent.

Parmi ces changements, notons la modification des *comportements matrimoniaux* des hommes et des femmes du Québec. Si le mariage religieux a été longuement considéré comme le seul type d'union acceptable, particulièrement chez les francophones catholiques, les comportements actuels tendent à démontrer que le mariage n'est plus considéré indissoluble et ne représente plus la seule forme d'union possible, la *cohabitation* étant devenue de plus en plus fréquente. Le *nombre de divorces* a augmenté à un rythme effarant depuis la première année complète d'application de la Loi sur le divorce, en 1969. Au cours de la même période, il y a eu une augmentation sensible du nombre de familles monoparentales, qui, en 1986, représentaient plus de 20 % de l'ensemble des familles; la très grande majorité de ces familles monoparentales a une femme comme chef. Au cours de la même période, Québec a connu une chute dramatique de la fécondité. Depuis près de 20 ans maintenant, la fécondité québécoise se situe en-dessous du seuil de renouvellement des générations, ce qui provoque des inquiétudes profondes sur le plan politique, économique, social et culturel.

Toutefois, si l'on ne met pas en doute la nécessité d'une politique familiale, le contenu d'une telle politique demeure problématique, dans la mesure où nous ne connaissons pas bien tous les facteurs pouvant expliquer la situation familiale et démographique actuelle.

À la suite du travail considérable de réflexion et de consultation réalisé au cours des dernières années, le Gouvernement a récemment posé les bases de sa politique familiale. En décembre dernier, en déposant à l'Assemblée nationale l'Énoncé des orientations du Gouvernement en matière de politique familiale, le ministre délégué à la Famille déclarait que l'intervention de l'État visait à :

a) reconnaître la famille comme valeur collective fondamentale;

b) contribuer à la cohésion et à la stabilité de la famille ainsi que tenir compte davantage de la spécificité de la réalité familiale;

c) soutenir les parents à titre de premiers responsables de la prise en charge des enfants, évitant de se substituer à eux tout en protégeant l'intérêt de l'enfant.

La consultation menée au cours des dernières années indique qu'un des éléments fondamentaux de la politique familiale que veulent les parents consiste dans le soutien financier aux familles. Il est nécessaire que la collectivité québécoise, par l'intermédiaire de l'État, soutienne davantage les parents qui ont des enfants à leur charge. Il faut que nous consentions à une plus grande distribution du revenu des personnes qui n'ont pas de responsabilités familiales vers celles qui assument des responsabilités de parents. Et parmi les parents qui ont des enfants, il faut aider davantage ceux qui ont plusieurs enfants et ceux qui ont de jeunes enfants. Un pas fort important a été franchi dans cette direction dans le budget qu'a présenté le ministre des Finances devant l'Assemblée nationale, le 12 mai dernier.

Un autre secteur qui est considéré tout aussi prioritaire que l'aide financière, c'est la transformation de certaines des conditions de travail des parents. Notre marché du travail est fait pour les personnes qui n'ont pas d'enfants. Les horaires rigides, les difficultés du partage du travail, le peu d'attrait du travail à temps partiel, le peu de garderies en milieu de travail, bref la rigidité de la vie de travail de la majorité des personnes salariées doit être revue et corrigée. Mais ce qui importe peut-être par-dessus tout, c'est d'assurer au parent qui doit quitter temporairement son travail pour prendre soin d'un jeune enfant une garantie d'emploi à son retour, sans pénalité d'aucune sorte.

La politique familiale doit aussi avoir un écho concret dans l'important secteur de l'éducation. Les parents sont et doivent demeurer les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants. Ils investissent la majeure partie de leur vie pour mener leurs enfants à l'âge adulte, alors qu'il pourront prendre la relève et devenir parents à leur tour.

C'est d'abord dans la famille que s'apprennent les gestes sociaux déterminants, que se façonne l'identité et que se construit la

personnalité de chacun. L'école entre ensuite en jeu, pour donner aux enfants les connaissances et la méthode afin qu'ils puissent se construire progressivement une place au soleil. Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi les attentes des parents sont si grandes en regard de l'école, des enseignants et des enseignantes qui, par leur intervention quotidienne, conditionnent fortement le devenir de leurs enfants. Les parents veulent être assurés que l'école va vraiment prolonger l'éducation et la culture qu'ils veulent transmettre à leurs enfants, et qu'elle les place dans des situations éducatives susceptibles de compléter leur propre action. Les parents s'attendent à pouvoir cheminer avec les enseignantes et les enseignants et à participer à la définition des grandes orientations de l'école, pour faire en sorte que les enfants bénéficient d'influences cohérentes.

Ils attendent également du système scolaire qu'il leur apporte le support, la formation et l'information nécessaires, non seulement pour qu'ils puissent prendre une part active à la vie de l'école, mais pour les aider dans l'exercice de leurs responsabilités de parents.

Être parent, c'est un métier qui s'apprend et se réapprend, qui nécessite de constants ajustements et qui évolue au rythme des stades du cycle de la vie familiale.

Dans le contexte de la vie de la famille nucléaire telle que nous la connaissons depuis un certain nombre d'années, et en regard de l'apparition de nouvelles structures familiales ne correspondant pas à la famille traditionnelle, les parents ne peuvent plus, dans bien des cas, compter sur des modèles établis pour s'en inspirer. Des parents en nombre croissant s'interrogent sur les bonnes attitudes à adopter envers leurs enfants, souhaitent mieux les connaître, mieux les comprendre, mieux grandir avec eux selon les différents âges qu'ils traversent. Ils s'attendent à être aidées, dans leur rôle d'éducateurs, et ils comptent sur des ressources diversifiées et facilement accessibles. Le système scolaire ne pourrait-il pas constituer une ressource en ce sens?

Les parents nourrissent beaucoup d'attentes face à l'école; ils la veulent non seulement un lieu de transmission des connaissances, mais également un lieu de croissance personnelle et sociale pour leurs enfants. Ils souhaitent également suivre de près les progrès de leurs enfants et être associés aux décisions qui se prennent à leur sujet.

Le Comité de consultation sur la politique familiale a constaté que les communications entre les parents et l'école ne suffisent pas, dans bien des cas, pour répondre aux besoins des parents qui se sentent souvent privés d'informations personnalisées sur ce qui se passe à l'école et sur les comportements de leurs enfants. D'ailleurs, à ce chapitre de la politique familiale et des services éducatifs, le rapport du Comité contient des propos, suggestions et recommandations dont la pertinence m'apparaît incontestable. Permettez-moi de rappeler les thèmes sur lesquels le Comité de consultation formule des recommandations : l'éducation des jeunes aux réalités familiales, la préparation des enseignants et des enseignantes, le soutien de formation pour aider les parents dans leur rôle d'éducateurs, les besoins d'information et de participation des parents en regard de l'évolution de leurs enfants, la participation institutionnelle des parents et l'ouverture de l'école sur les familles et la communauté.

Le vaste secteur de la santé et des services sociaux, qui a connu une impulsion nouvelle au cours des années 1970, est névralgique pour les familles. Les problèmes non encore résolus, comme la rareté des ressources consacrées à la prévention, la trop grande insistance sur le curatif, les professionnels parfois centrés sur leurs propres besoins plutôt que sur le service à leur clientèle et d'autres problèmes encore, nous font souvent oublier que nous avons probablement un des meilleurs systèmes de santé et de services sociaux du monde. Nous avons réussi à nous doter collectivement de services d'une grande qualité et très largement accessibles à toute la population. Le droit aux services est basé sur la résidence, contrairement à la plupart des pays du monde où ce droit est basé sur les cotisations et où, par conséquent, seules les personnes qui ont des revenus de travail et les personnes à leur charge sont effectivement protégées. Dans ce secteur de la santé et des services sociaux, lorsque nous nous comparons, nous nous rendons vite compte que nous sommes des privilégiés; notre plus grand problème, c'est de ne pas le réaliser et d'avoir parfois la tentation de déconstruire plutôt que de consolider et d'améliorer le système foncièrement solide que nous avons édifié au cours des années.

Toutefois, il y a large place pour le progrès, et notamment en matière familiale. Le réseau doit tenir davantage compte des familles, à la fois comme clientèle spécifique et comme milieu de vie des personnes auxquelles ces services s'adressent.

L'intervention auprès des familles et des personnes qui les constituent doit reposer sur la reconnaissance des phénomènes d'interdépendance et d'interaction, la réalité familiale étant plus large que la seule juxtaposition de ses membres.

La politique de périnatalité mise sur pied il y a une douzaine d'années a donné des résultats extraordinaires. Elle nous aura permis d'abaisser le taux de mortalité périnatale et maternelle à un niveau qui permet au Québec de se comparer avantageusement à n'importe quel pays du monde. Cette politique est présentement en révision et la dimension familiale y sera nettement accentuée, car, dans le contexte d'une politique familiale, la périnatalité est tout à fait capitale. La naissance est une occasion privilégiée pour rejoindre tous les parents et pour poursuivre avec eux une démarche d'information, d'éducation et de soutien qui leur permettra d'exercer avec plus d'assurance et de confiance leur rôle de parents.

D'autres politiques du ministère de la Santé et des Services sociaux, notamment les politiques en matière de protection de la jeunesse et de services communautaires, feront l'objet d'ajustements, importants dans certains cas, pour donner aux parents et à la famille une place plus déterminante.

Les services de garde sont un secteur névralgique dans le cadre d'une politique familiale, d'autant plus névralgique que les parents, hommes et femmes, participent, en très grande majorité, au marché du travail. Le Gouvernement est en train de mettre à jour sa politique en cette matière et rendra prochainement publiques ses orientations. Il ne fait pas de doute cependant que les orientations privilégiées mettront l'accent sur la *souplesse* et la *diversité* des services de garde, de façon à répondre adéquatement à la diversité des besoins qui sont exprimés.

Le temps ne me permet pas d'insister longuement sur les secteurs des loisirs et des activités socio-culturelles, qui intégreront eux aussi dans leurs approches et leurs programmes les dimensions familiales. Il en va de même pour le secteur du droit de la famille, qui a connu une évolution marquée au cours des dernières années, évolution qui devra se poursuivre si nous voulons que le droit reflète bien la diversité des réalités familiales.

Le Gouvernement a déjà fait connaître, dans le cadre du discours sur le budget, un élément de sa politique en matière d'habitation qui touche spécifiquement les familles. Le programme d'accès à la propriété qui a été annoncé permettra à des familles qui ont au moins deux enfants de recevoir une aide additionnelle de l'État pour éventuellement avoir accès à une première résidence familiale.

Je tiens aussi à souligner les efforts qui ont été faits, et qui doivent s'accentuer afin de prévenir et enrayer la violence qui existe dans les rapports entre les membres de certaines familles. Bien sûr, il s'agit d'une minorité. Toutefois, nous devons consacrer toutes les énergies disponibles pour que la violence disparaisse. Plusieurs ministères travaillent déjà en étroite collaboration sur ce sujet. Les approches adoptées jusqu'à présent font l'objet d'une réflexion en profondeur et j'espère qu'il nous sera possible, dans un avenir rapproché, de faire connaître un plan d'action à plusieurs volets qui nous permettra d'intervenir avec encore plus d'efficacité dans ce domaine. Ce plan d'action devra laisser une large place à l'éducation et à la prévention.

L'objectif général de la politique familiale consiste à soutenir les parents, qui sont les premiers responsables de la prise en charge des enfants. Il s'agit d'un objectif qu'il faudra décomposer et rendre plus concret si nous voulons être en mesure d'évaluer l'impact de la politique et des programmes qui en découlent. Des objectifs précis devront être assignés à chacun des secteurs touchés par la politique. Et l'évaluation devant constituer un volet majeur de toute politique, la politique familiale ne doit pas faire exception.

Il nous faudra de plus trouver les moyens de promouvoir la recherche en matière familiale, qui a fait grandement défaut au Québec, au cours des dernières décennies. La recherche multidisciplinaire doit être largement privilégiée.

Nous concevons la politique familiale d'abord comme une entreprise de concertation. Car les responsables de la politique familiale sont fort nombreux : d'abord les familles elles-mêmes et les groupes et organismes qui les représentent, puis le milieu scolaire, le monde du travail, le réseau des services sociaux et de santé, le réseau des services de garde, les milieux de la recherche et les nombreuses institutions sociales, religieuses et culturelles qui ont des influences sur la famille, les divers

agents économiques, les gouvernements municipaux et le gouvernement fédéral.

Pour sa part, le gouvernement du Québec assume la responsabilité de maître-d'oeuvre de la politique familiale. Sa première responsabilité consiste sans doute à se donner lui-même une orientation claire, du point de vue de la reconnaissance sociale de l'institution familiale et du rôle des parents, pour coordonner et harmoniser en conséquence ses propres politiques au profit des familles québécoises, dans tous les ministères et organismes qui relèvent de sa compétence. C'est en ce sens que, dans l'Énoncé des orientations en matière de politique familiale, chaque ministère et organisme du Gouvernement est interpellé, pour que la dimension familiale soit intégrée dans toutes les politiques et les programmes, et que la concertation et la coordination s'installent comme méthode habituelle de travail.

Pour conclure, je crois qu'il n'est pas exagéré d'affirmer que la politique familiale du Québec est désormais bien en marche. Certes, elle n'est pas complète et ne le sera sans doute jamais; elle devra évoluer et s'adapter aux modifications de notre société. Cette politique s'adresse à toute les familles, quelle qu'en soit la composition, parce qu'elle s'inspire d'une définition large et généreuse de la réalité familiale. Elle s'appuie sur des principes clairs, qui sont largement acceptés. C'est une politique d'ensemble, multisectorielle, qui devra trouver appui dans tous les domaines névralgiques de l'activité, qu'ils soient économiques, sociaux, culturels, juridiques ou administratifs. C'est aussi une politique de concertation, et enfin une politique d'incitation, qui respecte les choix des hommes et des femmes du Québec.

Le ministre délégué à la Famille s'est vu confier la responsabilité de poursuivre l'élaboration et de mettre en place cette politique. Le Ministre est appuyé dans cette tâche par le Secrétariat à la Famille et il pourra bientôt compter sur les avis du Conseil de la Famille, créé par une loi adoptée par l'Assemblée nationale le 12 mai dernier.

Comme l'ont affirmé à plusieurs reprises le Premier Ministre et le ministre délégué à la Famille, la politique familiale est une priorité du Gouvernement, et la survie même du Québec comme société distincte est étroitement liée à cette politique.

Les allocations pour enfants et la politique des naissances au Québec :

principes directeurs et proposition concrète de réforme

Pierre Fortin*
Département de sciences économiques
Université du Québec à Montréal

* Je suis redevable à Louise Barnard, Madeleine Blanchet, Claude Dionne, Anne Gauthier, Pierre Lefebvre, Évelyne Lapierre-Adamcyk, Louis Lévesque et Georges Mathews pour leur aide et leurs conseils dans la préparation de ce texte. Ils ne portent évidemment pas la responsabilité du produit final.

Le problème démographique du Québec est simple. Notre bilan migratoire est très mince et nous n'engendrons que les deux tiers des enfants qu'il faudrait simplement pour maintenir notre population au niveau de près de 7 millions d'habitants qu'elle atteindra vraisemblablement en l'an 2000. En clair, cela signifie que, si la tendance actuelle se poursuit, nous aurons perdu le tiers de notre population vers l'an 2060.[1] Nous commencerons à piquer du nez d'ici 35 ans. Devant cette évolution, trois possibilités mathématiques seulement s'offrent à nous : accueillir plus d'immigrants, faire plus d'enfants, ou accepter l'extinction.

Plus d'immigrants, plus d'enfants, ou l'extinction

Or, les Québécois des deux langues sont massivement opposés à une augmentation du nombre d'immigrants. Le sondage de mars 1987 réalisé par la maison Créatec + sur la question a révélé, en effet, que plus de 85 % d'entre eux veulent stabiliser ou diminuer l'immigration.[2] Il y a donc un obstacle politique et social majeur à ouvrir plus grandes nos portes aux immigrants. Or, simplement pour empêcher notre sous-fécondité actuelle d'entraîner la décroissance de la population, le Québec devrait afficher d'ici 35 ans un solde migratoire de quatre à cinq fois plus important que celui qu'il a connu en moyenne depuis 15 ans.[3] Il va de soi que nous devons lutter de toutes nos forces pour faire du Québec une terre toujours plus accueillante pour les immigrants, mais il est également indiscutable qu'éviter le déclin démographique par ce moyen seul est complètement hors de notre portée.

Au fait, nous pouvons toujours essayer l'extinction. J'ai d'ailleurs des amis darwiniens et libertaires — et, comme vous savez, il y en a beaucoup parmi les économistes — qui croient qu'un tel dénouement est tout à fait souhaitable s'il est la conséquence

1 Voir, par exemple, par exemple, Hervé Gauthier, « Trois scénarios de décroissance de la population québécoise : caractéristiques et incidences sur la population active », *Cahiers québécois de démographie* 15, 2, 1986, p. 181-212.

2 Créatec +, « Sondage téléphonique centralisé sur l'opinion des Québécois en matière d'immigration et de revendication du statut de réfugié politique », Document inédit, Montréal, mars 1987. Les résultats du sondage ont été publiés par le journal *Le Devoir* en mars 1987.

3 Voir J. Perrault, R. Costa et M.V. George, « La décroissance de la population du Québec : si on peut la prévoir, peut-on la prévenir? » *Cahiers québécois de démographie*, 15, 2, 1986, p. 181-212.

d'un libre choix personnel exempt d'interférence étatique. Un bel optimum social, quoi! Il s'agit cependant d'une position de principe qui ne tient pas debout. L'enfant est, en effet, beaucoup plus qu'une espèce de bien privé pur qui ne procurerait des avantages qu'à ses parents. C'est un homme ou une femme en puissance qui interagira étroitement avec le reste de sa communauté d'appartenance, et le plus souvent pendant plusieurs décennies après avoir quitté ses parents.

Il n'est pas raisonnable de croire qu'au moment de la décision de procréation, les parents tiennent compte de tous les avantages externes de cette décision, qui vont bien au-delà d'eux, dans le temps et l'espace. Il est, au contraire, plus juste de penser que les parents encourent la plupart des coûts, mais ne retirent personnellement qu'une fraction des avantages associés à la venue au monde d'un nouvel être humain. Pour toutes sortes de raisons économiques et sociales, il est très probable que ce déséquilibre entre les avantages personnels et les coûts pour les parents soit beaucoup plus marqué aujourd'hui qu'autrefois.

L'aide gouvernementale pour combler la différence se trouve ainsi conforme à la plus pure orthodoxie économique, dans la mesure, évidemment, où les avantages externes que la société retire d'une population stable plutôt qu'en décroissance sont jugés suffisants par la majorité de nos concitoyens. Or, nous n'avons, pour l'instant, aucune raison d'en douter. Le sondage de Créatec+ mentionné plus haut révèle, en effet, que sept Québécois contre un pensent qu'il faut empêcher la décroissance démographique et qu'il faut y parvenir en encourageant la natalité plutôt que l'immigration.

La persistance des faibles taux de natalité

Il faut cependant être bien conscient que ce n'est pas là un mince contrat. Les forces économiques et sociales qui ont entraîné l'effondrement de la fécondité depuis 30 ans sont, en effet, généralisées, puissantes et durables.

Elles sont généralisées parce qu'elles ont agi dans tous les pays industriels à la fois. Au milieu des années 50, les taux de natalité des 15 principaux pays industriels s'établissaient entre 18 et

30 naissances annuelles pour 1 000 personnes.[4] À la fin des années 80, ils se situent entre 10 et 18 naissances. La borne inférieure des années 50 est ainsi devenue la borne supérieure des années 80. La quasi-simultanéité de la chute de la natalité à travers un si grand nombre de pays développés constitue une preuve circonstancielle fort convaincante que des facteurs communs à tous sont à l'oeuvre.

L'évolution du Québec n'est donc pas exceptionnelle. Il est évident que l'intensité de la baisse a été très variable d'un pays à l'autre.

Elle a, par exemple, été très faible au Royaume-Uni et en Suède et très prononcée au Japon et au Québec. Dans ces deux derniers cas, l'effondrement de la natalité est sans doute associé au rythme foudroyant avec lequel on est passé de la société traditionnelle à la modernité.

Les forces en présence sont également puissantes et durables. Parmi elles, on retrouve le perfectionnement des techniques de contraception et d'avortement; l'automatisation d'une foule de tâches ménagères et la libération de la femme d'une partie importante de son asservissement domestique d'antan; le progrès de l'instruction publique et des valeurs individualistes; la montée du rationalisme et le recul de la religion; le déclin de l'agriculture et du rôle économique de la famille; l'émergence d'alternatives au mariage précoce et à la procréation comme moyen de valorisation de la femme; tout particulièrement, l'explosion du secteur des services comme grand employeur des femmes hors du foyer; le manque à gagner engendré par la garde maternelle; le coût et les aléas des substituts à cette garde maternelle; la réticence marquée des employeurs à accepter l'interruption temporaire du lien d'emploi occasionnée par la maternité; la libération sexuelle et l'instabilité des couples; l'instabilité récemment accrue de l'emploi des jeunes.

Tous ces phénomènes ont contribué à produire une nuptialité beaucoup moins abondante, beaucoup plus tardive, beaucoup plus instable et, par conséquent, beaucoup moins féconde qu'autrefois.

4 Voir *The Economist*, 14 mai 1988, p. 105.

Comme on s'en doute, les économistes, les sociologues et les démographes n'ont pas fini de se chicaner sur l'importance respective de chacun des facteurs mentionnés. Mais ce que les gens pratiques doivent surtout retenir, c'est qu'il existe une quasi-unanimité de l'opinion scientifique sur le fait que les diverses explications énumérées ci-dessus ne sont pas concurrentes, mais plutôt complémentaires.

Il importe également de comprendre que la plupart des phénomènes en question représentent des tendances lourdes qui entraîneront par le fait même la persistance des faibles taux de natalité couramment observés dans les pays industriels. Il s'agit d'une simple application du principe qui veut que les causes durables provoquent des effets durables. Des fluctuations conjoncturelles de la natalité demeurent évidemment possibles, mais elles joueront sans doute autour d'un niveau moyen qui restera très bas.

Trois principes d'intervention

Un corollaire fondamental pour la politique des naissances est le suivant : pour être efficace, toute intervention gouvernementale visant à relever le niveau de la fécondité en dépit des tendances généralisées, puissantes et durables qui jouent en sens inverse, doit être massive et prolongée. Au préalable, elle doit reposer sur des principes clairs, simples et universellement compris. J'en proposerai trois : le principe du 50-50, le principe du *bang* maximum et le principe de neutralité face au travail extérieur et à la garde.

a) Le principe du 50-50

Le premier principe concerne la masse totale d'argent que l'État doit investir dans les enfants. Faute de connaissances scientifiques précises sur la fraction des avantages qu'une nouvelle naissance apporte aux parents et à l'ensemble de la société, je propose de trancher en visant tout simplement un partage 50-50 des coûts privés actuels d'un enfant entre les parents et l'État.

Combien d'argent cela représente-t-il annuellement? En se fondant sur les travaux de M. Jacques Henripin, de mesdames Évelyne Lapierre-Adamcyk et Anne Gauthier, on peut estimer que

le coût annuel normalisé d'un enfant de famille à revenu moyen est d'environ 7 500 $.[5] Comme il y a 1 600 000 enfants de 0 à 17 ans au Québec, le coût annuel global ainsi encouru sur cette base estimative est d'environ 12 milliards de dollars. En vertu du principe du 50-50, l'effort d'investissement de l'État devrait donc être porté à 6 milliards de dollars par année. Si ce chiffre vous fait tressaillir, dites-vous bien que l'État dépense déjà annuellement le même montant pour la sécurité du revenu de nos grands-parents (rentes du Québec, pensions de vieillesse, supplément de revenu garanti, etc.), qui sont pourtant deux fois et demie moins nombreux que nos enfants.

Or, en 1989, les sommes investies par les deux niveaux de gouvernement dans les enfants du Québec se chiffreront à un peu moins que 3,5 milliards de dollars. Le tableau 1 ci-joint présente le détail de cette estimation. L'écart qui reste à combler pour atteindre l'objectif est 6 milliards de dollars est donc de 2,5 milliards de dollars. Je propose qu'on dépense cette somme annuelle supplémentaire d'ici cinq ans, au rythme de 500 millions de dollars de plus par année.

La politique fédérale ne mérite guère ici de louange. Comme l'a bien démontré le Conseil des affaires sociales et de la famille et comme l'illustre le tableau 1, la réforme fiscale fédérale de 1987 consacre l'érosion du soutien économique accordé aux parents; à l'inverse, l'avenir est beaucoup plus prometteur au niveau provincial, où le montant dépensé pour les enfants aura crû de 60 % en trois ans.[6] Il s'agit évidemment d'un bon départ.

---

5 Jacques Henripin et Évelyne Lapierre-Adamcyk, *Essai d'évaluation des coûts de l'enfant*, Bureau de la statistique du Québec, Gouvernement du Québec, 1986; Anne Gauthier, « Nouvelles estimations du coût de l'enfant au Canada », *Cahiers québécois de démographie*, 16, 2, p. 181-207. Le coût est dit *normalisé* parce qu'il accorde une pondération marginale décroissant avec le rang de l'enfant. Le chiffre de 7 500 $ sous-estime le coût de la garde des enfants, tant sous forme de dépenses directes que sous forme de manque à gagner engendré par la garde parentale.

6 Le montant fédéral de 1 545 millions de dollars en 1989 équivaudra à environ 1 365 millions de dollars constants de 1986, soit moins que les 1 465 millions de dollars effectivement dépensés en 1986. De leur côté, les 1 820 millions de dollars du Québec en 1989 équivaudront à environ 1 610 millions de dollars constants de 1986, d'où la hausse calculée de 60 % par rapport aux 1 015 millions de dollars dépensés en 1986. La nature qualitative de la comparaison ne change pas si l'on impute au gouvernement fédéral la moitié des dépenses d'aide sociale du Québec, lesquelles sont effectuées sous l'empire du Régime d'assistance publique du Canada.

Mais il faudra évidemment faire encore beaucoup plus et beaucoup mieux aux deux niveaux de gouvernement pour remplir notre contrat de 6 milliards de dollars.

Tableau 1

Bilan approximatif des dépenses fédérales et provinciales pour les enfants du Québec, 1986 et 1989[a] (millions de dollars courants)

Type de dépense	Année 1986	1989
1. Niveau fédéral		
Allocations familiales (moins impôt)	510	530
Crédit d'impôt pour enfants	580	660
Exemption pour enfants à charge	225	150
Assurance-maternité	100	110
Déduction pour frais de garde	30	35
Exemption de personne mariée (premier enfant)	50	60
Sous-total fédéral	1 495	1 545
2. Niveau provincial		
Allocations familiales (moins impôt sur fédérales)	65	80
Exemption pour enfants à charge	245	665
Allocation pour jeunes enfants	135	115
Allocation à la naissance	—	75
Allocation de maternité	10	10
Déduction pour frais de garde	20	40
Crédit aux familles à faible revenu	—	200
Exemption de personne mariée (premier enfant)	70	80
Aide sociale imputable aux enfants	275	305
Autres programmes[b]	195	250
Sous-total provincial	1 015	1 820
Total des deux niveaux	2 510	3 365

a) À l'exclusion des dépenses de santé et d'éducation.

b) Services dentaires gratuits, subventions aux garderies, rentes d'orphelin, retrait préventif, lait-école.

Sources : Documents budgétaires et communications diverses.

b) Le principe du *bang* maximum

Le deuxième principe que je veux mettre de l'avant porte sur la manière de dépenser ces nouvelles sommes ou de redéployer les sommes déjà dépensées. Ce principe stipule qu'il faut, dans la mesure du possible, maximiser le *bang* en termes de nouvelles naissances obtenues par million de dollars investi. Il faut, en somme, bien accorder nos moyens à nos fins.

Nous ne cherchons pas ici seulement une plus grande égalisation des charges financières entre les familles pauvres et les familles riches, ou entre les ménages sans enfants et les familles, comme ce semble être l'unique objectif à Ottawa. Nous voulons inciter les Québécois à avoir plus d'enfants, de quelque milieu qu'ils viennent. Cela veut dire, notamment, deux choses : premièrement, que nous devrons faire porter une proportion très importante des fonds accordés sur les nouveau-nés et les jeunes enfants par comparaison aux enfants plus âgés; et, deuxièmement, que nous devrons aborder la question des enfants de premier et de deuxième rangs tout aussi bien que celle des enfants de troisième rang.

La concentration des fonds consentis sur les nouveaux-nés et sur les jeunes enfants relève du bon sens élémentaire. Car ce n'est évidemment pas en subventionnant les vieux enfants ou les vieux parents qu'on encouragera le plus les nouvelles naissances. Bien que la perspective d'un soutien économique prolongé de l'État puisse jouer un certain rôle dans la décision d'avoir un enfant, celle-ci est surtout influencée par le choc profond que représentent pour les parents la grossesse, l'accouchement, la coupure temporaire ou permanente du lien d'emploi, les nuits blanches des premiers mois, l'ajustement à la baisse des finances familiales et du niveau de vie, la mise en place du système de garde et le réaménagement du temps consacré au travail et aux loisirs. C'est ce choc frontal et immédiat que la politique des naissances doit d'abord aider les parents à amortir.

Or, l'aide financière peut jouer un rôle important pour amortir la violence du choc. On s'est beaucoup plu, dans le présent colloque, à répéter que l'argent, ce n'est pas tout. J'en conviens parfaitement. Mais pour les centaines de milliers de familles qui sont moins riches que la moyenne des participants à ce colloque, les considérations financières joueront toujours un rôle capital dans la décision d'avoir un enfant de plus.

L'exposé de M. Ghislain Fortin peut-il nous guider sur cette question? Dans son exposé, l'auteur a, en effet, insisté sur la corrélation positive qu'on observe au Québec entre le nombre d'enfants et le niveau du revenu familial. À partir de son tableau 1, il est facile de calculer l'évolution du nombre moyen d'enfants parmi les couples selon le revenu familial. Cela donne le résultat suivant :

Revenu familial annuel ($)	Nombre moyen d'enfants
20 000 ou moins	0,69
20 000 à 35 000	1,00
35 000 à 50 000	1,19
50 000 ou plus	1,30

La corrélation est bel et bien fortement positive. Mais elle est brute. Elle peut exagérer l'impact du revenu sur la fécondité, du fait qu'elle ne tient pas compte de l'âge des parents. Plus on avance en âge, plus, en effet, le revenu familial et le nombre d'enfants s'accroissent pour des raisons reliées simplement au cycle de la vie, ce qui tend à gonfler artificiellement la corrélation entre revenu et fécondité. Un signe clair que cette considération est importante est le très bas niveau des indices de fécondité rapportés, si on se rappelle que la moyenne québécoise est d'environ 1,40. La grande majorité des familles de l'échantillon n'ont pas complété leur cycle de reproduction et on compare sans nuance des familles qui en sont à des stades très divers de leur cycle de vie économique et reproductive.

Le tableau 1 de l'annexe de M. Fortin (page 116), bien qu'il ne révèle que la présence ou l'absence d'enfants, corrige l'impression préliminaire fallacieuse de son tableau 3 (page 112) en fournissant des renseignements sur les couples de quatre groupes d'âge distincts. Les chiffres sont les suivants :

	Revenu familial annuel moyen ($)	
Âge de la femme	Avec enfants	Sans enfant
18 à 25 ans	35 262	36 337
26 à 30 ans	40 139	51 220
31 à 35 ans	44 635	50 862
36 à 40 ans	50 723	60 099

Ils confirment que le fait de tenir compte de l'âge du couple transforme radicalement la relation entre fécondité et revenu. En effet, pour tous et chacun des quatre groupes d'âge retenus, le revenu familial moyen des couples sans enfant est *supérieur* à celui des couples avec enfants. La corrélation fortement positive a fondu comme neige au soleil et est remplacée par une corrélation légèrement négative.

Il faut toutefois se garder d'en conclure prématurément que les allocations pour enfants, si elles étaient suffisamment généreuses, n'auraient pas d'effet favorable sur la fécondité et pourraient

même lui nuire! Les observations sur l'âge du couple, le revenu familial et le nombre d'enfants que nous venons de rapporter négligent, en effet, le rôle du travail féminin à l'extérieur.

Comme le fait remarquer Fortin, le revenu de la femme au travail est l'une des principales sources de revenu pour les couples plus fortunés (voir son tableau 4). Or, il est bien connu que, même si un revenu plus élevé possède un effet intrinsèquement favorable sur la fécondité, les contraintes reliées à l'absence du foyer, qui est rendue nécessaire pour gagner ce revenu, peuvent aller jusqu'à donner l'apparence d'une corrélation négative entre la fécondité et le revenu, comme on vient de le constater. Bref, du point de vue de la fécondité, le travail à l'extérieur remplacerait une contrainte d'argent par une contrainte de temps; il n'y aurait donc pas nécessairement plus d'enfants et il pourrait même y en avoir moins.

Cette corrélation négative ne nous révèle donc rien quant au signe de l'impact de l'aide financière de l'État sur la fécondité, puisque l'aide en question constitue une augmentation de revenu mais ne change en rien la contrainte de temps que constitue le travail à l'extérieur du foyer. Il s'agit d'une aide *no strings attached*, comme on dit en anglais.

En somme, on peut raisonnablement croire qu'une augmentation du revenu familial qui tombe du ciel, comme la manne dans le désert, fera augmenter la fécondité. Mais pour savoir de combien exactement, il faudrait explorer de manière un peu plus fine et approfondie la banque de données de M. Ghislain Fortin. Les chiffres qu'il rapporte dans son exposé sont insuffisants pour nous donner « l'heure juste » là-dessus. Cela pourrait donner lieu à un projet de recherche éminemment utile.

Quoi qu'il en soit, avec ses nouvelles allocations à la naissance et ses allocations pour jeunes enfants, Québec précède encore Ottawa dans la direction visée. Toutefois, la forte priorité accordée par Québec à l'allocation à la naissance relativement à l'allocation pour jeunes enfants m'apparaît quelque peu exagérée. On comprend bien que le ministre des Finances ait voulu minimiser le coût de son intervention, mais il faut également voir que les couples ne sont pas fous : ils savent tous que les âges de l'enfance qui sont les plus perturbateurs pour leur vie propre couvrent l'ensemble de la période préscolaire, et non seulement les deux

premières années. Une réparation de la distorsion excessive créée ici par le budget est souhaitable dans l'avenir.

Par ailleurs, il est naturel de vouloir accorder des allocations qui croissent avec le rang de l'enfant. Si la charge financière associée au premier enfant ne force habituellement les parents qu'à se priver de superflu, il arrive très souvent que, malgré les économies d'échelle réalisées, le fardeau supplémentaire entraîné par le troisième enfant commence à déplacer certaines affectations du temps des parents et du budget familial considérées comme importantes, sinon nécessaires. Les enfants bouffent plus de temps, il faut une automobile plus grande, il faut peut-être déménager, on devient plus contraint à rester à la maison, et on a l'impression de s'appauvrir. La réticence au troisième enfant étant nettement plus forte, l'aide gouvernementale doit monter ici d'un cran.

Les données fournies par M. Claude Dionne dans son exposé confirment ce point de vue[7]. Malgré l'incertitude qui entoure inévitablement toute projection mécanique, il importe de prendre au sérieux son tableau 4, dont on peut immédiatement tirer la répartition des Québécoises nées en 1960 selon le nombre probable d'enfants qu'elles auront engendré lorsqu'elles auront atteint l'âge de 45 ans, en l'an 2005. Il en ressort que 28 % des femmes de cette génération n'auraient aucun enfant (par comparaison à seulement 11 % pour la génération née 15 ans plus tôt, en 1945), 18 % en auraient un seul, 36 % en auraient deux et 18 % en auraient trois ou plus (par comparaison à 27 % pour la génération de 1945). Mon impression est que ce scénario lui-même est optimiste, car il suppose que la fécondité de cette cohorte pour les années à venir ne sera pas inférieure à celle qui a été observée en 1986 pour leurs aînées.[8]

Il découle de ces chiffres qu'un peu plus de la moitié (54 %) des femmes de la cohorte née en 1960 auraient *au moins* deux enfants, mais que les deux tiers de ces dernières (36 sur 54)

7 Claude Dionne, « L'évolution récente de la fécondité au Québec », Exposé présenté au Colloque international sur les politiques familiales organisé par le Conseil des affaires sociales et de la famille du Québec, Québec, 15 juin 1988.

8 Georges Mathews, de l'INRS-Urbanisation, nous a confié qu'il croit qu'une répartition 30-10-50-10 des femmes selon le nombre d'enfants sera, à brève échéance, le lot des générations plus récentes, plutôt que la répartition 28-18-36-18 projetée mécaniquement par Claude Dionne.

s'arrêteraient net à deux enfants. Une telle éventualité ne laisse pas l'ombre d'un doute sur l'intensité de notre haut-le-corps collectif devant le troisième enfant. C'est comme si on nous demandait de sauter par-dessus un précipice. Il est donc manifeste qu'il faudra consentir d'importants avantages aux cascadeuses et aux cascadeurs pour les convaincre de décider de l'avoir, leur troisième enfant.

Ici encore, l'initiative appartient à Québec. Dans son dernier budget, le gouvernement provincial a fait en sorte que soit versée à l'avenir, pour l'ensemble des deux premières années de la vie d'un nouvel enfant de troisième rang, une allocation totale qui dépassera d'environ 4 000 $ celle qui sera offerte dans le cas d'un nouvel enfant de deuxième rang.[9] Reste maintenant à savoir si l'appât attirera beaucoup de couples dans le club des trois et plus. Il s'agit incontestablement d'un coup de barre dans la bonne direction, bien que l'optimisme qu'on manifeste officiellement dans la capacité de la mesure de relever le taux de natalité soit prématuré.

Cependant, les chiffres de M. Claude Dionne que je viens d'interpréter traduisent un autre phénomène de grande importance pour notre avenir démographique, à savoir que plus de 28 % des femmes nées en 1960 resteraient sans enfant. C'est deux fois et demie plus que leurs aînées qui ont vu le jour en 1945 (11 % seulement de ces dernières sont demeurées sans enfant). Cela nous rappelle à point nommé qu'il s'avérera peut-être tout aussi déterminant pour promouvoir les naissances de convaincre les couples sans enfant d'en avoir au moins un que de persuader ceux qui en ont déjà deux d'en avoir un troisième. Cela est d'autant plus vraisemblable qu'une fois qu'elles auront eu un premier enfant, la majorité des femmes de cette génération — les trois

9 Pour le nouvel enfant de deuxième rang, les allocations familiales fédérales et provinciales (moins l'impôt sur les fédérales) seront en moyenne de 400 $ chaque année, l'allocation pour jeune enfant de 200 $ chaque année, et l'allocation de naissance de 500 $ la première année seulement, soit un total de 1 700 $ pour les deux années. Pour le nouvel enfant de troisième rang, les allocations familiales (moins l'impôt sur les fédérales) seront en moyenne de 830 $ chaque année, l'allocation pour jeune enfant de 500 $ chaque année, et l'allocation de naissance de 1 500 $ chaque année également, soit un total de 5 660 $ pour les deux années. L'écart entre les deux rangs est donc de 3 960 $ pour l'ensemble des deux années. Les chiffres sont exprimés en dollars constants de 1988 et concordent avec ceux de la partie supérieure du tableau 2 qui seront décrits plus loin.

quarts (54 sur 72), selon les chiffres de M. Dionne — en auront ensuite un deuxième.[10]

Bref, notre société semble avoir convergé récemment vers deux grands modes de vie : les couples sans enfant et les familles de deux enfants. Il crève les yeux qu'une politique de promotion efficace des naissances doit inciter les deux groupes, et non pas seulement le second comme le fait le récent budget provincial, à avoir un enfant de plus. Encore une fois, on comprend le ministre des Finances d'avoir voulu user de prudence dans sa première intervention nataliste. Mais il ne faut pas non plus jouer à l'autruche : la décision d'avoir un premier enfant est tout aussi importante pour notre avenir démographique que celle d'en avoir un troisième.

Mon sentiment est donc qu'il faudrait compléter le régime des allocations dans deux directions. Premièrement, réduire sensiblement, sans nécessairement l'effacer, l'écart maintenant creusé par le Budget 1988-1989 du Québec entre les allocations totales (familiales, de naissance et de jeune enfant) qui sont versées aux enfants de premier rang et celles, beaucoup plus généreuses, qui sont accordées aux enfants de troisième rang. Deuxièmement, accroître l'allocation pour jeune enfant de manière à prolonger à toute la période préscolaire l'important effort financier nouvellement consenti lors de la naissance. Et, pour renforcer la visibilité et la force du signal favorable aux enfants, rien de mieux que la technique du « moton » préconisée par mon collègue M. Pierre Lefebvre, de l'UQAM : un gros montant mensuel qui fusionne la majeure partie des aides qui sont présentement éparpillées.[11]

---

10 Procédons à un petit calcul révélateur. Si on convainquait 10 % des femmes de la génération de 1960 aujourd'hui destinées à n'avoir aucun enfant à en avoir au moins un et que leur probabilité d'en avoir un second et un trosième était la même que pour leurs « soeurs » du même âge, l'indice de fécondité québécois passerait de 1,40 à 1,45 enfant par femme, ce qui n'est pas négligeable. Par ailleurs, si on convainquait 10 % de celles qui s'arrêtent à deux enfants d'en avoir un troisième, l'indice augmenterait de presque trois fois moins, passant alors de 1,40 à 1,42. La comparaison exagère sans doute un peu la fécondité éventuelle du premier groupe, mais elle illustre bien la gravité de l'erreur qu'on commettrait en le négligeant et en faisant porter la politique des naissances exclusivement sur le second groupe.

11 Pierre Lefebvre, « Le soutien économique pour les parents québécois : une proposition de réforme », Cahier 8717, Laboratoire de recherche sur l'emploi, la répartition et la sécurité du revenu (LABREV), Université du Québec à Montréal, octobre 1986. C'est le chroniqueur Alain Dubuc, du journal *La Presse*, qui a baptisé ainsi l'approche de Lefebvre dans sa chronique du 21 avril 1988 intitulée « Des millions pour les poupons ».

c) Le principe de neutralité face au travail extérieur et à la garde

Au Québec, les allocations de maternité représentent aujourd'hui environ 115 millions de dollars, répartis en prestations de l'assurance-chômage fédérale (105 millions de dollars) et en allocations de maternité provinciales (10 millions de dollars). Le Conseil des affaires sociales et de la famille a récemment envisagé l'hypothèse du congé de maternité de huit mois pleinement compensé, de façon à permettre un repos avant la naissance et à permettre l'allaitement tel que recommandé par les spécialistes.[12] Je me sens à l'aise avec la proposition du Conseil, mais j'aimerais y proposer deux amendements.

Le premier a trait à la neutralité dont l'État doit faire preuve face aux décisions personnelles des mères sur le mode de vie qu'elles désirent adopter. Comme l'a fait récemment valoir mon collègue M. Claude Fluet, de l'UQAM, il est injuste et discriminatoire que l'on accorde un congé de maternité payé à la mère qui doit quitter son emploi pour « partir » son enfant, mais qu'on ne verse rien à celle qui a plutôt choisi, en prévision de sa maternité, de reporter à plus tard son entrée sur le marché du travail et pour qui le manque à gagner est pourtant tout aussi contraignant.[13] Il serait ainsi souhaitable que les allocations de maternité soient accordées à *toutes* les mères sans exception. On pourrait alors s'entendre pour verser l'équivalent du salaire minimum entier aux mères qui n'auraient pas détenu un emploi immédiatement avant la naissance.

Le second amendement que je suggère est d'imposer une limite supérieure à la compensation octroyée. Des raisons d'équité et d'efficacité militent, en effet, en faveur d'un plafond d'allocation,

12 Conseil des affaires sociales et de la famille, *Pour être fier d'être parent*, Gouvernement du Québec, avril 1988, p. 6-7.

13 Claude Fluet, « Une proposition de réforme des politiques de transfert aux familles québécoises avec de jeunes enfants », Cahier 8808, Laboratoire de recherche sur l'emploi, la répartition et la sécurité du revenu (LABREV), Université du Québec à Montréal, avril 1988. La norme du travail féminin est maintenant solidement établie chez les jeunes femmes. Par exemple, en octobre 1987, 81 % des jeunes femmes de 15 à 24 ans qui avaient quitté l'école avaient un emploi ou en cherchaient un, par comparaison à 87 % pour leurs confrères de sexe masculin. C'est pourquoi Fluet a complètement raison de parler de report d'entrée dans la population active pour les femmes qui désirent plutôt se consacrer entièrement à l'édification de leur famille au début et au milieu de la vingtaine. En toute probabilité, ces femmes finiront par détenir un emploi à la fin de la vingtaine ou au début de la trentaine.

qui pourrait, par exemple, être fixé au niveau du salaire industriel moyen (environ 565 $ par semaine). Si on dépassait ce montant, on commencerait à subventionner les familles riches et on n'en retirerait pas nécessairement beaucoup d'avantages sur le plan de la fécondité.

Du côté du soutien à la garde, il ne me ferait guère de peine de voir disparaître la déduction fiscale pour frais de garde. Il s'agit d'une mesure qui profite surtout aux plus fortunés en raison de la progressivité de l'impôt sur le revenu, qui exerce une discrimination à l'endroit des mères qui choisissent de s'occuper elles-mêmes de leurs enfants à la maison plutôt que d'avoir recours à des services rémunérés, et qui est carrément inefficace à cause de la très grande difficulté d'obtenir des reçus pour fin d'impôts dans le cas de la garde privée.

Le coût fiscal de la déduction ne dépasse d'ailleurs pas 75 millions de dollars annuellement (35 millions de dollars pour Ottawa et 40 millions de dollars pour Québec), ce qui constitue un signe évident d'inefficacité. Les politiciens aiment évidemment ce genre de mesure, parce qu'elle ne leur coûte pas cher, tout en leur permettant de clamer bien haut qu'il font beaucoup pour l'avenir de la nation. Mieux vaudrait, en somme, supprimer la mesure et gonfler les allocations familiales de manière universelle et inconditionnelle. Il faut « défiscaliser » la garde.

L'une des propositions les plus intéressantes en matière de garde est l'extension du réseau préscolaire gratuit aux enfants de 3 à 5 ans pour toute la journée. Il en découlerait de multiples avantages, dont celui de procurer aux enfants des services et des soins professionnels vérifiés, aux parents un système de garde complètement fiable, aux commissions scolaires un usage alternatif socialement productif aux équipements existants dans la phase actuelle de diminution de la clientèle scolaire, et aux milliers de jeunes et de moins jeunes diplômés en technique de garderie, dont plusieurs sont maintenant en chômage, des emplois stables et de qualité. Pierre Lefebvre a évalué à 717 millions de dollars le coût d'une telle mesure pour l'année 1984, ce qui équivaudrait à environ 850 millions de dollars en 1988. Ce serait, à mon sens, une manière particulièrement judicieuse d'employer les nouveaux fonds fédéraux qui seront affectés à l'édification d'un système national de garderies.

Il importe également de ne pas confiner la question de la garde aux enfants d'âge préscolaire. Les besoins de garde s'étendent aux enfants de 6 à 12 ans pour les heures de dîner et les fins d'après-midi. Je ne comprends guère la légèreté avec laquelle on laisse les décisions en cette matière au gré de chaque école et à l'esprit d'entreprise de chaque directeur, ou directrice, ou comité de parents. On attend encore la politique générale et les fonds qui délivreront les parents de l'inquiétude constante de savoir leurs enfants seuls à la maison (ou avec des gardiens d'occasion) le midi ou à la fin de l'après-midi et qui permettront aux enfants des familles qui le désirent de faire leurs devoirs, d'apprendre leurs leçons et d'effectuer un rattrapage, s'il y a lieu, à l'école après les heures de classe. Nous ne convaincrons pas les parents d'élèves du primaire d'avoir d'autres enfants — et, incidemment, nous ne rattraperons pas les Japonais en temps consacré par les enfants à l'étude — si nous nous contentons de la situation bâtarde actuelle.

Résumé et proposition concrète

Pour récapituler, j'ai d'abord rappelé qu'en toute probabilité, l'effondrement récent de la natalité au Québec et ailleurs sera durable et qu'il justifie une intervention massive et prolongée de l'État. J'ai donc, dans un premier temps, proposé un partage 50-50 des coûts privés actuels des enfants entre les parents et l'État, ce qui signifie concrètement que le soutien gouvernemental aux familles québécoises doit être assez rapidement porté de 3,5 à 6 milliards de dollars, soit le même montant annuel que pour la sécurité du revenu de la vieillesse.

J'ai ensuite exprimé ma conviction qu'en matière d'allocations, nous obtiendrons le ***bang*** maximum par million de dollars investi, premièrement, en nous attaquant tout aussi vigoureusement au problème du premier enfant que nous venons de le faire pour celui du troisième et, deuxièmement, en étendant à l'ensemble de la période préscolaire l'effort financier qui est maintenant surtout concentré à la naissance.

Enfin, j'ai soutenu qu'il était sage que l'État reste le plus neutre possible face à la décision des mères sur le travail à l'extérieur du foyer et des parents sur le mode de garde de leurs enfants. Cela milite en faveur, d'une part, du versement d'allocations

de maternité (avec plafond) à toutes les mères, sans exception, pour une période qui pourrait atteindre huit mois, et, d'autre part, de la suppression de la déduction fiscale pour frais de garde et de sa fusion avec les autres allocations. L'extension du réseau préscolaire aux enfants de 3 à 5 ans et la généralisation de la garde à l'école le midi et après les heures de classe au niveau primaire compléteraient bien l'implication opportune du système scolaire dans l'éducation des enfants et la paix de l'esprit des parents.

Les tableaux 2 et 3 concrétisent ces principes et propositions par des suggestions précises sur la manière de dépenser les 2,5 milliards de dollars supplémentaires d'investissement dans les enfants. La partie supérieure du tableau 2 indique les montants annuels totaux présentement versés, selon l'âge et le rang des enfants, au titre des allocations familiales fédérales et provinciales (moins l'impôt sur les fédérales), des allocations à la naissance et des allocations pour jeunes enfants. Les crédits provinciaux et fédéraux ne distinguant que marginalement le rang et l'âge des enfants, ils sont exclus par souci de simplicité. Le coût global des trois allocations en 1988 est d'environ 800 millions de dollars.

La partie inférieure du tableau 2 propose un relèvement substantiel du niveau combiné des allocations. On y accepte la proposition du Conseil des affaires sociales et de la famille d'accorder un montant total de 1 200 $ pour le groupe, majoritaire, des enfants de premier et de deuxième rang âgés de 6 ans ou plus. On accepte également, en les bonifiant légèrement, les mesures du budget provincial visant les enfants de troisième rang âgés de 0 et 1 an. Mais on corrige les deux distorsions majeures qu'il a introduites, soit la faiblesse excessive à la fois, premièrement, des allocations à la naissance pour les enfants des deux premiers rangs (500 $ par comparaison à 3 000 $ pour ceux de troisième rang), et, deuxièmement, des allocations pour les jeunes enfants par comparaison à celles qui sont versées pour les bébés.

Dans les modifications proposées, les allocations au troisième rang continuent tout de même de dépasser partout de 50 % celles des deux rangs précédents; les allocations pour les enfants de 6 ans ou plus demeurent égales à la moitié des allocations offertes à ceux de 0 et 1 an; et les allocations pour enfants de 2 à 5 ans se situent à mi-chemin de ces deux extrêmes. Le

tableau 3, quant à lui, présente quelques exemples des conséquences de la proposition pour divers types de familles.

Le coût de la grille alternative serait de 2,8 milliards de dollars, ou 2 milliards de dollars de plus que la table actuelle. On pourrait cependant le réduire à 1,3 milliard de dollars en supprimant les 700 millions de dollars que représente l'exemption provinciale pour enfants à charge maintenant transformée en crédit d'impôt. Cette dépense nette de 1,3 milliard de dollars serait alors complétée par des affectations budgétaires supplémentaires de 1,2 milliard de dollars au titre des allocations de maternité, de l'extension du réseau préscolaire aux enfants de 3 à 5 ans et de la généralisation de la garde à l'école dans le réseau primaire. Ainsi pourrions-nous hausser l'effort financier de l'État, porter à 6 milliards de dollars notre investissement public total dans les enfants du Québec et augmenter très sensiblement les chances de succès de notre politique des naissances.

Tableau 2

Situation actuelle (1988) et situation proposée des allocations pour enfants au Québec* (dollars par année)

Situation actuelle				
	Âge de l'enfant			
Rang de l'enfant	0	1	2 à 5	6 ou plus
	$	$	$	$
1	880	380	380	280
2	1 100	600	600	400
3 ou plus	2 830	2 830	1 330	830
Situation proposée				
	Âge de l'enfant			
Rang de l'enfant	0	1	2 à 5	6 ou plus
	$	$	$	$
1	2 400	2 400	1 800	1 200
2	2 400	2 400	1 800	1 200
3 ou plus	3 600	3 600	2 700	1 800
Financement				(en milliards de dollars)
Coût de la situation proposée				2,8
Coût de la situation actuelle				0,8
Retrait de l'exemption pour enfants à charge				0,7
Crédits supplémentaires (fédéraux et provinciaux)				1,3
Total				2,8

* Allocations familiales (moins l'impôt sur les fédérales), allocations à la naissance et allocations pour jeunes enfants.

Source : Calcul de l'auteur.

Tableau 3

Conséquences de la proposition du tableau 2 pour quelques types de famille (dollars par année)

Type de famille	**Montant des allocations totales**	
	Actuel	Proposé
2 enfants, 1 et 4 ans	980	4 200
2 enfants, 3 et 6 ans	880	3 000
2 enfants, 7 et 10 ans	560	2 400
3 enfants, 1, 4 et 7 ans	3 710	6 600
3 enfants, 4, 7 et 11 ans	2 010	5 100
3 enfants, 7, 11 et 14 ans	1 510	4 200
5 enfants, 1, 3, 5, 7 et 9 ans	6 170	11 400
5 enfants, 5, 7, 9, 11 et 13 ans	3 670	8 700

Source : Chiffres du tableau 2.

La politique familiale québécoise : un pas dans la bonne direction

Ginette Beaulieu
Synthèse du deuxième atelier

La deuxième séance de discussion du Colloque international sur les politiques familiales a soulevé de nombreuses questions qui font actuellement l'objet de débats dans la société québécoise. Les différentes mesures d'aide à la famille ont tout particulièrement retenu l'attention des participants et ont contribué à alimenter les discussions. Il faut dire que ça commence à bouger au Québec dans ce domaine et que ce n'est là qu'un premier pas, selon les représentants gouvernementaux.

Un pas dans la bonne direction

Les mesures annoncées lors du dernier budget démontrent de façon très claire, la ferme volonté, de la part des autorités gouvernementales, de poser des actions afin de contrer la dénatalité galopante et d'aider les jeunes familles.

Évidemment, il y a des choix qui ont été faits, notamment celui d'accorder priorité aux familles plus nombreuses, en concentrant l'aide sur le troisième enfant et les suivants, et d'aider davantage les familles ayant de jeunes enfants. C'est ainsi, par exemple, que l'allocation pour jeunes enfants a été introduite.

« Il est important de noter qu'il s'agit là un premier pas et qu'il faut poursuivre dans la même direction, souligne Ghislain Fortin (secrétaire général associé au Secrétariat du développement économique). Les parents vont trouver cette politique crédible dans la mesure où, chaque année, on continuera de construire sur les bases qui ont été établies, que ce soit en termes de principes ou de modalités concrètes de soutien financier. »

La question des services de garde constitue le point capital de toute politique familiale. C'est d'ailleurs un aspect qui a grandement retenu l'attention des participants du colloque. De l'avis de M. Aubert Ouellet, secrétaire du Secrétariat à la Famille, la révision de politique qui est en cours devrait déboucher sur la nécessité de mettre en place des services de garde souples et diversifiés.

« Il faut se rendre compte, souligne-t-il, qu'il y a encore au-delà de 50 % des parents de jeunes enfants qui croient que le meilleur

endroit pour les garder, c'est à la maison. Les parents désirent vraiment des mesures qui soient diversifiées. Je souhaite qu'on en tienne compte. Que les parents décident des modalités de garde qu'ils veulent se donner et qu'on les aide ensuite à supporter financièrement le coût de ces services, quels qu'ils soient. Le coût des services de garde fait désormais partie du coût d'un enfant jusqu'à l'âge scolaire. »

On parle cependant de la garde des enfants de 5 ans ou moins comme si, à partir de 5 ans il n'y avait plus de problèmes et que tout était réglé dès qu'ils entrent dans le milieu scolaire. Il importe de savoir que le milieu répond seulement à 10 % des besoins de garde en milieu scolaire (30 000 enfants) — le nombre d'enfants de 5 à 12 ans est d'environ 650 000 au Québec. Une participante a fait ressortir le fait que, sachant que le calendrier scolaire est de 180 jours, qu'il comprend de longues vacances d'été, une vingtaine de journées pédagogiques, des vacances de noël, etc., il faut sans doute être parent pour prendre pleinement conscience de tous les problèmes de garde que peuvent entraîner des enfants d'âge scolaire.

Il y a là une sorte de mystère, s'étonne M. Aubert Ouellet :

» Je me demande comment il se fait qu'au Québec on ne soit pas capable d'organiser, dans les milieux scolaires, des services de garde pour tous les enfants avant l'ouverture des classes, sur l'heure du dîner et jusqu'à six heures le soir. Et il y a aussi les journées pédagogiques, les différentes périodes de vacances et les vacances d'été... Pourtant, tout le monde sait qu'il s'agit d'un besoin criant pour les enfants de l'élémentaire. Comment se fait-il que, collectivement, avec les ressources et les équipements que nous avons, on ne soit pas capable de régler ce problème-là? Je ne comprends pas cela. »

Les jeunes : une clientèle-cible?

Une politique familiale est susceptible de toucher beaucoup de monde : on parle de 85 % de la population du Québec. Alors qu'une politique nataliste pourrait toucher 50 % de la population.

Il y a actuellement beaucoup de familles qui sont hors cible de la politique familiale, soutient M. Aubert Ouellet. Une politique familiale doit se faire en deux étapes : d'abord aider le démarrage de la famille, puis contribuer à sa survie.

Or, l'aide au démarrage s'adresse à un groupe assez restreint, les jeunes de 18 à 30 ans, que l'on consulte peu souvent sur le sujet. « Ces jeunes, note M. Ouellet, il faudrait les consulter, qu'ils soient ou non en couples et qu'ils aient ou non des enfants, parce qu'ils sont les principaux responsables du succès, ou éventuellement de l'échec, d'une politique familiale. »

« On peut se demander ce que font nos secrétariats à la jeunesse pour aider les jeunes à entrer dans la vie, s'interroge M. Aubert Ouellet. On les traite davantage comme de grands enfants que comme de jeunes adultes. »

« Si on veut élargir la clientèle de la politique familiale, il faudra tenir compte non seulement des familles avec enfants à charge, mais aussi, éventuellement, des familles avec parents à charge, une réalité qui prendra sans doute de plus en plus de place dans le scénario familial des années à venir », fait valoir M. Ouellet.

Augmenter le nombre d'enfants... Oui, mais à quel prix?

On parle de renverser la vapeur au Québec en matière de natalité et d'augmenter de façon notable le nombre d'enfants à naître. Mais plusieurs personnes qui oeuvrent au sein du réseau de la santé s'interrogent sur le prix à payer pour ce changement de cap.

On sait, par exemple, qu'un bon nombre d'enfants de petit poids continuent à naître au Québec, malgré l'accès aux services de santé, que le problème de la violence familiale est un problème en émergence qui frappe n'importe quelle famille, quel que soit son revenu, et que les problèmes liés au développement de l'enfant constituent actuellement une problématique importante pour le réseau de santé qui, finalement, dispose de peu de moyens et de ressources pour y faire face.

« Une politique de périnatalité est fondamentale dans le cadre d'une politique familiale, constate M. Aubert Ouellet. Il faut cependant réaliser que le Québec a franchi un pas important en cette matière au cours des derniers 15 ans. »

« Toutes les études le confirment : il y a au Québec un problème relativement important de violence dans certaines familles. il importe donc de réviser la politique familiale, la compléter et la raffiner, pour être en mesure de faire face à ces nouveaux besoins qui se manifestent. Mais il ne faudrait pas exagérer le phénomène. Il faut se garder de laisser croire, comme on a eu tendance à le faire dans le passé, qu'il y a de la violence dans toutes les familles et que, somme toute, la vie de famille se résume à un paquet de problèmes. Nous devons corriger cette impression, qui ne correspond pas à la réalité. Il faut s'organiser pour être capables de répondre adéquatement à ceux qui vivent ces problèmes et intervenir en particulier par l'éducation et la prévention. »

De moins en moins d'inéquité au plan fiscal

À plusieurs reprises, ces dernières années, l'inéquité qui existait au plan fiscal entre les couples mariés, les couples divorcés et les couples vivant en union libre a fait la manchette. Il convient de dire qui « existait », car certaines mesures ont aplani considérablement les différences qu'il y avait entre les différents types de ménages.

« L'inéquité, en termes de traitement fiscal, est un problème qu'on vit depuis longtemps et qui est difficile à traiter, explique M. Claude Séguin, sous-ministre au ministère des Finances. En 1988, même s'il reste de moins en moins de différences entre les différents types de ménages, il en subsiste encore à cause du traitement fiscal fédéral. La différence entre les ménages divorcés et les ménages mariés tient à deux choses : la reconnaissance de l'existence de deux unités familiales pour les couples divorcés, les exemptions étant alors un peu plus grandes, et la pension alimentaire, qui est déductible pour celui qui la paie et taxable pour celui qui la reçoit. Souvent, celui qui a à payer la pension alimentaire a un taux marginal d'imposition plus élevé que celui ou celle qui la reçoit, ce qui fait en sorte que l'impôt total à payer est différent de celui d'un couple marié. »

Avec la réforme fiscale, tant fédérale que provinciale, cet impact est réduit puisque la différence entre les taux marginaux est moins grande, note M. Claude Séguin. Mais cette différence continuera d'exister tant et aussi longtemps que la pension sera déductible dans les mains de l'un et imposable dans les mains de l'autre. Par rapport au conjoint de fait, il n'y a plus, en 1988, de biais fiscal pour les conjoints de fait avec enfants et les couples mariés avec enfants.

D'abord créer des conditions favorables à la natalité

Il se dégage des propos de l'ensemble des invités qu'une promotion de la natalité passe nécessairement par l'établissement de conditions favorables qui prennent la forme d'un système de garde adéquat, de conditions de travail permettant de concilier travail et maternité, et d'une révision de la fiscalité québécoise en vue d'assurer un soutien aux familles.

Mais, au-delà des conditions à mettre en place, n'y a-t-il pas un climat propice à créer au niveau de l'ensemble de la société québécoise? Un climat d'accueil à l'enfant et aux familles... C'est précisément l'absence de ce climat ouvert aux enfants et sympathique que déplore M. Pierre Fortin, économiste et père de quatre enfants : « Dès qu'on amène plusieurs enfants en public, on a l'impression de déranger tout le monde. Les gens ne veulent rien savoir des enfants! »

Le gouvernement du Québec et la famille

Robert Dutil
Ministre délégué à la famille,
à la Santé et aux Services sociaux

L'évolution du Québec au cours des 25 dernières années est caractérisée principalement par l'éclatement des valeurs traditionnelles, notamment par la transformation de la famille.

Notre histoire a démontré qu'il est tout à fait possible, dans une société comme la nôtre, de se doter de politiques d'envergure susceptibles de modifier notre avenir collectif. Cependant, un projet de société n'est possible que si tous les partenaires de l'État, ces forces vives du Québec, s'y rallient.

Lorsqu'il entend intervenir dans un domaine aussi humain et aussi intime qu'est la famille, l'État doit le faire en respectant scrupuleusement certaines règles. En effet, il ne revient pas à l'État de dicter des comportements aux familles et aux individus qui les composent. Par ailleurs, l'État doit soutenir ceux et celles qui, en étant parents, nous donnent une chance de survie collective. Et, pour ce faire, il ne peut intervenir qu'en s'assurant du plus large consensus possible.

Le gouvernement du Québec vient de se donner comme priorité la mise en oeuvre d'une politique familiale. Toutefois, il ne peut y arriver sans le soutien de tous ses partenaires. Il compte sur l'engagement et la concertation des familles, des groupes et des organismes qui les représentent. De plus, il s'attend au concours des autres milieux, publics et privés, également responsables du soutien collectif à apporter aux parents et aux familles.

Dans un passé récent, ce soutien n'a pas toujours été approprié. Je dirais même que tout ce qui se rapportait à la famille avait mauvaise presse. Or, aujourd'hui, la famille est en voie de reconquérir son droit de cité. Ce droit de cité a commencé à s'établir à travers quelques grandes étapes.

Historique

Une vaste consultation a été menée en 1984 dans tout le Québec. Le résultat en a été le livre vert intitulé *Pour les familles québécoises*.

A suivi en avril 1986, le rapport du Comité de consultation, accueilli avec satisfaction par les organismes familiaux et que le présent gouvernement entend exploiter.

La fermeté des intentions du Gouvernement réside dans le fait que ce rapport a été sérieusement tamisé par chaque ministère et chaque organisme gouvernemental.

Sans cette nécessaire étude, il n'eut pas été possible de jeter les bases solides d'une politique à caractère horizontal.

Entre-temps, le Ministre responsable du dossier est demeuré en contact étroit avec les représentants des principaux organismes familiaux.

Énoncé des orientations

Le 3 décembre dernier, le Conseil des ministres adoptait l'énoncé des orientations et de la dynamique administrative en matière de politique familiale. Le dépôt en a été fait quelques jours plus tard à l'Assemblée nationale, en même temps que celui du projet de loi créant le Conseil de la Famille.

Pour la première fois, le gouvernement du Québec affirmait officiellement que :

— Le bien-être de la famille et des individus qui la composent est la base du bien-être de la société.

— La contribution sociale des parents comme premiers responsables des familles et de la prise en charge des enfants mérite d'être soutenue et encouragée par la volonté collective.

— Il y a lieu de favoriser l'expression des familles et de leurs représentants, des milieux et des institutions concernés par les questions d'intérêt familial.

Le défi à relever pour soutenir efficacement les familles est périlleux. Il n'est toutefois pas insurmontable.

Devant l'ampleur d'une telle politique, aux ramifications vastes et complexes, nous démarrons de façon prudente. Nous tenons aussi à nous assurer que nous partageons avec tous les intervenants la même vigilance et la même capacité d'approfondir les multiples dossiers. Ce sont ces instruments que le gouvernement du Québec a résolu de se donner en adoptant son énoncé d'orientations.

La dynamique administrative mise en place par le gouvernement assurera la concertation gouvernementale nécessaire, sur le plan

de la cohérence et de la concordance de ses politiques. De plus, elle facilitera l'harmonisation requise à tous les niveaux de gouvernement et milieux responsables du soutien aux familles. Enfin, le Conseil de la Famille permettra au gouvernement de rester à l'écoute des familles.

Le dépôt de l'énoncé des orientations et de la dynamique administrative constituait la première phase de la politique familiale du Gouvernement. Les jalons qu'il pose garantissent, en quelque sorte, la pérennité de la politique familiale.

La deuxième étape a été marquée par l'annonce de mesures significatives de soutien économique aux parents.

Discours sur le budget

Dans le discours sur le budget prononcé, le 12 mai dernier, par le ministre des Finances, la famille tient une très large place. Cette priorité accordée à la famille constitue une suite logique des orientations en matière de politique familiale que le Gouvernement a adoptées en décembre dernier. Ces orientations visent à reconnaître la famille comme une valeur collective fondamentale, à contribuer à la cohésion et à la stabilité de la famille, et à soutenir les parents.

Plusieurs des mesures annoncées bénéficieront à toutes les familles.

En plus d'une baisse importante d'impôts pour les familles avec enfants, le budget :

— abolit la récupération des allocations familiales à l'égard des premier et deuxième enfants d'une famille;

— bonifie la réduction d'impôts pour les familles à faibles ou moyens revenus;

— augmente le remboursement d'impôts fonciers;

— améliore le programme APPORT (Aide aux parents pour leurs revenus de travail);

— versera des allocations mensuelles additionnelles pour les jeunes enfants;

— introduit des allocations à la naissance (500 $ pour les deux premiers enfants d'une famille et 3 000 $ pour le troisième et les suivants);

— apporte une aide additionnelle aux garderies et institue un nouveau programme d'accès à la propriété.

Le coût de ces mesures se chiffre à 408 millions de dollars en 1988 et 772 millions en 1989.

Choix collectifs

La politique familiale implique des choix de valeurs. C'est collectivement que nous devons procéder à ces choix. C'est collectivement aussi que nous devons répondre aux questions qui suivent :

— Dans quelle mesure sommes-nous prêts à assumer ensemble les coûts reliés à la prise en charge des enfants? À soutenir les parents dans leur défi quotidien pour concilier leurs responsabilités parentales, leur travail, le maintien des liens avec l'école de leurs enfants?

— Accepterons-nous d'investir davantage dans les services de garde?

— Voulons-nous améliorer la qualité de vie, pour permettre aux familles de mieux se loger, de mieux se recréer dans un environnement sécuritaire?

— Voulons-nous développer l'aspect familial dans le monde des loisirs, tant les loisirs culturels que récréatifs?

— Déciderons-nous d'apporter les modifications nécessaires au droit de la famille?

— Combattrons-nous, collectivement, la violence familiale et conjugale? Cette violence qui peut entraîner des incapacités fonctionnelles graves et qui porte atteinte à la sécurité des personnes.

— Voulons-nous redonner à la famille la place qui lui revient, dans une société tournée vers l'avenir? Voulons-nous valoriser collectivement la famille et l'intérêt que nous portons aux enfants?

Répondre par l'affirmative à ces questions, c'est consentir à relever l'un des défis les plus exigeants qui soient.

Ce défi, le gouvernement du Québec le relève par l'élaboration de sa politique familiale; mais il ne saurait continuer seul à le faire. Il vous demande votre appui et votre collaboration.

Les partenaires du Gouvernement

Je m'adresse d'abord à vous, chercheurs, sur qui nous comptons pour dégager des pistes de réflexion et de solutions.

Par exemple :

Qu'adviendra-t-il des enfants du divorce et de la violence lorsque viendra le temps pour eux d'avoir des enfants?

Comment évaluer, sur les comportements individuels et collectifs, l'impact de l'évolution des structures familiales vers des modèles multiples?

Comment évoluent les mentalités vis-à-vis de la parentalité?

Quel est l'effet des changements dans les rapports hommes-femmes sur la paternité et la maternité?

Comment se définissent et s'exercent les rôles parentaux de nos jours?

Que signifierait une société plus accueillante pour les enfants et les parents?

Quels problèmes soulèvent l'infertilité et les nouvelles technologies de reproduction?

Nous avons aussi comme partenaire le gouvernement fédéral. Nous continuerons de travailler en collaboration avec lui dans la poursuite du mieux-être des familles du Québec.

Je m'adresse enfin aux gouvernements municipaux, plus proches des familles. Leur juridiction recouvre une grande partie du champ d'application de la politique familiale. Je leur demande de faire des efforts supplémentaires pour mieux répondre aux besoins des familles dans les domaines de l'habitation, de l'aménagement du territoire, des transports et des loisirs.

Je souhaite ardemment que nous soit acquise la collaboration de tous les autres responsables du mieux-être des familles — agents économiques, corporations professionnelles des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux, syndicats et patronat.

Ce sont eux qui détiennent l'une des clés essentielles du développement harmonieux des familles. En effet, c'est par l'adoption de mesures concernant les congés de paternité et de maternité, les congés parentaux, les services de garde et l'aména-

gement du temps de travail que la société deviendra plus accueillante pour les enfants.

Conclusion

On ne saurait trop insister sur la nécessité de lever les embûches auxquelles sont confrontés quotidiennement les parents qui travaillent à l'extérieur du foyer.

L'adaptation des conditions de travail aux responsabilités parentales constitue pour moi, à titre de ministre délégué à la Famille, une priorité, au même titre que le soutien économique aux familles.

Nous serons particulièrement attentifs à ce que les mesures qui seront prises en vue de mieux adapter le marché du travail aux responsabilités parentales s'adressent aux deux parents, et non pas seulement à la mère des enfants.

La situation démographique du Québec et la réalité familiale d'aujourd'hui nous convient depuis longtemps, tous autant que nous sommes, à nous préoccuper des enjeux de la politique familiale.

Une silence poli a été opposé, ces dernières années, aux besoins des parents et de leurs enfants.

Des soi-disant projets de société ont détourné, de 1976 à 1985, des énergies qui auraient dû être canalisées vers des réalités, à première vue moins glorieuses, mais combien plus essentielles à la survie de notre peuple.

Un consensus se dessine aujourd'hui.

L'urgence d'agir dans le domaine familial ne repose pas uniquement sur le Gouvernement, mais aussi sur l'ensemble des partenaires de l'État.

Je vous convie à conjuguer vos efforts aux nôtres pour réaliser notre objectif commun : une meilleure qualité de vie pour nos familles du Québec.

Que faire pour avoir plus d'enfants au Québec?

Laurent Laplante
Synthèse de la conférence-débat

Le colloque se termine par une table ronde présentant les vues des trois personnes suivantes : Mme Monique Simard, vice-présidente de la CSN, Mme Brigitte Lepage, présidente du Conseil permanent de la jeunesse, et M. Bernard Poulin, président-directeur général de Le Groupe S.M. inc.

Mme Monique Simard aborde la question en soulignant la nécessité de faire la distinction entre le désir d'avoir des enfants et celui d'avoir des bébés. Une politique nataliste, dont on attend la venue au monde de jeunes poupons, doit donc tenir compte du projet à long terme que représentent de telles naissances. Du coup, on soulève aussi la question de l'engagement du Gouvernement à cet égard. Or, affirme Mme Monique Simard, les raisons ne manquent pas de s'interroger sur l'engagement du Gouvernement à l'égard des familles : coupures dans les services d'éducation et dans les services publics destinés aux enfants, absence de support aux familles qui ont des enfants et à celles qui en désirent, existence d'un contexte social où l'organisation du travail, le logement et d'autres aspects du quotidien rendent difficiles la natalité.

Un désir présent

Les femmes québécoises ont entamé ce que Mme Monique Simard appelle une « grève de la maternité ». Elles n'ont pas abandonné leur désir d'enfant, mais elles ont décidé de ne pas y donner suite. L'explication de la dénatalité, ce n'est pas dans le coeur des femmes, mais dans les carences sociales qu'il faut la chercher. Ainsi, une société favorable à la natalité doit offrir aux femmes la possibilité de se réaliser comme femmes et d'assumer les responsabilités inhérentes à l'éducation et aux soins des enfants. Et cette société doit aussi offrir à cette jeunesse un avenir suffisamment attrayant pour que les couples désirent mettre des enfants au monde.

Présentement, la situation n'est ni favorable aux femmes ni rassurante pour les éventuels parents. D'où un refus de la maternité.

Que la situation ne soit guère favorable aux femmes est patent, estime Mme Monique Simard. Au travail, la situation des femmes demeure ardue. Par exemple, le fait qu'elles soient plus nom-

breuses dans la population dite active n'implique en rien une amélioration de leurs conditions d'emploi. Si le contexte oblige les femmes à compter davantage sur elles-mêmes et même à devenir économiquement autonomes, les emplois réservés aux femmes n'en restent pas moins instables, précaires et sous-payés. Rares sont aussi les emplois qui permettent, par les congés de maternité, les congés parentaux, les services de garde et un aménagement adéquat du temps de travail, et de concilier productivité et maternité. Cette précarité du travail presque propre aux femmes — cette « flexibilité », pour reprendre le terme de Mme Monique Simard — éloigne la sécurité propice à la maternité.

Dans le cas des femmes qui jouissent d'une sécurité d'emploi, l'absence de conditions de travail propices à la maternité engendre la crainte de quitter, la peur de prendre le temps de « faire » et d'élever des enfants. Des raisons professionnelles conduisent ainsi ces femmes à reporter constamment à plus tard leur grossesse. Ce « plus tard » devient souvent un « trop tard ».

L'instabilité des couples et l'insécurité qu'elle crée s'ajoutent à cette précarité du travail féminin et en multiplient les effets. Ainsi, la fragilité des unions dispose peu les femmes à élever des familles. D'autre part, les difficultés qu'éprouvent les femmes séparées ou divorcées à percevoir des pensions alimentaires contribuent à détourner les femmes de la maternité.

L'autre volet, l'avenir, ne rassure pas non plus les couples. Les perspectives qu'offre le Québec à sa jeunesse et à ses futures générations ont, en effet, un impact notable sur le taux de natalité des citoyens. Mme Monique Simard l'affirme sans ambages : la jeunesse québécoise est angoissée, sa situation économique est critique et ses suicides nombreux. Quel parent souhaite de tels horizons à sa descendance?

Mme Monique Simard conclut donc que « la promotion de la natalité passe nécesairement par une politique de plein emploi, par l'établissement de conditions de travail permettant de concilier travail et maternité, par un système de garde adéquat et par une révision de la fiscalité québécoise ».

Les jeunes face à des choix difficiles

Deuxième intervenante, Mme Brigitte Lepage présente « le fruit d'une brève consultation auprès des groupes de jeunes et un témoignage personnel ». Elle souhaite qu'on y trouve la réponse de la jeunesse à la présente inquiétude sociale à l'égard de la dénatalité.

Les jeunes portent le poids des préoccupations présentes envers la famille et ce, Mme Brigitte Lepage le reconnaît volontiers. Ils assument en effet, en tant que génération d'« âge fertile », les responsabilités inhérentes à toute politique familiale. Mais la jeunesse québécoise fait aussi face à une réalité économique, sociale et culturelle particulièrement abrupte.

Face à la précarité des emplois, face aussi aux conditions d'embauche qui permettent rarement de concilier productivité et famille, les jeunes doivent faire des choix. La longueur des études et la saturation du marché du travail forcent souvent les jeunes à reporter à plus tard le moment du premier emploi. D'autre part, les exigences professionnelles de cet emploi et celles d'autres emplois à statut précaire n'incitent aucunement à l'éducation et à l'entretien des enfants. Dans un tel contexte, les jeunes reportent la naissance de leur premier enfant. Peut-être sont-ils même contraints de ne pas avoir d'enfants, souligne Mme Brigitte Lepage.

Relatant ses propres difficultés à concilier vie de couple et maternité avec études et travail à temps plein, Mme Brigitte Lepage soutient que la jeunesse québécoise désire des enfants et affirme qu'elle demande bien peu pour réaliser cette ambition. Les exigences de cette jeunesse sont minimes : tout simplement, une amélioration des conditions de vie et de travail offertes aux jeunes. La reprise de la natalité suivrait sûrement.

À l'expression populaire selon laquelle « seul le premier enfant est le fruit de l'amour des couples », Mme Lepage répond : « Je n'aurai jamais que les enfants de l'amour ». Il suffit donc que le gouvernement québécois supporte les jeunes dans leur volonté d'avoir des enfants; pas question de les défavoriser au point de les forcer à procréer pour vivre. Avoir des enfants est et reste, selon Mme Brigitte Lepage, le choix des jeunes. « Ce choix, dit-elle, nécessite simplement qu'on fasse confiance aux jeunes et qu'on les respecte. » Les jeunes, explique-t-elle, se donnent

présentement des valeurs et cherchent à se définir dans une société en changement. Que demande cette jeunesse? Assez peu : du respect, des conditions de vie et de travail décentes, de la patience.

Appelé, comme troisième invité, à s'exprimer sur les politiques d'aide à la famille qu'une petite et moyenne entreprise peut offrir aux hommes et aux femmes qu'elle emploie, l'homme d'affaires M. Bernard Poulin esquisse à grands traits les réalisations de sa propre firme en ce domaine.

Le Groupe S.M. inc., que présente M. Bernard Poulin, est une firme multidisciplinaire de moyenne envergure oeuvrant dans les domaines du génie traditionnel, de la gestion de projet, de l'environnement et de la robotique. Elle est diversifiée, tant par ses activités au Québec et à l'étranger que par les spécialistes qui forment son personnel.

Le Groupe S.M. inc., selon M. Bernard Poulin, fait partie des entreprises de « troisième vague », en ce sens que, comparée à des firmes plus formalistes et hiérarchisées, elle se caractérise par la participation et la contribution du personnel aux prises de décisions. L'entreprise tire ainsi profit au maximum du potentiel de tous et de chacun. Au sein de ce type d'entreprise, déclare M. Bernard Poulin, les employés masculins et féminins et la direction ont la même vision des objectifs à atteindre; ils « partagent le même créneau ».

Privilégier l'excellence, l'innovation et la productivité ne peut cependant se réaliser sans que le personnel de l'entreprise soit bien dans sa peau. Selon M. Bernard Poulin, un tel « sentiment » n'existe que si l'entreprise respecte les relations familiales de la main-d'oeuvre et crée donc des conditions de travail permettant à chacun d'assumer ses responsabilités.

En conséquence, Le Groupe S.M. inc. a fait des ressources humaines une des quatre grandes priorités de sa gestion. Les chefs de service de cette entreprise sont ainsi tenus de rencontrer chaque membre du personnel une fois par semaine et de tenir une réunion de groupe une fois par mois. L'objectif? Aborder tout sujet susceptible d'améliorer la vie au travail et de la rendre plus compatible avec les exigences familiales. La formule a permis de susciter des mesures aussi concrètes qu'un assouplissement de l'horaire de travail, des avances de fonds en certaines circonstances et des services de garderie...

Conclusion de M. Bernard Poulin? « Il est essentiel pour une entreprise comme la nôtre de favoriser la stabilité familiale et de l'encourager. En toute franchise, c'est bon pour le personnel et c'est excellent pour la santé de l'entreprise. »

Quelques questions

La période de questions qui a suivi les exposés a permis au public de demander et d'obtenir des précisions sur les différentes perspectives présentées. Toutefois, cette période aura surtout donné à l'auditoire la chance de faire valoir deux points de vue au sujet de la dénatalité au Québec et de la politique familiale du Gouvernement : le point de vue des femmes et celui de la jeunesse.

Invitée à expliquer pourquoi la rareté et la précarité des emplois offerts aux jeunes sont aujourd'hui perçues comme les causes de la dénatalité, alors que la révolution tranquille, pourtant riche en emplois, a marqué le début de ce phénomène, Brigitte Lepage maintient sa position : à ses yeux, le chômage actuel retarde la venue au monde du premier enfant et représente ainsi une des sources principales de ce phénomène moderne. Les causes de la récente baisse du taux de natalité diffèrent pourtant de celles qui jouèrent un rôle dans les années 1960. Leur impact sur des rangs d'enfants jusqu'à maintenant intouchés constitue en effet un phénomène nouveau.

Commentant cette même relation entre les conditions de travail de la jeunesse québécoise et la baisse moderne du taux de natalité, Mme Monique Simard rappelle que, si l'insécurité liée à l'emploi est effectivement considérable pour les jeunes, un tel facteur ne constitue évidemment pas la cause unique de ce changement social. D'autres facteurs contribuent aussi à retarder la naissance du premier enfant. Si le Québec a, jusqu'à un certain point, réduit les inégalités en emploi, il n'en reste pas moins qu'une génération en a été particulièrement affectée.

Amenée ensuite à définir la responsabilité du Gouvernement à l'égard des familles québécoises et son obligation de leur fournir des conditions sociales favorables à la maternité, Mme Monique Simard fait observer que les femmes subissent plus que leur part de certaines disparités et qu'elles attendent du Québec

des correctifs à ces situations. Selon elle, seul le gouvernement québécois peut offrir aux femmes un cadre de vie et de travail uniformément décent. S'en remettre aux conventions collectives pour poursuivre un tel objectif d'équité sociale serait insuffisant.

Des jeunes présents au colloque se sont dits laissés pour compte eux aussi dans cette course québécoise à la natalité. Éminemment visés par cette inquiétude sociale, ils redoutent d'être blâmés pour la diminution du nombre d'enfants, alors que, d'après eux, c'est la société entière qui refuse aux familles les conditions de vie et de travail propices aux maternités. Le message le plus marquant de cette période de questions a peut-être été justement, comme l'affirmait Mme Lepage, que les jeunes ont besoin de respect, de patience et de conditions meilleures pour pouvoir faire des enfants.

Liste des figures et tableaux

L'évolution récente de la fécondité au Québec
Claude Dionne

Figure 1
Pyramide des âges de la population du Québec au premier juillet 1988, selon le FIB de la RAMQ *8*

Figure 2
Indice synthétique de fécondité Québec, 1951-1986 *9*

Tableau 1
Taux de fécondité par groupe d'âge et indices globaux, Québec, 1951-1986 *10*

Tableau 2
Indice synthétique de fécondité et âge moyen par rang, Québec, 1950-1986 *12*

Figure 3
Descendance atteinte à certains anniversaires par génération, Québec, 1946-1986 *13*

Figure 4
Indice synthétique de fécondité par rang, Québec, 1950-1986 *14*

Tableau 3
Descendance atteinte chez quelques générations féminines *15*

Tableau 4
Proportion de femmes ayant au moins 1, 2 ou 3 enfants chez certaines générations *16*

Figure 5
Proportion de femmes ayant un, deux ou trois enfants, par génération, Québec, 1945-1963 *16*

L'évolution récente du mariage, des ménages et des familles
Louis Duchesne

Figure 1
Proportion des naissances hors mariage et de pères inconnus, Québec, 1970-1986 ***21***

Figure 2
Indice synthétique de nuptialité des célibataires, Québec, 1970-1986 ***23***

Figure 3a
Proportion de déjà mariés à certains anniversaires par génération, hommes, Québec, 1951-1986 ***24***

Figure 3b
Proportion de déjà mariées à certains anniversaires par génération, femmes, Québec, 1951-1986 ***24***

Tableau 1
Population totale, ménages privés, familles de recensement, nombre moyen de personnes par ménage privé et nombre moyen de personnes et d'enfants par famille de recensement, Québec, 1951-1986 ***27***

Tableau 2
Ménages selon le nombre de personnes, Québec, 1961-1986 ***29***

Tableau 3
Familles dans les ménages privés selon le sexe et l'état matrimonial de la personne repère, Québec, 1961-1986 ***30***

Tableau 4
Familles dans les ménages privés selon la structure et le nombre d'enfants, Québec, 1981-1986 ***32***

Figure 4a
Population selon la situation familiale et domestique par âge, sexe masculin, Québec, 1981 et 1988 ***35***

Figure 4b
Population selon la situation familiale et domestique par âge, sexe féminin, Québec, 1981 et 1988 ***35***

Tableau 5
Population par âge et par sexe selon la situation dans les ménages et les familles, Québec, 1986 ***36-37-38***

La situation socio-économique des familles québécoises
Ghislain Fortin

Tableau 1
Répartition des familles québécoises en différentes catégories ***110***

Tableau 2
Répartition en pourcentage des familles monoparentales québécoises par classe de revenu ***112***

Tableau 3
Répartition en pourcentage des couples québécois avec enfants à charge, par classe de revenu ***112***

Tableau 4
Revenu des familles avec enfant à charge et activité des femmes sur le marché du travail ***114***

ANNEXE

Tableau 1
Revenu moyen des couples avec et sans enfant — 1989 ***116***

Tableau 2
Répartition des familles avec jeunes enfants selon l'âge du chef et le quartile de revenu familial — 1975 ***117***

Tableau 3
Répartition des familles avec jeunes enfants selon l'âge du chef et le quartile de revenu familial — 1985 ***118***

Tableau 4
Répartition des jeunes chefs selon l'unité de vie et le quartile de revenu de l'unité — 1975 ***119***

Tableau 5
Répartition des jeunes chefs selon l'unité de vie et le quartile de revenu de l'unité — 1985 ***120***

Tableau 6
Taux d'activité des femmes au Québec selon l'âge et le sexe — 1975-1987 ***121***

Tableau 7
Taux d'activité des femmes au Canada — 1987 ***121***

Des enfants, mais à quel prix?
Anne H. Gauthier

Tableau 1
Coût d'un premier enfant selon le niveau de vie de la famille ***128***

Tableau 2
Coût des enfants et soutien financier des gouvernements à l'égard des enfants, année d'imposition 1989 ***129***

Tableau 3
Revenu nécessaire et revenu disponible selon le nombre d'enfants, Québec et France (en dollars canadiens) ***131***

APPENDICE

Tableau A.1
Coût d'un premier enfant selon son âge et le niveau de vie de la famille (en dollars) ***133***

Tableau A.2
Coût des enfants et soutien financier des gouvernements à l'égard des enfants, année d'imposition 1989 ***133***

Famille et fiscalité : l'évolution depuis le Livre blanc
Claude Séguin

Figure 1
Fardeau fiscal supplémentaire des particuliers
Comparaison Québec-Ontario
1982 à 1989 (en pourcentage) ***142***

Tableau 1
Soutien financier du gouvernement du Québec
et du gouvernement fédéral à l'égard des enfants
pour un couple ayant 25 000 $ de revenu de travail
(en dollars) ***146***

Tableau 2
Soutien financier du gouvernement du Québec
et du gouvernement fédéral à l'égard des enfants —
Année d'imposition 1989 (en dollars) ***147***

Tableau 3
Évolution des seuils d'imposition (en dollars) ***148***

Figure 2a
Augmentation du revenu disponible après l'entrée
sur le marché du travail
Couple ayant 2 enfants âgés de 6 à 11 ans
Année d'imposition 1988 (en dollars) ***149***

Figure 2b
Augmentation du revenu disponible après l'entrée
sur le marché du travail
Famille monoparentale avec un enfant de moins de 6 ans
Année d'imposition 1988 (en dollars) ***149***

Les allocations pour enfants et la politique des naissances au Québec :
Pierre Fortin

Tableau 1
Bilan approximatif des dépenses fédérales et provinciales pour les enfants du Québec, 1986 et 1989 (millions de dollars courants) ***168***

Tableau 2
Situation actuelle (1988) et situation proposée des allocations pour enfants au Québec*
(dollars par année) ***180***

Tableau 3
Conséquences de la proposition du tableau 2 pour quelques types de famille
(dollars par année) ***180***

Le Conseil des affaires sociales et familiales, le Secrétariat à la famille et le Bureau de la statistique du Québec organisaient en juin 1988 un colloque international sur les politiques familiales pour permettre les échanges entre les artisans des politiques familiales de la France, de la Belgique et du Québec.

Afin d'encourager la concertation entre les personnes du secteur privé et du secteur public en vue de l'élaboration de telles politiques pour le Québec, quinze spécialistes se penchent sur la question et nous livrent leur analyse de la situation.

Gouvernement du Québec
Publié par les Éditeurs officiels du Québec

9 782551 083428